

PORTRAIT FORESTIER

de la

RÉGION DE MONTRÉAL
(Montréal, Laval, Lanaudière, Laurentides et Montérégie)

Direction régionale de Montréal

Avis au lecteur

Au besoin, veuillez vous référer au glossaire des acronymes à la fin de ce document

*Note : Document d'information sur la gestion de la forêt publique préparé par le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs du Québec, pour l'usage de la Commission d'étude scientifique, technique, publique et indépendante, chargée d'examiner la gestion des forêts du domaine de l'État. **Toute reproduction des textes devrait faire mention de la source.***

2004-3519

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
INTRODUCTION	7
1. LE PORTRAIT GÉNÉRAL DE LA RÉGION DE MONTRÉAL (06)	8
1.1. Le territoire	8
1.1.1. Sous zones de végétation et domaines bioclimatiques	8
1.1.2. Régime de propriété	8
1.1.3. Superficie selon la nature du territoire	10
1.2. Sur le plan social et environnemental	12
1.2.1. Occupation du territoire par région, MRC et municipalité	12
1.2.2. Participation accrue des autres utilisateurs du milieu	13
1.2.2.1. Consultations publiques sur les politiques forestières	14
1.2.2.2. Processus d'information et de consultation des plans d'aménagement forestier (PICPAF)	15
1.2.2.3. Participation des tiers à la préparation des prochains PGAF	16
1.2.3. Communautés autochtones	17
1.2.4. Principaux territoires qui bénéficient d'un statut particulier	18
1.2.5. Aires protégées et écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE)	21
1.3. Sur le plan économique	24
1.3.1. Économie forestière	24
1.3.2. Redevances perçues et redevances réinvesties	28
1.3.2.1. Redevances réinvesties par l'attribution de crédits admissibles en paiement des droits	28
1.3.2.2. Autres investissements en forêt	30
1.3.3. Autres ressources liées à l'utilisation du territoire forestier	32
1.3.3.1. Activités récréatives	32
1.3.3.2. Érablières exploitées pour la sève	34
2. L'ÉTAT DE LA FORÊT PUBLIQUE SOUS AMÉNAGEMENT DE LA RÉGION DE MONTRÉAL DE FORÊT QUÉBEC (06)	35
2.1. Profil forestier actuel de la forêt publique sous aménagement	35
2.1.1. Importance des superficies selon les types de couvert	35
2.1.2. Superficies selon les classes d'âge	36
2.1.3. Répartition des volumes selon les essences	37
2.2. Évolution du couvert forestier	38
2.2.1. Superficie selon le type de couvert et du stade de développement	38
2.2.2. Superficie selon le stade de développement	40
2.2.3. Superficie selon la densité et le couvert	41
2.2.4. Superficie ayant fait l'objet d'activités d'aménagement	42
2.2.5. Superficie affectée par des perturbations naturelles	43
2.2.5.1. Superficie affectée par le feu	44
2.2.5.2. Superficie affectée par la tordeuse des bourgeons de l'épinette	44
2.2.6. Importance relative des superficies selon les groupements d'essences synthèses	45
3. LA FORÊT PUBLIQUE SOUS AMÉNAGEMENT	47
3.1. Le territoire de gestion forestière	47
3.2. Évolution de la possibilité forestière	51
3.3. Évolution des attributions	56
3.4. Évolution de la récolte	57
3.5. Traitements sylvicoles réalisés	59
3.6. Mouvements interrégionaux des bois ronds en provenance des forêts publiques sous aménagement	59

	PAGE
4. LE PROCESSUS DE GESTION DES FORÊTS PUBLIQUES	63
4.1. Grands enjeux régionaux.....	63
4.2. Plan général d'aménagement forestier	65
4.2.1. Application des PGAF en vigueur.....	65
4.2.2. Réalisation de prochains PGAF	66
4.2.3. Points forts.....	67
4.2.4. Principaux problèmes et mesures correctives.....	67
4.3. Plan annuel d'intervention forestière	69
4.3.1. Points forts.....	69
4.3.2. Principaux problèmes et mesures correctives	69
4.4. Rapport annuel d'intervention forestière.....	70
4.4.1. Points forts.....	70
4.4.2. Principaux problèmes et mesures correctives	71
4.5. Suivi et contrôle des interventions.....	71
4.5.1. Suivi et contrôle des interventions de l'année courante.....	71
A. Volumes affectés par les opérations de récolte (VAOR)	71
B. Taux de réalisation des stratégies d'aménagement	72
4.5.1.1. Mesurage des bois récoltés et facturation des droits	73
4.5.1.2. Vérification des traitements sylvicoles.....	75
4.5.1.3. Suivi du Règlement sur les normes d'intervention en milieu forestier	76
4.5.2. Suivi et contrôle des interventions des années antérieures.....	76
4.5.3. Irrégularités et infractions	78
4.5.4. Points forts.....	79
4.5.5. Principaux problèmes et mesures correctives	80
5. DES INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES.....	81
5.1. Le rôle de la forêt privée	81

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Régime de propriété - Régions 06, 13, 14, 15 et 16.....	9
Graphique 2 : Répartition de l'emploi du secteur forestier selon les régions du Québec, 2002.....	24
Graphique 3 : Superficie selon les types de couverts (%).....	35
Graphique 4 : Volume selon les types de couverts (%).....	35
Graphique 5 : Superficie selon les classes d'âge (km ²).....	36
Graphique 6 : Volume selon les essences (Mm ³).....	37
Graphique 7 : Superficie selon le type de couvert et du stade de développement (1 ^{er} , 2 ^e et 3 ^e inventaire).....	39
Graphique 8 : Superficie selon le stade de développement (1 ^{er} , 2 ^e et 3 ^e inventaire)	40
Graphique 9 : Superficie selon la densité et le couvert (1 ^{er} , 2 ^e et 3 ^e inventaire)	41
Graphique 10 : Superficie ayant fait l'objet d'activités d'aménagement (1 ^{er} , 2 ^e et 3 ^e inventaire)	42
Graphique 11 : Superficie affectée par des perturbations naturelles (1 ^{er} , 2 ^e et 3 ^e inventaire)	43
Graphique 12 : Importance relative des superficies selon les groupements d'essences synthèses	45
Graphique 13a : Évolution de la possibilité forestière, du volume attribué et des volumes récoltés (m ³ / année) - SEPM - Région 06 - Montréal	52

Graphique 13b :Évolution de la possibilité forestière, du volume attribué et des volumes récoltés (m ³ / année) - Autres résineux - Région 06 - Montréal	53
Graphique 13c :Évolution de la possibilité forestière, du volume attribué et des volumes récoltés (m ³ / année) - Peupliers - Région 06 - Montréal	54
Graphique 13d :Évolution de la possibilité forestière, du volume attribué et des volumes récoltés (m ³ / année) - Feuillus durs - Région 06 - Montréal	55
Graphique 14 : Provenance des volumes de bois ronds récoltés dans les forêts publiques sous aménagement et transformés par les usines de la région (1998-2002)	60
Graphique 15 : Bilan des mouvements des bois	61
Graphique 16 : Destination des volumes de bois ronds récoltés dans les forêts publiques sous aménagement de la région (1998-2002).....	62
Graphique 17 : Volumes récoltés annuellement	73
Graphique 18 : Droits de coupe payés annuellement - Région 06 - Montréal.....	74
Graphique 19 : Droits de coupe payés annuellement par groupe d'essences- Région 06 - Montréal	74
Graphique 20 : Infractions à la Loi sur les forêts et ses règlements afférents - Données provinciales Chefs d'accusations (1995-2000)	78
Graphique 21 : Infractions à la Loi sur les forêts et ses règlements afférents - Données provinciales Amendes (1995-2000).....	78

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Régime de propriété - Sommaire régional	8
Tableau 2 : Superficie selon la nature du territoire - Régions 06, 13, 14, 15 et 16	10
Tableau 3 : Occupation du territoire par région, MRC et municipalité.....	12
Tableau 4 : Nombre d'invitations personnalisées pour la présentation de mémoires	14
Tableau 5 : Nombre d'écrits reçus et de positions verbales lors de la soirée des audiences publiques	14
Tableau 6 : PQAF et PGAF 2000-2005 de Lanaudière et des Laurentides	15
Tableau 7 : Localisation et population des communautés autochtones	17
Tableau 8 : Principaux territoires qui bénéficient d'un statut particulier - Régions 14, 15 et 16.....	18
Tableau 9 : Superficie (km ²) des aires protégées dans la région	21
Tableau 10 : Écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE) - Forêts privées - Régions 06, 13, 14, 15 et 16	21
Tableau 11 : Le secteur forestier dans l'économie de la région - Régions 06, 13, 14, 15 et 16.....	25
Tableau 12 : Redevances forestières - Exercice 2002-2003 - Régions 14, 15 et 16	29
Tableau 12a : Tableau comparatif - Dollars investis par million de mètres cubes de bois récoltés (forêts publique et privée) - Exercice 2002-2003 - Régions 14, 15 et 16	31
Tableau 13 : Érablières dans les forêts du domaine de l'État	34
Tableau 14 : Volume selon les essences (Mm ³) - Forêt sous aménagement (UAF) productive accessible.....	37
Tableau 15 : Superficie affectée par le feu.....	44
Tableau 16 : Nombre de contrats et de conventions en date du 31 décembre 2003	48
Tableau 17 : Liste des bénéficiaires de CAAF par aire commune - Région 06	49
Tableau 18 : Convention de gestion territoriale en vigueur ou en préparation (8 déc. 2003) - Région 15	50
Tableau 19 : Permis d'intervention pour « Autres fins » - Exercice 2002-2003.....	51

	PAGE
Tableau 20a : Évolution de la possibilité forestière, du volume attribué et des volumes récoltés (m ³ / année) - SEPM - Région 06 - Montréal	52
Tableau 20b : Évolution de la possibilité forestière, du volume attribué et des volumes récoltés (m ³ / année) - Autres résineux - Région 06 - Montréal	53
Tableau 20c : Évolution de la possibilité forestière, du volume attribué et des volumes récoltés (m ³ / année) - Peupliers - Région 06 - Montréal	54
Tableau 20d : Évolution de la possibilité forestière, du volume attribué et des volumes récoltés (m ³ / année) - Feuillus durs - Région 06 - Montréal	55
Tableau 21 : Possibilité forestière - Attribution - Récolte de bois - Volume en m ³	58
Tableau 22 : Réalisation de la stratégie d'aménagement des PGAF (en hectare)	59
Tableau 23 : Évaluation des volumes laissés sur les sites de récolte (glandes) 2001-2002 Volume en m ³	71
Tableau 24 : Réalisations des traitements sylvicoles prévus à la stratégie du PGAF pour 2000, 2001 et 2002 - Superficie en hectare	72
Tableau 25 : Suivi et contrôle des traitements sylvicoles admissibles en paiement des droits réalisés en 2002-2003.....	75
Tableau 26 : Respect du Règlement sur les normes d'intervention en milieu forestier (RNI) Conformité en %	76
Tableau 27 : Suivi des traitements sylvicoles des années antérieures	77
Tableau 28 : Infractions à la Loi sur les forêts et ses règlements afférents - Données provinciales.....	79
 ANNEXES	 82
Annexe I	
Carte 1 - Classification écologique.....	83
Carte 2 - Régime de propriété.....	84
Carte 3 - Affectation des terres du domaine de l'État.....	85
Carte 4a - Gestion forestière AC	86
Carte 4b - Gestion forestière UAF	87
 Annexe II	
Glossaire.....	88

INTRODUCTION

La grande région de Montréal, régie par le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, regroupe cinq régions administratives : Montréal, Laval, Lanaudière, les Laurentides et la Montérégie. Elle couvre 4 % du territoire québécois où se concentre environ 60 % de la population du Québec. Elle regroupe en tout 329 municipalités, 29 municipalités régionales de comté (MRC) et la Communauté métropolitaine de Montréal.

De plus, la grande région de Montréal comprend un territoire de 48 760 km², dont les deux tiers, soit environ 33 000 km², sont occupés par la forêt. En raison de sa position géographique, ses riches bassins forestiers sont caractérisés par leur grande variété, allant de la forêt feuillue pure au sud à la forêt entièrement résineuse au nord.

La ressource forestière joue un rôle moteur notable pour bon nombre de municipalités qui bénéficient des retombées économiques de la transformation de la matière ligneuse. D'ailleurs, plus de 20 000 emplois sont affectés au secteur forestier. Le développement de la forêt est aussi intimement lié à l'industrie récréotouristique, un apport de revenu de premier plan.

Il est important de souligner que la forêt sous aménagement du domaine de l'État se trouve exclusivement dans les régions de Lanaudière et des Laurentides. On y compte 39 bénéficiaires de contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF), majoritairement des scieurs. Par ailleurs, Lanaudière et les Laurentides sont bien pourvus en territoires récréatifs et protégés. On y dénombre en effet quatre parcs de récréation, dont le parc du Mont-Tremblant, trois réserves fauniques, 10 zones d'exploitation contrôlée (ZEC) ainsi que 42 pourvoiries avec droits exclusifs.

Ce qui caractérise le plus la gestion de la forêt publique dans ces deux régions, c'est sans doute la présence de deux activités essentielles pour l'économie régionale : les activités forestières et les activités récréotouristiques. Si l'on associe cette réalité à la diversité des peuplements, on peut concevoir la complexité de réaliser des aménagements forestiers tout en tenant compte des besoins des autres utilisateurs. Mentionnons de plus qu'une communauté autochtone est présente et active sur le territoire sous aménagement.

C'est pour bien refléter cette situation que ce portrait forestier régional présente d'une façon détaillée les notions permettant de connaître les forêts de la grande région de Montréal et de comprendre globalement le mode de gestion, particulièrement pour la période 1998-2002.

Précisons que pour des raisons historiques, des ententes de gestion sont en vigueur, notamment avec la région de la Mauricie (04), pour une partie de la région administrative de Lanaudière (voir les cartes 4a et 4b). Les chapitres 2, 3 et 4 présentent les données selon le territoire de gestion forestière, relevant de la Direction régionale de Montréal (06) du ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs.

1. LE PORTRAIT GÉNÉRAL DE LA RÉGION DE MONTRÉAL (06)

1.1 Le territoire

1.1.1 Sous-zones de végétation et domaines bioclimatiques

Comme le démontre la carte 1 en annexe, la grande région de Montréal fait partie des domaines bioclimatiques de l'érablière et de la sapinière. Ainsi, les érablières couvrent entièrement les régions de la Montérégie, de Montréal, de Laval et un peu plus de la moitié des régions des Laurentides et de Lanaudière. Alors que l'érablière à caryer cordiforme caractérise les secteurs les plus méridionaux de la région, l'érablière à tilleul et l'érablière à bouleau jaune en couvrent la partie centrale. Plus au nord, la sapinière à bouleau jaune d'abord et ensuite la sapinière à bouleau blanc remplacent les érablières.

1.1.2 Régime de propriété

La grande région de Montréal se caractérise par la diversité de son régime de propriété, comme le démontrent le tableau et les graphiques qui suivent, ainsi que la carte 2 en annexe.

Ainsi, les régions administratives de Montréal, de Laval et de la Montérégie se caractérisent par l'absence ou presque de forêt publique. En fait, dans ces trois régions, les quelques centaines d'hectares identifiés sont principalement constitués de parcs, de réserves ou de zones de conservation.

Les régions des Laurentides et de Lanaudière se ressemblent beaucoup sur ce plan. En effet, leur partie sud est constituée majoritairement par des propriétés privées, alors que, pour leur partie nord, c'est la forêt publique qui domine. Pour ces deux régions, la forêt publique compte pour environ les deux tiers de la superficie du territoire.

Les propriétés fédérales représentent un peu plus de 1% des superficies de l'ensemble du territoire et se trouvent principalement dans les régions des Laurentides (478 km²) et de la Montérégie (103 km²).

TABLEAU 1

Régime de propriété - Sommaire régional

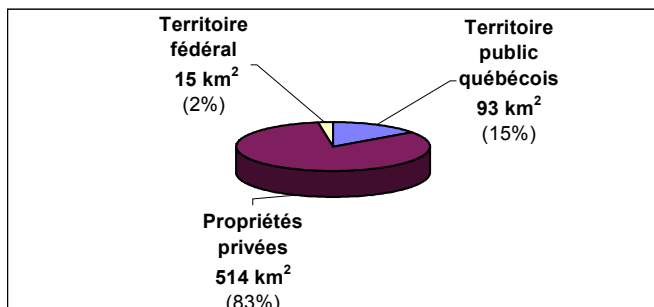
Région administrative	Privé	Public	Territoire fédéral	Total
06 – Montréal	514 km ²	93 km ²	15 km ²	622 km²
13 – Laval	267 km ²	Nil	Nil	267 km²
14 – Lanaudière	4 384 km ²	9 109 km ²	8 km ²	13 501 km²
15 – Laurentides	6 819 km ²	15 228 km ²	478 km ²	22 525 km²
16 – Montérégie	11 154 km ²	588 km ²	103 km ²	11 845 km²
Total	23 138 km²	25 018 km²	604 km²	48 760 km²

Source : Ressources et industries forestières, Portrait statistique, MRNFP, édition 2003

GRAPHIQUE 1

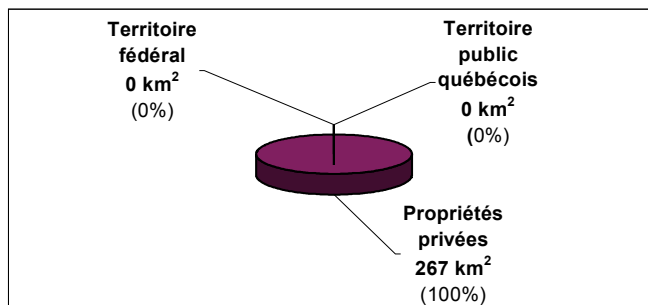
Régime de propriété^{1,2}

Région 06 - Montréal



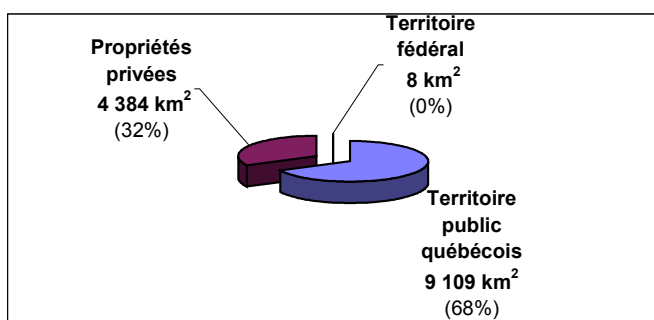
Superficie totale = 622 km²

Région 13 - Laval



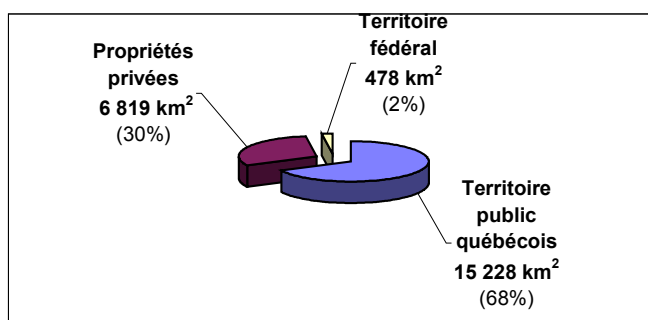
Superficie totale = 267 km²

Région 14 - Lanaudière



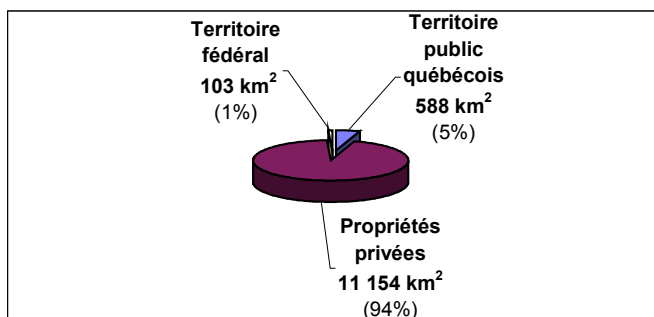
Superficie totale = 13 501 km²

Région 15 - Laurentides



Superficie totale = 22 525 km²

Région 16 - Montérégie



Superficie totale = 11 845 km²

¹ Mise à jour d'août 2003.

² L'arrondissement des données peut entraîner des erreurs négligeables.

1.1.3 Superficie selon la nature du territoire

La superficie totale du territoire représente 48 760 km², soit environ 3 % du territoire du Québec. Si l'on exclut les étendues d'eau (4 200 km²) et les territoires forestiers improductifs (1 145 km²), le territoire forestier productif totalise 66 % de l'ensemble du territoire (31 903 km²). La région des Laurentides couvre à elle seule plus de 46 % de la superficie des cinq régions et elle comprend 57 % du territoire forestier productif.

TABLEAU 2

Superficie selon la nature du territoire^{1,2}

Région 06 - Montréal

	km ²	%
Eau	124	20 %
Terrains non forestiers	457	73 %
Terrains forestiers	42	7 %
• Terrains forestiers improductifs	(0)	(0 %)
• Terrains forestiers productifs	(41)	(7 %)
▪ accessibles (41 km ²)		
▪ inaccessibles (0 km ²)		
Total²	622	100 %

Région 13 - Laval

	km ²	%
Eau	22	8 %
Terrains non forestiers	183	69 %
Terrains forestiers	62	23 %
• Terrains forestiers improductifs	(0)	(0 %)
• Terrains forestiers productifs	(61)	(23 %)
▪ accessibles (61 km ²)		
▪ inaccessibles (0 km ²)		
Total²	267	100 %

Région 14 - Lanaudière

	km ²	%
Eau	1 244	9 %
Terrains non forestiers	1 831	14 %
Terrains forestiers	10 427	77 %
• Terrains forestiers improductifs	(342)	(3 %)
• Terrains forestiers productifs	(10 085)	(74 %)
▪ accessibles (9 892 km ²)		
▪ inaccessibles (193 km ²)		
Total²	13 501	100 %

TABLEAU 2 (SUITE)

Superficie selon la nature du territoire^{1,2}

Région 15 - Laurentides

	km ²	%
Eau	2 078	9 %
Terrains non forestiers	1 675	7 %
Terrains forestiers	18 772	83 %
• Terrains forestiers improductifs	(656)	(3 %)
• Terrains forestiers productifs	(18 115)	(80 %)
▪ accessibles (17 811 km ²)		
▪ inaccessibles (304 km ²)		
Total²	22 525	100 %

Région 16 - Montérégie

	km ²	%
Eau	734	6 %
Terrains non forestiers	7 362	62 %
Terrains forestiers	3 748	32 %
• Terrains forestiers improductifs	(147)	(1 %)
• Terrains forestiers productifs	(3 601)	(30 %)
▪ accessibles (3 591 km ²)		
▪ inaccessibles (10 km ²)		
Total²	11 845	100 %

¹ Mise à jour d'août 2003.

² L'arrondissement des données peut entraîner des erreurs négligeables.

1.2 Sur le plan social et environnemental

1.2.1 Occupation du territoire par région, MRC et municipalité

La grande région de Montréal comprend 29 MRC et deux villes importantes ne faisant pas partie de MRC : Montréal et Longueuil. Le territoire est subdivisé en 329 municipalités et quatre réserves indiennes, pour une population totale de 4 382 574 personnes.

TABLEAU 3

Occupation du territoire par région, MRC et municipalité

Région	Superficie totale	MRC		
		Nom	Municipalités	Population
Montréal (06)	622 km ²	Hors MRC	1	1 838 474
Total	622 km²		1	1 838 474
Laval (13)	267 km ²	Laval	1	354 773
Total	267 km²	1 MRC	1	354 773
Lanaudière (14)		D'Autray	15	38 446
		Joliette	10	55 796
		L'Assomption	6	106 806
		Les Moulins	2	114 501
		Matawinie	27	42 894
		Montcalm	11	40 885
Total	13 501 km²	6 MRC	71	399 328
Laurentides (15)		Antoine-Labelle	26	34 444
		Les Laurentides	18	40 038
		Thérèse-de-Blainville	7	135 538
		Argenteuil	9	30 120
		Les Pays-d'en-Haut	9	32 260
		Deux-Montagnes	7	84 882
		Mirabel	1	29 470
		La Rivière-du-Nord	5	87 256
Total	22 525 km²	8 MRC	82	474 278

TABLEAU 3 (suite)

Occupation du territoire par région, MRC et municipalité

Région	Superficie totale	MRC		
		Nom	Municipalités	Population
Montérégie (16)		Acton	8	15 438
		Brome-Missisquoi	20	47 209
		Beauharnois-Salaberry	7	60 314
		La Haute-Yamaska	10	81 288
		La Vallée-du-Richelieu	13	99 467
		Lajemmerais	6	66 333
		Le Bas-Richelieu	12	52 014
		Le Haut-Richelieu	14	105 970
		Le Haut-Saint-Laurent	13	21 524
		Les Jardins-de-Napierville	11	23 425
		Les Maskoutains	17	81 124
		Rousillon	11	142 950
		Rouville	8	31 252
		Vaudreuil-Soulanges	23	106 833
		(Longueuil - hors MRC)	1	380 580
	Total	11 845 km²	14 MRC (+ 1 ville hors MRC)	174
Grand total	48 760 km²	29 MRC (+ 2 villes hors MRC)	329	4 382 574

Sources : site Internet du ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir
Ressources et industries forestières, Portrait statistique, MRNFP, édition 2003

1.2.2 Participation accrue des utilisateurs du milieu

Le développement récréotouristique dans la grande région de Montréal prend toujours plus d'ampleur. Les demandes de la population et des touristes pour les sports de plein air et les activités en milieu naturel augmentent, ce qui diminue d'autant les marges de manœuvre des industriels du bois, plus particulièrement dans les régions des Laurentides et de Lanaudière.

Le MRNFP doit constamment composer avec cette dualité des usages qui entraîne des pressions. Il vise ainsi, d'une part, à permettre un accès plus facile à la matière ligneuse et à en réduire les coûts de récolte, et d'autre part, à modifier les interventions, les limiter et même de plus en plus souvent les interdire.

La localisation, la construction et surtout l'entretien des chemins constituent autant d'éléments d'enjeux qui entraînent de nombreux conflits entre les industriels et les gestionnaires de territoires fauniques ou récréatifs.

La région agit constamment pour tenter de concilier ces intérêts divergents tout en faisant respecter les lois et règlements en vigueur. Le mot d'ordre : favoriser une meilleure cohabitation entre les différents acteurs d'un même territoire par l'établissement d'un dialogue au tout début du processus de planification forestière, afin d'harmoniser et d'intégrer les activités des utilisateurs du milieu forestier.

1.2.2.1 Consultations publiques sur les politiques forestières

Comme dans le reste du Québec, trois consultations publiques ont eu lieu depuis janvier 2002 dans la grande région de Montréal.

Outre les avis publics diffusés dans les journaux régionaux par les CRD impliqués pour annoncer la tenue des consultations, des invitations personnalisées ont été transmises, avec le questionnaire et la documentation, aux clientèles de Forêt Québec et à d'autres intervenants choisis par les CRD.

Les consultations réalisées :

- (1) Politique de consultation sur les orientations du Québec en matière de gestion et de mise en valeur du milieu forestier (janvier et février 2002)
- (2) Consultations sur la délimitation des unités d'aménagement forestier et sur le tracé de la limite nord des attributions forestières (avril et mai 2002)
- (3) Objectifs de protection et de mise en valeur des ressources du milieu forestier proposés pour les plans généraux d'aménagement forestier de 2005-2010 (octobre et novembre 2003)

TABLEAU 4
Nombre d'invitations personnalisées pour la présentation de mémoires

Région	Consultation n° 1	Consultation n° 2	Consultation n° 3
13 – Laval	18	Pas de consultation	Pas de consultation
14 – Lanaudière	135	153	178
15 – Laurentides	213	200	370
16 – Montérégie	300	Pas de consultation	Pas de consultation

TABLEAU 5
Nombre d'écrits reçus et de positions verbales lors des audiences publiques¹

Région	Consultation n° 1	Consultation n° 2	Consultation n° 3
13 – Laval	9	Pas de consultation	Pas de consultation
14 – Lanaudière	16	8	10
15 – Laurentides	51	20	21
16 – Montérégie	9	Pas de consultation	Pas de consultation

¹ Certains mémoires ou canevas de réponses remis sont signés conjointement par plusieurs organismes.

Sources : rapports des consultations des CRD

Pour 2004 ou 2005, d'autres consultations sont également prévues au sujet des indicateurs de performance forestière et environnementale, des aires protégées, etc. L'expérience a démontré que l'enjeu des prochaines consultations consistera à permettre aux intervenants d'y participer efficacement en souhaitant qu'on leur assure des délais raisonnables, la disponibilité de documents vulgarisés ainsi qu'un minimum d'études d'impacts sur les propositions formulées.

1.2.2.2 Processus d'information et de consultation des plans d'aménagement forestier (PICPAF)

Conformément à la Loi sur les forêts, le Ministère rend accessible au public, pour information et consultation pendant une période de 45 jours, les plans quinquennaux et généraux qui font l'objet d'un contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF).

Dans les régions de Lanaudière et des Laurentides, afin d'aviser la population de la tenue de consultations publiques des plans, un avis public obligatoire a été diffusé quelques jours avant chacune des périodes de consultation. Afin de rejoindre toutes les clientèles de ces régions et celles de l'extérieur, les avis publics sont parus dans des journaux régionaux et dans un quotidien de Montréal.

De plus, à l'initiative de la région, une invitation personnalisée a été envoyée aux clientèles concernées, soit aux MRC, aux municipalités, aux détenteurs de permis d'érablières, aux associations de villégiateurs, de trappeurs et de résidents, aux ZEC, aux pourvoiries, aux clubs récréo-sportifs, aux chambres de commerce et autres intervenants.

À noter que les clientèles s'intéressent presque exclusivement aux PQAF, en raison de la courte durée du plan (cinq ans) qui correspond davantage à leurs besoins d'information, comparativement au PGAF (25 ans).

Les tableaux suivants montrent la participation du public au processus d'information et de consultation lors du dépôt des PQAF et PGAF 2000-2005 pour Lanaudière et les Laurentides.

TABLEAU 6

PQAF et PGAF 2000-2005 de Lanaudière

Aire Commune	Plan concerné	Période de consultations	Nombre de consultations totales	Nombre de demandes écrites	Nombre de conciliations
062-01	PGAF	6 octobre au 18 novembre 1999	2	1	0
	PQAF et PGAF	5 janvier au 18 février 2000	22	7	0
	PQAF	8 janvier au 21 février 2001 (révision)	22	18	0
062-02	PGAF	6 octobre au 18 novembre 1999	2	1	0
	PQAF et PGAF	5 janvier au 18 février 2000	27	16	0
	PQAF	8 janvier au 21 février 2001 (révision)	37	26	0

PQAF et PGAF 2000-2005 des Laurentides

Aire Commune	Plan concerné	Période de consultations	Nombre de consultations totales	Nombre de demandes écrites	Nombre de conciliations
061-01	PQAF et PGAF	5 janvier au 18 février 2000	64	17	0
	PQAF	8 janvier au 21 février 2001 (révision)	50	17	0
061-02	PQAF et PGAF	5 janvier au 18 février 2000	16	2	0
	PQAF	8 janvier au 21 février 2001 (révision)	13	16	0
064-01	PQAF	5 septembre au 19 octobre 2000	5	5	1
	PGAF	12 février au 28 mars 2001 (révision)	10	1	0
064-02	PQAF	5 janvier au 18 février 2000	23	3	0
	PGAF	5 septembre au 19 octobre 2000	0	0	0
	PQAF	15 janvier au 28 février 2001 (révision)	7	1	0
064-03	PQAF	5 janvier au 18 février 2000	14	3	1
	PGAF	5 septembre au 19 octobre 2000	6	6	0
	PQAF	15 janvier au 28 février 2001 (révision)	9	0	0

1.2.2.3 Participation des tiers à la préparation des prochains PGAF

Afin d'être en mesure de prendre en considération les intérêts et préoccupations des autres utilisateurs du territoire de l'unité d'aménagement et de prévenir les différends concernant la réalisation des activités d'aménagement forestier, le Ministère oblige désormais les bénéficiaires de CAAF à les inviter à participer à la préparation du plan général.

Ces tiers, désignés par l'article 54 de la Loi sur les forêts révisée, sont les municipalités régionales de comté (MRC), les communautés autochtones, les gestionnaires de réserves fauniques et de zones d'exploitation contrôlée (ZEC), les pourvoyeurs, les détenteurs de permis d'érablières, les personnes qui exercent des activités agricoles dans les territoires aménagés à des fins de productions forestières et tout autre organisme ou personne au choix du bénéficiaire.

En vue de favoriser la participation des tiers à la préparation des prochains PGAF, la Direction régionale, les bénéficiaires de CAAF et les intervenants de la région ont entrepris une série de démarches. Voici une synthèse des principales activités réalisées :

- Mars 2002 : Première rencontre générale d'information de l'ensemble des tiers des unités de gestion de La Rivière-Rouge (61), de l'Assomption-Matawin (62) et de La Lièvre (64);
- Année 2002-2003 : Projet des intervenants et bénéficiaires de CAAF des Hautes-Laurentides visant à définir un processus structuré de participation, comprenant notamment les échéanciers, les travaux à réaliser et la formation à acquérir par les participants au processus. Ce projet a été financé par le *Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier* et par une participation financière importante d'intervenants régionaux;
- Mai 2003 : La Direction régionale a tenu deux rencontres générales d'information à l'intention des représentants de l'ensemble des bénéficiaires des unités d'aménagement relevant de la région;
- Juin 2003 : Invitation lancée à l'ensemble des tiers de la région afin que ceux-ci identifient les secteurs d'intérêt pour lesquels ils ont des préoccupations de protection des paysages forestiers;
- Juillet et décembre 2003 : Rencontres des représentants des tiers de l'UAF 61-51;
- Décembre 2003 : Rencontre avec les représentants régionaux de la Fédération des pourvoyeurs du Québec pour définir une procédure d'identification des paysages sensibles;
- Année 2003-2004 : Mise en œuvre du processus de participation des tiers des Hautes-Laurentides, particulièrement par la réalisation d'une cartographie stratégique des territoires des intervenants fauniques et des Atikamekw;
- Janvier 2004 : Premières rencontres des tables locales des tiers des UAF 62-51, 62-52 et 64-52.

La préoccupation principale, outre celle d'informer les tiers et de favoriser leur participation, était de recueillir le maximum de demandes pouvant avoir un effet sur le calcul de possibilité. En effet, même s'il est prévu que les tiers participent à la préparation des PGAF et non aux calculs, plusieurs de leurs propositions peuvent avoir un effet sur la possibilité.

De même, l'orientation du MRNFP de considérer dès le départ les objectifs de protection et de mise en valeur proposés dans les calculs de possibilité obligeait la cueillette de l'information avant le début des calculs, particulièrement sur les paysages forestiers à protéger.

Des bénéficiaires des UAF 62-51, 62-52 et 64-02 ont pris du retard pour lancer les activités des tables locales des tiers. Or, certains intervenants, notamment les autochtones et des MRC, attendaient la mise en place de ces tables afin de participer activement. Il sera difficile de tenir compte de demandes additionnelles à celles formulées jusqu'à maintenant, si celles-ci ont un impact sur la possibilité, car les calculs ont débuté vers la fin de janvier 2004.

1.2.3 Communautés autochtones

Quatre communautés autochtones sont présentes sur le territoire de la Direction régionale de Montréal. Trois de celles-ci font partie de la nation Mohawk et une de la nation Atikamekw.

Le tableau 7 fournit les détails concernant ces communautés.

TABLEAU 7

Localisation et population des communautés autochtones

Désignation de la bande	Atikamekw de Manawan	Mohawks of Akwesasne	Mohawks Council of Kahnawake	Kanesatake
Nation	Atikamekw	Mohawk	Mohawk	Mohawk
Désignation du territoire	Réserve indienne	Réserve indienne	Réserve indienne ²	Établissement indien ²
Localisation MRC	Matawinie	Le Haut-Saint-Laurent	Roussillon	Deux-Montagnes
Région administrative	Lanaudière ¹	Montérégie	Montérégie	Laurentides
Population totale résidente	1 493	4 210	6 840	288

¹ Même si la réserve de Manawan est localisée dans la région administrative de Lanaudière, ce territoire est géré au plan forestier par la Direction régionale de la Mauricie et du Centre du Québec du MRNFP (Unité de gestion Windigo et Gouin à La Tuque).

² Les communautés de Kahnawake et de Kanesatake occupent aussi conjointement la réserve indienne de Doncaster, localisée dans la MRC des Laurentides, dans la région du même nom. Il n'y a cependant pas de résidents dans cette réserve.

Source : MRN, Direction des affaires autochtones, Localisation des nations autochtones au Québec, 1998

Il faut mentionner que seule la communauté Atikamekw de Manawan intervient sur le territoire de la forêt du domaine de l'État sous aménagement de la Direction régionale. Le territoire d'intérêt de cette communauté touche aux trois unités de gestion de forêt publique de la région (61, 62 et 64).

Les relations entre les bénéficiaires de CAAF de ces unités de gestion et la communauté sont relativement harmonieuses depuis quelques années. En effet, un mémoire d'entente de principe a été signé en octobre 2000 entre le conseil de bande et les principaux bénéficiaires de CAAF des unités de gestion 64 et 61 (région des Laurentides). Cette entente vise, entre autres, à favoriser l'harmonisation des travaux forestiers avec les valeurs autochtones.

Par ailleurs, la région a participé activement à la préparation du plan de travail conjoint 2003-2006 sur la foresterie (Manawan/Québec), devant mener à la signature d'une entente sectorielle avec la communauté. La mise en œuvre de ce plan interpellera les unités de gestion mentionnées précédemment et les bénéficiaires de CAAF des quatre aires communes touchées beaucoup plus largement que le mémoire d'entente déjà signé.

1.2.4 Principaux territoires qui bénéficient d'un statut particulier

Les tableaux suivants, ainsi que la carte 3 en annexe, comprennent l'information reliée aux territoires du domaine public qui bénéficient d'un statut particulier dans les régions de Lanaudière, des Laurentides et de la Montérégie. Pour cette dernière, les superficies sont relativement faibles, compte tenu de l'importance très réduite de la forêt publique dans la région. Par contre, les deux autres régions sont très bien pourvues en territoires particuliers, tout spécialement les Laurentides qui comprennent près de 11 000 km² de ces territoires, soit près de 72 % de la superficie totale de la région.

Dans la région de Lanaudière, il faut aussi mentionner que quatre parcs régionaux ont été créés en février 2003, soit ceux du Parc régional du lac Taureau, de la Forêt Ouareau, des Sept-Chutes et de la Chute-à-Bull. Ces quatre parcs sont localisés dans la MRC de la Matawinie.

TABLEAU 8

Principaux territoires qui bénéficient d'un statut particulier

Région 14 - Lanaudière¹

Principaux territoires	Superficie (km ²)	Superficie totale (km ²)
Parcs nationaux		807,0
Parc du Mont-Tremblant ²	807,0	
Réserves écologiques		4,2
Tourbières-de-Lanoraie (des)	4,2	
Zones d'exploitation contrôlée (ZEC)		1 735,6
Boullé	638,5	
Collin	427,0	
Lavigne	407,1	
Nymphes (des)	263,0	
Superficie des pourvoies avec droits exclusifs (19)		986,5
Réserves fauniques		1 442,5
Rouge-Matawin ²	618,2	
Mastigouche ²	824,3	
Total		4 975,8

¹ Mise à jour de novembre 2002.

² Territoires partagés avec d'autres régions limitrophes.

Sources :

Société de la Faune et des Parcs du Québec. Territoire ayant un statut particulier ou faisant l'objet d'une protection particulière (juin 2002)

Direction générale de l'information géographique. Approximation des superficies du territoire québécois (novembre 2002)

Ressources et industries forestières, Portrait statistique, édition 2003, MRNFP

Société de la Faune et des Parcs du Québec, Plan de développement régional associé aux ressources fauniques (mars 2002)

TABLEAU 8 (suite)

Principaux territoires qui bénéficient d'un statut particulier

Région 15 - Laurentides¹

Principaux territoires	Superficie (km ²)	Superficie totale (km ²)
Parcs nationaux		726,7
Parc d'Oka	23,7	
Parc du Mont-Tremblant ²	703,0	
Réserves écologiques		11,7
Jackrabbit	7,5	
Louis-Zéphirin-Rousseau	0,1	
Tapani	0,2	
Rivière-Rouge (de la)	3,1	
Presqu'île-Robillard	0,8	
Zones d'exploitation contrôlée (ZEC)		5 363,0
Lesueur	776,5	
Maison-de-Pierre	805,1	
Mazana	734,0	
Mitchinamecus	843,4	
Normandie	1 018,0	
Petawaga	1 186,0	
Superficie des pourvoies avec droits exclusifs (23)		3 138,4
Réserves fauniques		1700,8
Rouge-Matawin ²	770,1	
Papineau-Labelle ²	930,7	
Total		10 940,6

¹ Mise à jour de novembre 2002.

² Territoires partagés avec d'autres régions limitrophes.

Sources :

Société de la Faune et des Parcs du Québec. Territoire ayant un statut particulier ou faisant l'objet d'une protection particulière (juin 2002)

Direction générale de l'information géographique. Approximation des superficies du territoire québécois (novembre 2002)

Ressources et industries forestières, Portrait statistique, édition 2003, MRNFP

Société de la Faune et des Parcs du Québec, Plan de développement régional associé aux ressources fauniques (mars 2002)

TABLEAU 8 (suite)

Principaux territoires qui bénéficient d'un statut particulier

Région 16 - Montérégie¹

Principaux territoires	Superficie (km ²)	Superficie totale (km ²)
Parcs québécois		26,9
Parc de la Yamaska	12,9	
Parc du Mont-Saint-Bruno	5,9	
Parc des Îles-de-Boucherville	8,1	
Réserves écologiques		3,9
Pin rigide (du)	0,7	
Micocoulier (du)	0,3	
Marcel-Raymond	0,6	
Îles-Avelle-Wight-et-Hiam (des)	0,9	
Boisé-des-Muir (du)	0,1	
Rivière-aux-Brochets (de la)	1,3	
Zones d'exploitation contrôlée (ZEC)		0,0
Superficie des pourvoies avec droits exclusifs		0,0
Total		30,8

¹ Mise à jour de novembre 2002.

Sources :

Société de la Faune et des Parcs du Québec. Territoire ayant un statut particulier ou faisant l'objet d'une protection particulière (juin 2002)

Direction générale de l'information géographique. Approximation des superficies du territoire québécois (novembre 2002)

Ressources et industries forestières, Portrait statistique, édition 2003, MRNFP

Société de la Faune et des Parcs du Québec, Plan de développement régional associé aux ressources fauniques (mars 2002)

1.2.5 Aires protégées et écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE)

Parmi les aires protégées de la grande région de Montréal, la plus vaste superficie est constituée par les parcs nationaux. À cet effet, il faut noter que tout le territoire du parc du Mont-Tremblant a été comptabilisé dans Lanaudière.

TABLEAU 9

Superficie (km²) des aires protégées dans la région

Région	Superficie des aires protégées (km ²)
06 - Montréal	31
13 - Laval	1
14 - Lanaudière	1 507
15 - Laurentides	111
16 - Montérégie	223

Note : Inclus les écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE).

Source : Direction de l'environnement forestier, MRNFP, mise à jour de janvier 2004

Tel que le démontrent les données des tableaux suivants, la région comprend un grand nombre d'écosystèmes forestiers exceptionnels reconnus. En Montérégie particulièrement, on dénombre 155 EFE, dont 125 sont localisés en forêt privée. Notons qu'ils ne bénéficient pas, pour la plupart, d'une protection légale. Par contre, les quelque 39 EFE situés en forêt publique dans Lanaudière et dans les Laurentides font l'objet de mesures de protection légales ou de fait.

TABLEAU 10

**Écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE)
Forêts privées
Région 06 - Montréal**

Recensement des écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE) dans les <u>forêts privées</u>						
Types	Protection légale		Sans protection légale		Total	
	N ^{bre}	Superficie (ha)	N ^{bre}	Superficie (ha)	N ^{bre}	Superficie (ha)
Rares	10	119	2	41	12	160
Refuges	10	341	2	49	12	390
Anciens	0	0	0	0	0	0
Total	20	460	4	90	24	550

Source : Direction de l'environnement forestier, MRNFP, décembre 2003

**Écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE)
Forêts privées
Région 13 - Laval**

Recensement des écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE) dans les <u>forêts privées</u>						
Types	Protection légale		Sans protection légale		Total	
	N^{bre}	Superficie (ha)	N^{bre}	Superficie (ha)	N^{bre}	Superficie (ha)
Rares	0	0	2	9	2	9
Refuges	3	19	8	136	11	155
Anciens	1	4	0	0	1	4
Total	4	23	10	145	14	168

Source : Direction de l'environnement forestier, MRNFP, décembre 2003

**Écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE)
Forêts publiques et forêts privées
Région 14 - Lanaudière**

Recensement des écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE) dans les <u>forêts publiques</u>						
Types	Protection légale		Sans protection légale¹		Total	
	N^{bre}	Superficie (ha)	N^{bre}	Superficie (ha)	N^{bre}	Superficie (ha)
Rares	0	0	1	7	1	7
Refuges	1	180	0	0	1	180
Anciens	1	131	1	2	2	133
Total	2	311	2	9	4	320

Recensement des écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE) dans les <u>forêts privées</u>						
Types	Protection légale		Sans protection légale		Total	
	N^{bre}	Superficie (ha)	N^{bre}	Superficie (ha)	N^{bre}	Superficie (ha)
Rares	0	0	2	239	2	239
Refuges	0	0	5	182	5	182
Anciens	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	7	421	7	421

¹ EFE en attente d'une protection légale, dont certains sont protégés en vertu de la directive administrative émise en 1997.

Source : Direction de l'environnement forestier, MRNFP, décembre 2003

**Écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE)
Forêts publiques et forêts privées
Région 15 - Laurentides**

Recensement des écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE) dans les <u>forêts publiques</u>						
Types	Protection légale		Sans protection légale¹		Total	
	N^{bre}	Superficie (ha)	N^{bre}	Superficie (ha)	N^{bre}	Superficie (ha)
Rares	7	425	4	75	11	500
Refuges	8	397	1	66	9	463
Anciens	11	714	4	214	15	928
Total	26	1 536	9	355	35	1 891

Recensement des écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE) dans les <u>forêts privées</u>						
Types	Protection légale		Sans protection légale		Total	
	N^{bre}	Superficie (ha)	N^{bre}	Superficie (ha)	N^{bre}	Superficie (ha)
Rares	0	0	8	149	8	149
Refuges	2	82	15	1 115	17	1 197
Anciens	0	0	7	159	7	159
Total	2	82	30	1 423	32	1 505

**Écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE)
Forêts publiques et forêts privées
Région 16 - Montérégie**

Recensement des écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE) dans les <u>forêts publiques</u>						
Types	Protection légale		Sans protection légale¹		Total	
	N^{bre}	Superficie (ha)	N^{bre}	Superficie (ha)	N^{bre}	Superficie (ha)
Rares	4	30	1	8	5	38
Refuges	22	578	1	12	23	590
Anciens	2	48	0	0	2	48
Total	28	656	2	20	30	676

Recensement des écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE) dans les <u>forêts privées</u>						
Types	Protection légale		Sans protection légale		Total	
	N^{bre}	Superficie (ha)	N^{bre}	Superficie (ha)	N^{bre}	Superficie (ha)
Rares	3	15	39	1 347	42	1 362
Refuges	10	578	60	2 653	70	3 231
Anciens	1	201	12	186	13	387
Total	14	794	111	4 186	125	4 980

¹ EFE en attente d'une protection légale, dont certains sont protégés en vertu de la directive administrative émise en 1997.

1.3 Sur le plan économique

1.3.1 Économie forestière

En 2002, sur les 88 757 emplois que procure l'ensemble du secteur forestier du Québec, 20 342, soit une part de 23 %, se trouvent dans la grande région de Montréal.

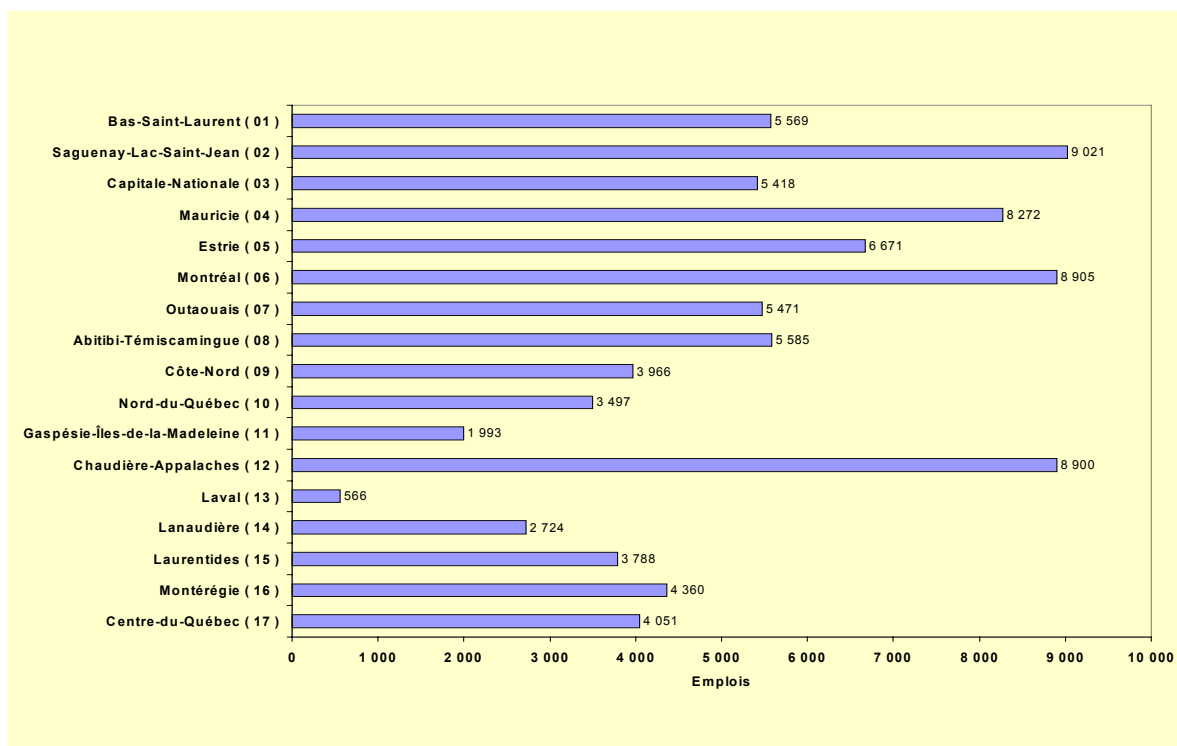
Fait surprenant, la ville-région de Montréal compte à elle seule 10 % de tous les emplois du secteur forestier du Québec. Reconnue comme capitale mondiale des pâtes et papier, Montréal bénéficie surtout de la présence de nombreux sièges sociaux, de centres de recherche et de petites usines de seconde transformation.

Près de 5 % des emplois sont en Montérégie. C'est la région qui regroupe le plus d'usines de deuxième transformation du bois de tout le Québec.

Lanaudière compte 3 % des emplois et les Laurentides, un peu plus de 4 %. C'est dans ces deux régions que l'on trouve plusieurs usines de première transformation du bois dont celles pour lesquelles le Ministère a accordé des CAAF¹. On y remarque aussi une part non négligeable d'entreprises de deuxième transformation.

À souligner que ces données ne comprennent pas les emplois reliés à l'industrie récréotouristique de Lanaudière et des Laurentides. On sait toutefois que les activités de chasse, de pêche, de villégiature, de tourisme et de plein air représentent un apport économique majeur pour ces deux régions et procurent de nombreux emplois.

GRAPHIQUE 2
Répartition de l'emploi du secteur forestier
selon les régions du Québec, 2002



Source : Statistique Canada, Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures (EERH)

¹ Près de 200 usines de sciages, une usine de pâtes et papier, deux de placage (déroulage), deux autres de panneaux agglomérés et d'autres usines de poteaux, de bandeaux, de tournage et façonnage, de granules énergétiques, etc.

TABLEAU 11

**Le secteur forestier dans l'économie de la région
Région 06 - Montréal**

	1999		2002	
	Établissements	Emplois	Établissements (2001)	Emplois
Foresterie, exploitation forestière et activités de soutien (SCIAN 113 et 1153)	0	0	n.d.	0
Fabrication de produits en bois (SCIAN 321)	25	1 015	40	1 098
- Première transformation (scieries, placages, contreplaqués, panneaux) - Deuxième transformation (préservation du bois, produits de charpente, portes et fenêtres, etc.)				
Fabrication du papier (SCIAN 322)	70	8 291	85	7 806
- Première transformation (pâte à papier, papier, carton) - Deuxième transformation (produits en papier transformé)				
Total - Secteur forestier	95	9 306	n.d.	8 905

**Le secteur forestier dans l'économie de la région
Région 13 - Laval**

	1999		2002	
	Établissements	Emplois	Établissements (2001)	Emplois
Foresterie, exploitation forestière et activités de soutien (SCIAN 113 et 1153)	0	0	n.d.	0
Fabrication de produits en bois (SCIAN 321)	12	314	19	340
- Première transformation (scieries, placages, contreplaqués, panneaux) - Deuxième transformation (préservation du bois, produits de charpente, portes et fenêtres, etc.)				
Fabrication du papier (SCIAN 322)	4	240	5	226
- Première transformation (pâte à papier, papier, carton) - Deuxième transformation (produits en papier transformé)				
Total - Secteur forestier	16	554	n.d.	566

Le secteur forestier dans l'économie de la région Région 14 - Lanaudière

Le secteur forestier dans l'économie de la région

	1999		2002	
	Établissements	Emplois	Établissements <small>(2001)</small>	Emplois
Foresterie, exploitation forestière et activités de soutien (SCIAN 113 et 1153)	58	513	n.d.	415
Fabrication de produits en bois (SCIAN 321)	46	1 338	74	1 447
- Première transformation (scieries, placages, contreplaqués, panneaux) - Deuxième transformation (préservation du bois, produits de charpente, portes et fenêtres, etc.)				
Fabrication du papier (SCIAN 322)	8	915	10	862
- Première transformation (pâte à papier, papier, carton) - Deuxième transformation (produits en papier transformé)				
Total - Secteur forestier	112	2 766	n.d.	2 724

Région 15 - Laurentides

	1999		2002	
	Établissements	Emplois	Établissements <small>(2001)</small>	Emplois
Foresterie, exploitation forestière et activités de soutien (SCIAN 113 et 1153)	121	1 064	n.d.	860
Fabrication de produits en bois (SCIAN 321)	62	2 171	100	2 348
- Première transformation (scieries, placages, contreplaqués, panneaux) - Deuxième transformation (préservation du bois, produits de charpente, portes et fenêtres, etc.)				
Fabrication du papier (SCIAN 322)	5	615	6	579
- Première transformation (pâte à papier, papier, carton) - Deuxième transformation (produits en papier transformé)				
Total - Secteur forestier	188	3 850	n.d.	3 788

Le secteur forestier dans l'économie de la région Région 16 - Montérégie

	1999		2002	
	Établissements	Emplois	Établissements (2001)	Emplois
Foresterie, exploitation forestière et activités de soutien (SCIAN 113 et 1153)	31	275	n.d.	223
Fabrication de produits en bois (SCIAN 321)	67	2 106	108	2 279
- Première transformation (scieries, placages, contreplaqués, panneaux) - Deuxième transformation (préservation du bois, produits de charpente, portes et fenêtres, etc.)				
Fabrication du papier (SCIAN 322)	30	1 974	36	1 859
- Première transformation (pâte à papier, papier, carton) - Deuxième transformation (produits en papier transformé)				
Total - Secteur forestier	128	4 356	n.d.	4 360

Notes :

- Toutes les données reposent sur le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN), qui attribue un code à chaque activité économique (ex. : les industries de la fabrication du papier sont identifiées par le code SCIAN 322).
- Les données provinciales de 1999 sur la foresterie proviennent de l'Enquête annuelle des manufactures (EAM) de Statistique Canada, en ce qui concerne les établissements, et de l'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures (EERH) de Statistique Canada, en ce qui concerne l'emploi. Les établissements et l'emploi ont été répartis entre les régions sur la base d'hypothèses (notamment la récolte, les procédés de récolte et les dépenses régionales en travaux sylvicoles) élaborées par la Direction des programmes forestiers (DPF) du MRNFP.
- Les données des usines de transformation du bois pour 1999 sont celles de l'EAM de Statistique Canada et elles sont réparties entre les régions par l'Institut de la statistique du Québec. Les données confidentielles (régions 02 et 10 pour l'industrie du bois, et régions 09, 10, 11, 12 et 15 pour l'industrie du papier) ont été estimées par la DPF. La répartition des emplois des sièges sociaux entre les régions repose sur une enquête de la Direction du développement de l'industrie des produits forestiers du MRNFP.
- Les données sur l'emploi en 2002 proviennent de l'EERH de Statistique Canada (moyenne annuelle). Ces données provinciales ont été réparties sur la base des pondérations régionales respectives de 1999. Des ajustements ont été apportés par la DPF pour tenir compte des fermetures d'usines de papier entre 1999 et 2002. Alors que les emplois en usines sont plutôt stables en cours d'année, les emplois en forêt peuvent fluctuer de plus ou moins 30 % par rapport à la moyenne présentée selon la période de l'année où sont réalisés les travaux sylvicoles.
- Les données sur les établissements ne sont pas disponibles pour 2002. En foresterie, les résultats les plus récents sont ceux de l'EAM de 1999. Pour les usines de transformation, les résultats de l'EAM sont présentés pour 1999 et 2001. Il faut cependant être prudent si on veut comparer 1999 et 2001, car Statistique Canada a élargi en 2000 la couverture de l'EAM aux entreprises ayant moins de 30 000 \$ de chiffre de ventes.

1.3.2 Redevances perçues et redevances réinvesties

Une partie des redevances forestières perçues est investie régionalement pour la réalisation de traitements sylvicoles et la mise en œuvre de programmes de développement.

1.3.2.1 Redevances réinvesties par l'attribution de crédits admissibles en paiement des droits

Les tableaux suivants présentent un bilan de l'année 2002-2003 pour les régions de Lanaudière, des Laurentides et de la Montérégie, en ciblant les programmes qui prévoient l'attribution de crédits admissibles en paiement des droits pour les travaux réalisés.

Comme il n'y a pas de forêt du domaine de l'État sous aménagement dans les régions de Montréal, de Laval et de la Montérégie, aucune redevance n'y est perçue. De plus, aucun programme donnant lieu à des crédits de redevances ne s'applique dans les régions de Laval et de Montréal.

Par contre, en Montérégie, le Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (PMVRMF) prévoit un budget disponible pour son volet II dans la région. Ainsi, en 2002-2003, une somme de 850 000 \$ a été injectée dans quelque 26 projets présentés par 23 organismes. Le programme a généré des investissements évalués à 1,3 million de dollars. Étant donné qu'il n'y a pas de redevances perçues en Montérégie, les crédits sont alloués aux bénéficiaires de CAAF d'autres régions qui participent au financement.

Dans les régions de Lanaudière et des Laurentides, une partie importante des redevances est investie dans les traitements sylvicoles réguliers. Ainsi, environ 30 % des redevances perçues sont utilisées pour financer les traitements sylvicoles réguliers dans Lanaudière et 44 % dans les Laurentides. Il y a donc suffisamment de droits perçus pour financer la stratégie sylvicole dans ces régions. Pour ce qui est du PMVRMF, il a permis d'y financer des projets dans les deux volets prévus au programme.

En ce qui concerne plus particulièrement le volet II, 26 organismes de Lanaudière se sont partagés plus de 900 000 \$ pour la réalisation de 29 projets retenus. Le programme a généré des investissements évalués à 1,25 million de dollars. Dans la région des Laurentides, environ 1,2 million de dollars a été réparti entre 38 organismes pour la réalisation de 44 projets retenus, pour des investissements évalués à 1,67 million de dollars.

Par ailleurs, il faut noter que les données qui seront présentées ultérieurement, au chapitre 4.5.1.1, diffèrent de celles traitées dans le présent chapitre. D'une part, cela s'explique par la date de lecture des données qui n'est pas la même dans les deux cas. D'autre part, les données de mesurage et de facturation de la section 4.5.1.1 portent sur le territoire de gestion forestière et non sur les régions administratives gouvernementales.

TABLEAU 12

Redevances forestières - Exercice 2002-2003

LANAUDIÈRE	Région 14	Autres régions	Total Québec
Redevances forestières	11,2	296,5	307,7
Crédits			
Travaux sylvicoles réguliers	(3,4)	(143,7)	(147,1)
Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier	(1,3)	(40,5)	(41,8)
Plans spéciaux de récupération	(0,0)		(22,1)
Total crédits	(4,7)	(206,3)	(211,0)
Transferts au Fonds forestier			
Cotisations de SOPFIM-SOPFEU	--	--	(18,6)
Financement des activités de Forêt Québec ¹	--	--	--
Solde			78,1¹

¹ Depuis l'exercice 2003-2004, au moins 71 M\$ sont transférés au Fonds forestier pour le financement des activités d'inventaire forestier, de recherche, de planification et de contrôle des interventions en forêt.

Source : Direction de l'assistance technique, MRNFP

Redevances forestières - Exercice 2002-2003

LAURENTIDES	Région 15	Autres régions	Total Québec
Redevances forestières	12,2	295,5	307,7
Crédits			
Travaux sylvicoles réguliers	(5,4)	(141,7)	(147,1)
Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier	(1,2)	(40,6)	(41,8)
Plans spéciaux de récupération	(0,0)	(22,1)	(22,1)
Total crédits	(6,6)	(204,4)	(211,0)
Transferts au Fonds forestier			
Cotisations de SOPFIM-SOPFEU	--	--	(18,6)
Financement des activités de Forêt Québec ¹	--	--	--
Solde			78,1¹

¹ Depuis l'exercice 2003-2004, au moins 71 M\$ sont transférés au Fonds forestier pour le financement des activités d'inventaire forestier, de recherche, de planification et de contrôle des interventions en forêt.

Source : Direction de l'assistance technique, MRNFP

TABLEAU 12 (SUITE)

Redevances forestières - Exercice 2002-2003

MONTÉRÉGIE	Région 16	Autres régions	Total Québec
	M\$		
Redevances forestières	0,0	307,7	307,7
Crédits			
Travaux sylvicoles réguliers	0,0	(147,1)	(147,1)
Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier	(0,9)	(40,9)	(41,8)
Plans spéciaux de récupération	0,0	(22,1)	(22,1)
Total crédits	(0,9)	(210,1)	(211,0)
Transferts au Fonds forestier			
Cotisations de SOPFIM-SOPFEU	--	--	(18,6)
Financement des activités de Forêt Québec ¹	--	--	--
Solde			78,1¹

¹ Depuis l'exercice 2003-2004, au moins 71 M\$ sont transférés au Fonds forestier pour le financement des activités d'inventaire forestier, de recherche, de planification et de contrôle des interventions en forêt.

Source : Direction de l'assistance technique, MRNFP

Note : **Les données des droits de coupe proviennent de Mesuboïs en janvier 2004, selon le territoire des régions administratives du gouvernement.** Elles diffèrent des données présentées dans la section 4.5.1.1 (droits de coupe), puisque dans ce tableau, il s'agit d'une lecture dans Mesuboïs le 8 décembre 2003 et selon les territoires de gestion forestière du MRNFP.

1.3.2.2 Autres investissements en forêt

Le MRNFP réalise aussi d'autres investissements dans la forêt du Québec. Le tableau 12A intègre les montants investis directement dans deux autres programmes importants en 2002-2003. Il s'agit du Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PMVFP) et du Programme de création d'emploi en forêt (PCEF).

Les fonds investis dans le PMVFP sont versés aux agences régionales de mise en valeur de la forêt privée. Il existe une agence pour chacune des régions de Lanaudière, des Laurentides et de la Montérégie, tandis que les territoires des régions de Montréal et de Laval ne sont pas visés par le programme. En ce qui concerne le PCEF, il a permis la réalisation de travaux et la formation de main d'œuvre en forêt dans les régions de Lanaudière et des Laurentides.

Ainsi, les investissements dans ces deux programmes ont totalisé respectivement 0,8 M\$, 1,5 M\$ et 1,2 M\$ dans les régions de Lanaudière, des Laurentides et de la Montérégie en 2002-2003.

Le tableau 12a fournit aussi une information intéressante en présentant l'équivalent des investissements totaux réalisés au prorata des volumes totaux récoltés en forêt publique et en forêt privée dans chaque région.

On constate que ces investissements équivalent à 4,50 \$ par m³ récolté dans la région de Lanaudière et 4,80 \$ dans les Laurentides. Ces montants sont nettement inférieurs à la moyenne provinciale de 7,00 \$ par m³ et cet écart peut s'expliquer par diverses raisons selon le programme concerné.

Par contre, en Montérégie, l'investissement au m³ est nettement supérieur à la moyenne en raison du faible volume récolté et acheminé aux usines. Il faut toutefois mentionner que tous les volumes récoltés en Montérégie proviennent de la forêt privée et que la majeure partie de ceux-ci est destinée au marché du bois de chauffage, donc n'est pas incluse dans le volume total indiqué.

TABLEAU 12a

**Tableau comparatif – Dollars investis par mètre cube
de bois récolté (forêts publique et privée) - Exercice 2002-2003**

LANAUDIÈRE	Région 14	Autres régions	Total Québec
	M\$		
Crédits admissibles en paiement des droits	4,7	206,3	211,0
Autres investissements en forêt ¹	0,8	59,9	60,7
Total des crédits et autres investissements en forêt	5,5	266,2	271,7
	M de mètres cubes		
Volumes récoltés en forêts publique et privée	1,2	38,2	39,4
	\$/m³		
Dollars investis/mètre cube de bois récolté	4,5	7,0	6,9

¹ Programme de création d'emploi en forêt et Aide à la mise en valeur de la forêt privée.

Source : Direction de l'assistance technique, MRNFP

**Tableau comparatif – Dollars investis par mètre cube
de bois récolté (forêts publique et privée) - Exercice 2002-2003**

LAURENTIDES	Région 15	Autres régions	Total Québec
	M\$		
Crédits admissibles en paiement des droits	6,6	204,4	211,0
Autres investissements en forêt ¹	1,5	59,2	60,7
Total des crédits et autres investissements en forêt	8,1	263,6	271,7
	M de mètres cubes		
Volumes récoltés en forêts publique et privée	1,7	37,7	39,4
	\$/m³		
Dollars investis/mètre cube de bois récolté	4,8	7,0	6,9

¹ Programme de création d'emploi en forêt et Aide à la mise en valeur de la forêt privée.

Source : Direction de l'assistance technique, MRNFP

TABLEAU 12a (SUITE)

**Tableau comparatif – Dollars investis par mètre cube
de bois récolté (forêts publique et privée) - Exercice 2002-2003**

MONTÉRÉGIE	Région 16	Autres régions	Total Québec
	M\$		
Crédits admissibles en paiement des droits	0,8	210,2	211,0
Autres investissements en forêt ¹	2,3	58,4	60,7
Total des crédits et autres investissements en forêt	3,1	268,6	271,7
	M de mètres cubes		
Volumes récoltés en forêts publique et privée	0,4	39,1	39,4
	\$/m³		
Dollars investis/mètre cube de bois récolté	8,4	6,9	6,9

¹ Programme de création d'emploi en forêt et Aide à la mise en valeur de la forêt privée.

Notes : Les données de la saison de coupe 2002-2003 (colonne C : source DAT, janvier 2004).

Les données comptes publics sont réparties selon les données de la saison 2002-2003.

Les volumes récoltés correspondent aux volumes de bois livrés aux usines en provenance des forêts publiques et privées (données en date du 12 mars 2004 – DSF).

Répartition par région administrative.

Source : Direction de l'assistance technique, MRNFP

1.3.3 Autres ressources liées à l'utilisation du territoire forestier

Les forêts du domaine public des régions des Laurentides et de Lanaudière sont particulièrement utilisées pour les activités récréatives reliées à la nature et à la faune. Par ailleurs, on y dénombre 111 érablières exploitées pour la sève, en vertu de permis d'exploitation délivrés par le MRNFP.

1.3.3.1 Activités récréatives¹

Région des Laurentides

La région des Laurentides constitue la troisième région touristique la plus achalandée de la province. De plus, on y retrouvait 29 000 chalets en 1999, soit 16 % des chalets au Québec. Malgré le fait que la station touristique de Mont-Tremblant représente le pôle moteur du développement dans la région, le territoire public de la région en général constitue une composante non négligeable de son produit touristique.

En effet, tel qu'il a été mentionné précédemment, la région comprend des vastes parties de deux parcs nationaux ainsi que de deux réserves fauniques. De plus, six zones d'exploitation contrôlée (ZEC) et 23 pourvoies à droits exclusifs se situent en domaine public. Ces territoires couvrent plus de 70 % de la superficie du domaine public de la région, une proportion parmi les plus élevées au Québec. Par conséquent, une faible partie de ce territoire demeure libre de droits fauniques. Notons que les territoires structurés sont localisés majoritairement dans les Hautes-Laurentides, particulièrement dans la MRC Antoine-Labelle.

¹ Sources : Direction régionale de la gestion du territoire public, MRNFP, Plans régionaux de développement du territoire public, constat sur le récréotourisme, 2002
Société de la faune et des parcs du Québec, Plans de développement régionaux associés aux ressources fauniques, 2002

Les Laurentides sont une destination privilégiée par les Québécois qui pratiquent des activités reliées à la faune et à la nature. En effet, la région occupe le premier rang au Québec pour la participation active à la plupart de ces activités sur son territoire. Notamment, elle est la première pour le nombre de participants et le nombre de jours consacrés aux activités de plein air et la première pour le nombre de participants aux activités de chasse et de pêche.

Il va sans dire que cette utilisation intensive du territoire pour ces activités génère des retombées économiques d'envergure. Cependant, cela entraîne de sérieux problèmes de cohabitation entre les divers utilisateurs et l'industrie forestière. En effet, de nombreuses demandes reliées à la protection des paysages et aux modes d'intervention en forêt sont formulées par les divers usagers.

Région de Lanaudière

La région de Lanaudière est une destination touristique recherchée pour les activités en milieu naturel. Les activités de chasse et de pêche de même que celles reliées aux véhicules motorisés (motoneige et quad) sont relativement bien organisées dans le nord et l'est de la région, là où se trouve la forêt du domaine public. Il reste encore un large potentiel de développement à explorer, mais la région est bien pourvue en territoires structurés.

En effet, tel qu'il a été mentionné, on trouve de vastes parties du parc national du Mont-Tremblant et de deux réserves fauniques dans la région. On y relève aussi la présence de quatre zones d'exploitation contrôlée (ZEC) et de 19 pourvoies avec droits exclusifs. La superficie des territoires structurés et du parc national représente près de 55 % de la superficie du domaine public de la région. Cette proportion est moindre que celle des Laurentides, mais elle illustre quand même l'apport important du territoire public au récréotourisme en milieu naturel.

La région de Lanaudière est aussi très recherchée par les villégiateurs : on y dénombre près de 18 000 chalets, dont près de 70 % dans la seule MRC de la Matawinie.

Une particularité de cette région est la présence de quatre parcs régionaux reconnus. Ces parcs, localisés en territoire public, visent à protéger le potentiel récréotouristique du site et à favoriser la mise en place de modes d'intervention favorisant leur mise en valeur.

1.3.3.2 Érablières exploitées pour la sève

Le tableau 13 présente les données sur cette activité. On constate que 111 érablières font l'objet de permis d'intervention pour la culture et l'exploitation à des fins acéricoles dans la région 06. De ce nombre, 78 sont localisées dans la région des Laurentides (U.G. 61 et 64), pour un total de près de 407 000 entailles potentielles (5 200 entailles par érablière). Quant à la région de Lanaudière (U.G. 62), on y dénombre 39 permis pour un potentiel d'environ 147 000 entailles, soit 3 800 entailles par érablière. Cette situation illustre le potentiel supérieur des Laurentides pour l'acériculture.

TABLEAU 13

Érablières dans les forêts du domaine de l'État

Unité de gestion	61	62	64	Total
Nombre d'érablières	30*	39	48**	111
Superficie (ha)	1 105,32	630,58	743,97	2 479,87
Érablières de moins de 25 ha (environ 5000 entailles)	20	34	39	93
Érablières de plus de 25 ha	10	5	9	24
Nombre d'entailles potentielles	243 170	147 330	163 675	554 175
Production (en litres de sirop)				
2002	91 573	60 406	83 663	235 642
2003 ¹	127 400	85 042	96 279	308 721

* De ce nombre : 3 érablières sous convention de gestion territoriale de la MRC des Laurentides
2 érablières sous convention de gestion territoriale de la MRC des Pays-d'en-Haut

** De ce nombre : 7 érablières sous convention de gestion territoriale de la MRC Antoine-Labelle

¹ La production des érablières sous conventions de gestion territoriale des MRC n'est pas disponible à ce jour.

Source : Direction régionale de Montréal, MRNFP

2. L'ÉTAT DE LA FORÊT PUBLIQUE SOUS AMÉNAGEMENT DE LA RÉGION DE MONTRÉAL DE FORÊT QUÉBEC (06)

Ce chapitre et les suivants traiteront du territoire de gestion forestière de la région.

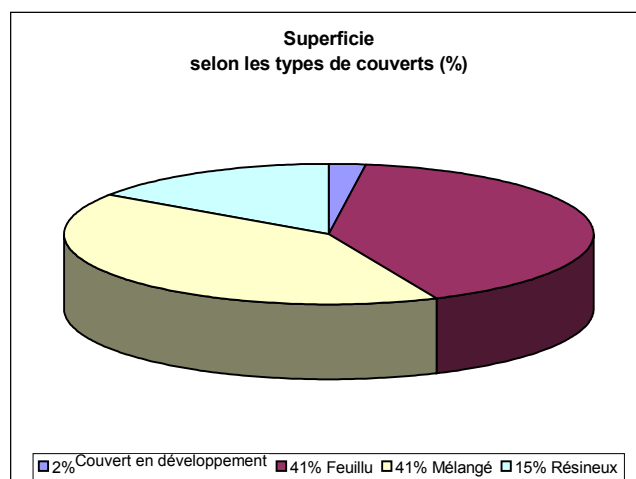
2.1 Profil forestier actuel de la forêt publique sous aménagement

Comme il a été démontré précédemment, la région de Montréal couvre une grande amplitude écologique. Cependant, la forêt publique sous aménagement, soit celle faisant partie des unités d'aménagement forestier, se situe majoritairement dans les domaines de l'érablière à bouleau jaune et de la sapinière à bouleau jaune. L'extrême nord de la région touche aussi au domaine de la sapinière à bouleau blanc, en zone de forêt boréale.

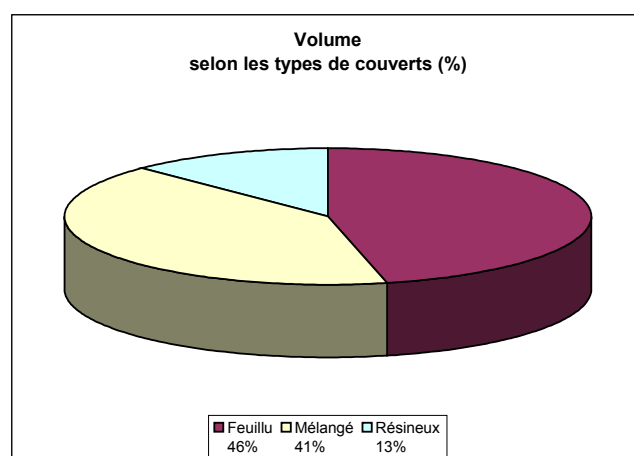
2.1.1 Importance des superficies et des volumes selon les types de couverts

Le graphique 3 présente la répartition par type de couvert. Ainsi, 41 % de la superficie des peuplements productifs et accessibles est sous couvert feuillu et la même proportion est sous couvert mélangé. Seulement 15 % de la forêt de la région est sous couvert résineux et 2 % est en voie de régénération, donc sans couvert forestier défini, tant que la régénération n'y sera pas installée.

GRAPHIQUE 3



GRAPHIQUE 4



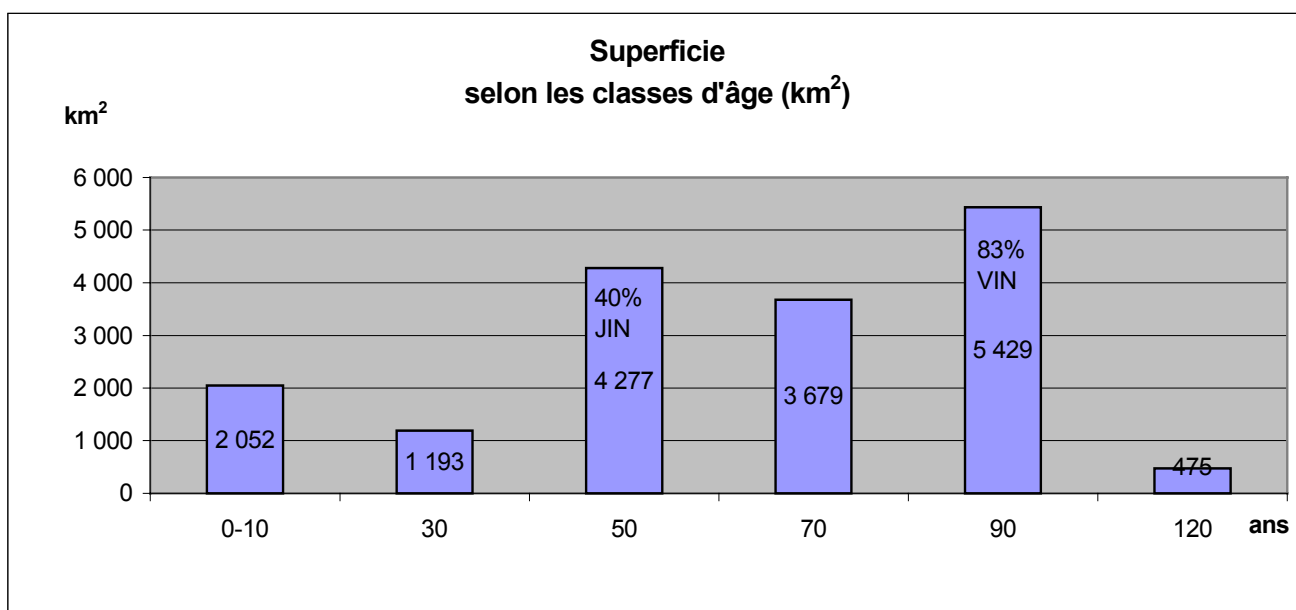
En lien avec les superficies selon les types de couverts, le volume total des peuplements productifs se trouve dans les peuplements feuillus dans une proportion de 46 %, tandis que les peuplements mélangés comprennent 41 % du volume total. Les peuplements résineux contiennent 13 % du volume. Le graphique 4 illustre cette répartition.

Source : Direction des inventaires forestiers, MRNFP

2.1.2 Superficies selon les classe d'âge

La forêt de la région est âgée de 50 ans et plus sur environ 81 % de sa superficie. Le graphique 5 illustre que les classes d'âge les plus représentées sont celles de 50 ans et de 90 ans. Il faut mentionner que ces classes comprennent les peuplements inéquiennes de 30 à 70 ans, dans le premier cas, et ceux de 70 à 120 ans, dans le deuxième. Conséquemment, une grande partie des peuplements de feuillus tolérants se trouve dans ces classes.

GRAPHIQUE 5



TOTAL : 17 106 km²

JIN : Jeune inéquienne

VIN : Vieil inéquienne

Source : Direction des inventaires forestiers, MRNFP

2.1.3 Répartition des volumes selon les essences

Le graphique 6 et le tableau 14 représentent la répartition du volume total selon les principales essences prises individuellement ou par groupes. Ainsi, le groupe SEPM (sapin, épinette, pin gris, mélèze) est le plus important, représentant plus de 65 Mm³, soit environ 30 % du volume. Cependant, les essences feuillues dures (érable, bouleau et autres feuillus) constituent globalement 58 % du volume. Les peupliers couvrent seulement 7 % du total et les autres résineux 5 %.

GRAPHIQUE 6

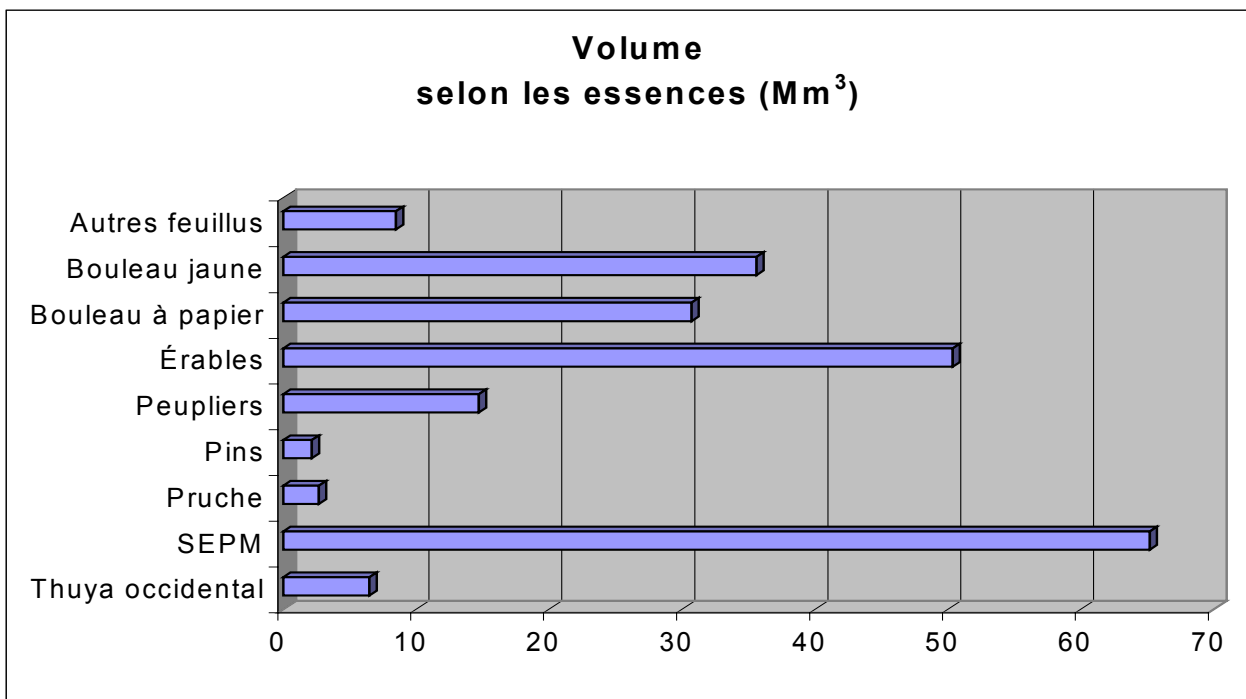


TABLEAU 14
Volume selon les essences (Mm³)
Forêt sous aménagement (UAF) productive accessible

Essence	Volume en Mm ³
Autres feuillus	8
Bouleau jaune	36
Bouleau à papier	31
Érable	50
Peuplier	15
Pin (excluant pin gris)	2
Pruche	3
Sapin, épinette, pin gris et mélèze	65
Thuya occidental	6

Source: Direction des inventaires forestiers, MRNFP

2.2 Évolution du couvert forestier

L'évolution du couvert forestier résulte d'un ensemble de facteurs tels que la variation du climat, la texture des sols, la dynamique des perturbations naturelles (épidémies d'insectes, feux, chablis), ainsi que la quantité et la qualité des interventions humaines (aux fins de production de matière ligneuse, récréotouristiques, fauniques).

L'examen du couvert forestier, basé sur les données de l'inventaire forestier, permet de suivre ces changements et de comprendre la transformation des forêts. Les trois inventaires d'aménagement décennaux permettent d'obtenir des images ponctuelles, que l'on doit comparer afin de percevoir la métamorphose qui s'est opérée entre 1970 et 2000.

Historique et hypothèses générales

Les éléments suivants ont sensiblement influencé l'évolution du couvert forestier entre les trois inventaires décennaux.

- De vastes feux ont affecté les forêts du domaine de l'État en 1921-1923 dans le nord de la région;
- La dernière épidémie majeure de la tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE) a fait d'importants dégâts dans le milieu des années 1970 pour reprendre au début des années 1980. Les forêts régionales étant davantage mixtes et feuillues, cette perturbation s'est traduite surtout par des défoliations partielles de peuplement. Il est à noter qu'un effort de récupération notable des bois affectés a été fait durant cette période;
- La demande des produits de la forêt a beaucoup évolué dans la région au cours des dernières décennies. Par exemple, il faut noter l'augmentation de l'utilisation du peuplier et du bouleau blanc dans la fabrication de panneaux ou de l'abandon des grandes opérations forestières des papetières qui se sont tournées vers l'utilisation des résidus secondaires de l'industrie du sciage;
- L'envahissement des parterres de coupes totales par des essences pionnières, tels le peuplier et le bouleau à papier, est un phénomène marquant.

2.2.1 Superficie selon le type de couvert et le stade de développement

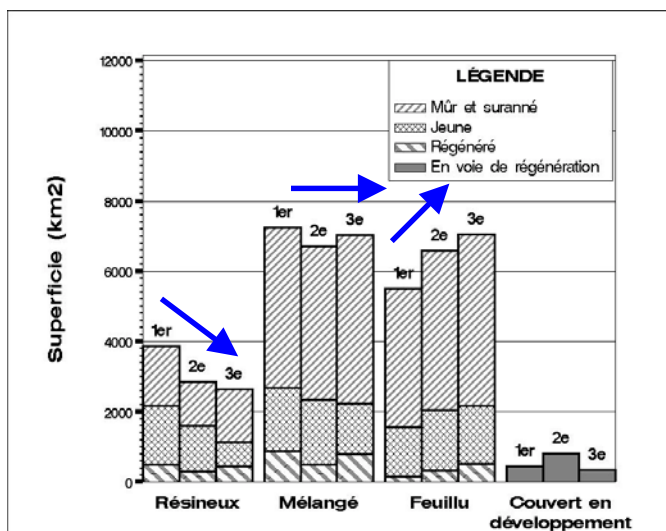
Comme le démontre le graphique 7, les variations globales les plus importantes pour la région 06 sont les mouvements à la baisse des superficies de couverts résineux et l'augmentation de la proportion des couverts feuillus. Ceci peut s'expliquer, entre autres, par la défoliation de la dernière épidémie de TBE, qui a entraîné des pertes de résineux, notamment le sapin baumier, et par l'effort massif de récupération des peuplements affectés. Le graphique 7 détaillé par région administrative illustre que ce phénomène a surtout joué entre le premier et le deuxième inventaire, autant dans la région des Laurentides que dans Lanaudière. Entre le deuxième et le troisième programme d'inventaire, la tendance à la baisse des superficies en résineux s'est poursuivie dans Lanaudière, mais s'est stabilisée dans les Laurentides.

Par ailleurs, l'envahissement des parterres de coupes rases par des essences pionnières, tels le peuplier et le bouleau à papier, provoque l'évolution progressive d'une partie des peuplements d'origine résineuse vers un couvert mixte et des peuplements mixtes vers des peuplements davantage feuillus après intervention. Sous cet aspect, la région de Lanaudière présente une tendance à la hausse des superficies en couvert mélangé constante d'un programme d'inventaire à l'autre, alors que les superficies feuillues sont relativement stables. Dans les Laurentides, à l'inverse, les superficies mélangées se stabilisent, alors que les superficies sous couvert feuillu augmentent.

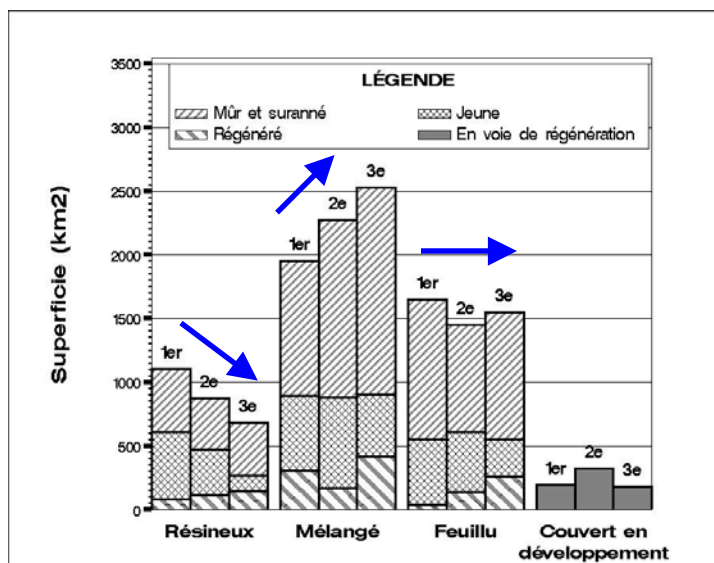
Les augmentations de superficie des peuplements mûrs et surannés (mixtes et feuillus) peuvent s'expliquer par l'arrivée à maturité des peuplements issus des feux de 1921 à 1923 qui ont été relativement importants sur le territoire. Ce sont des peuplements caractérisés par la dominance des feuillus intolérants.

GRAPHIQUE 7

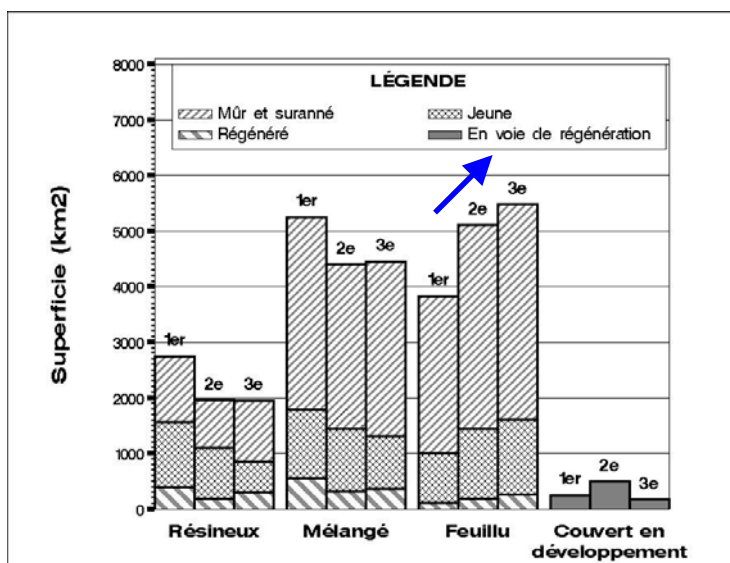
Superficie selon le type de couvert et le stade de développement (1^{er}, 2^e et 3^e inventaire)



Région 06 – Portrait global



Lanau dière



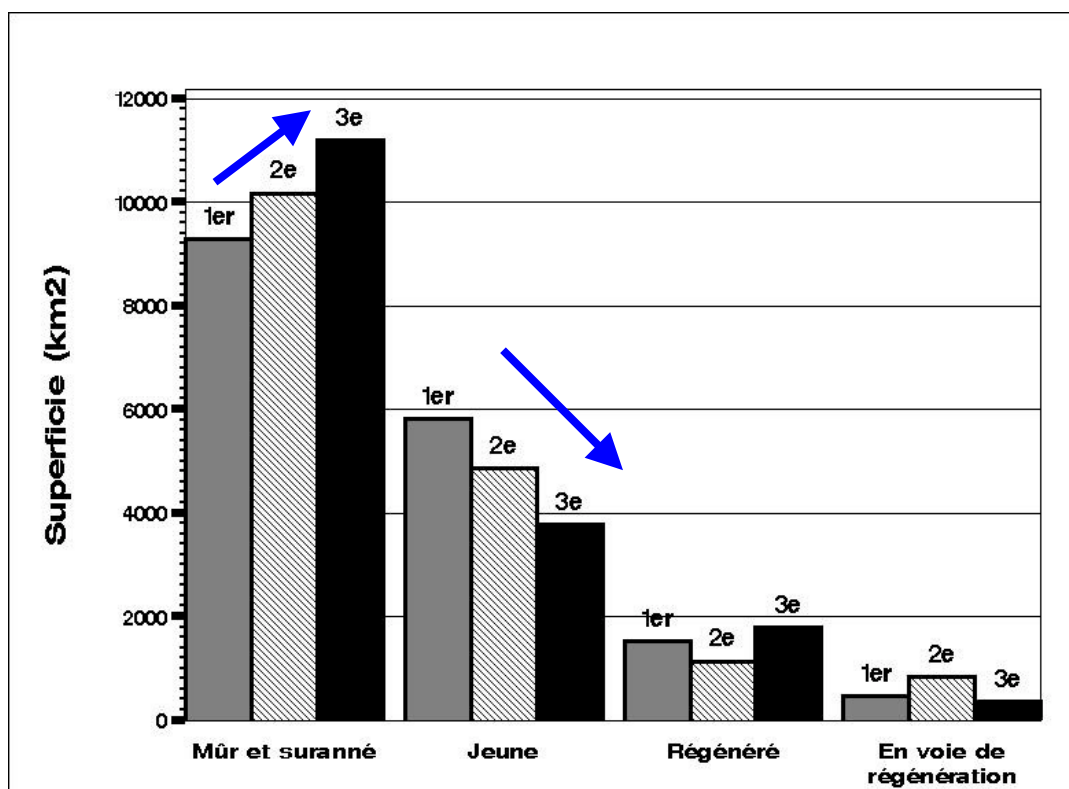
Laurentides

2.2.2 Superficie selon le stade de développement

Les augmentations globales de superficie des peuplements mûrs et surannés s'expliquent aussi par la disponibilité des superficies de seconde venue issues des coupes du début du 20^e siècle par les papetières de la région. De plus, il est constaté que le stade de développement des peuplements mixtes ou feuillus à dominance de feuillus tolérants ayant fait l'objet principalement de coupes partielles, demeure inchangé après intervention.

GRAPHIQUE 8

**Superficie selon le stade de développement
(1^{er}, 2^e et 3^e inventaire)**



Source : Direction des inventaires forestiers, MRNFP

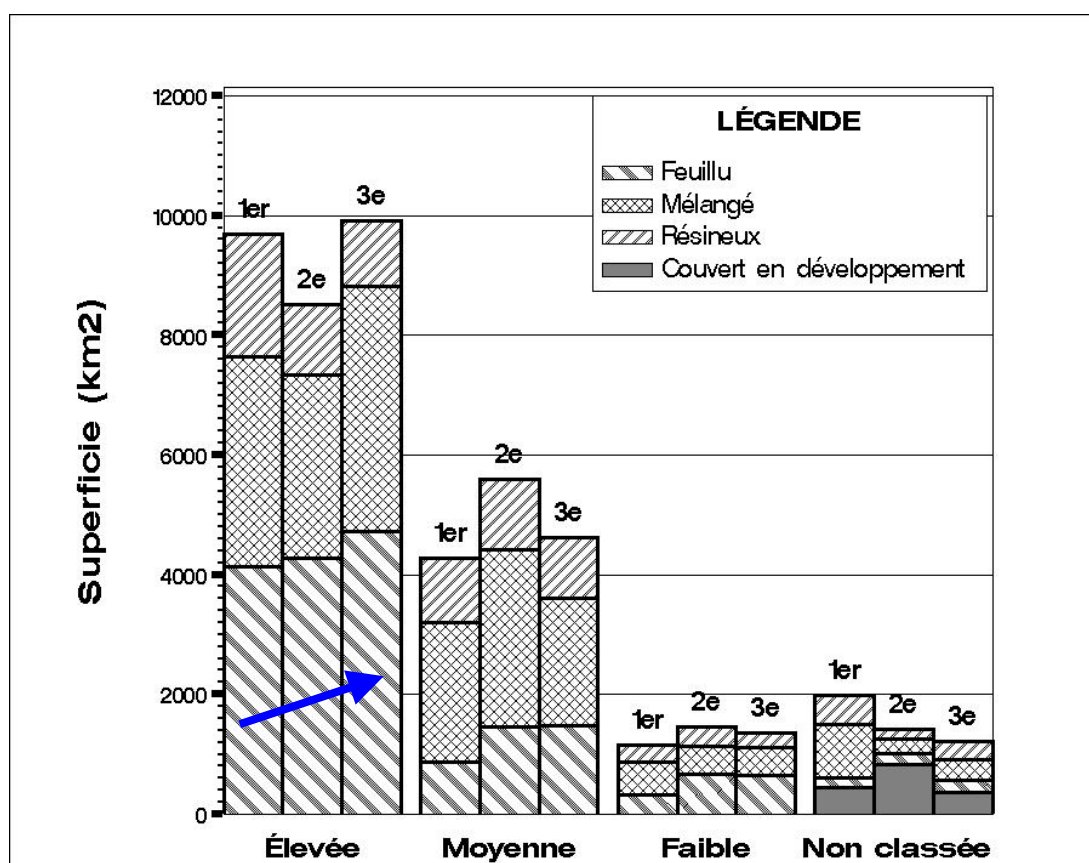
2.2.3 Superficie selon la densité et le couvert

Le portait des superficies selon la densité et le couvert demeure globalement assez stable. L'effet de l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette peut expliquer la réduction des couverts denses résineux et mixtes constatée lors du deuxième programme et l'accroissement des superficies de densité moyenne, qui caractérise les peuplements défoliés de façon modérée.

La classe de densité est **élevée** lorsque le pourcentage de couverture est supérieur à 60 %, **moyenne** si le pourcentage se situe entre 41 et 60 % et **faible** si le pourcentage de couverture est de 25 à 40 %.

GRAPHIQUE 9

Superficie selon la densité et le couvert
(1^{er}, 2^e et 3^e inventaire)



Source : Direction des inventaires forestiers, MRNFP

2.2.4 Superficie ayant fait l'objet d'activités d'aménagement

L'effort important de récupération des peuplements affectés par la TBE ainsi que le programme de récupération des arrérages par REXFOR expliquent l'augmentation sensible du niveau de coupes totales lors du deuxième programme d'inventaire.

Ainsi, il est difficile de faire la distinction entre les récoltes laissant un grand nombre de rémanents sur les parterres de coupe et les coupes de jardinage ou les éclaircies précommerciales.

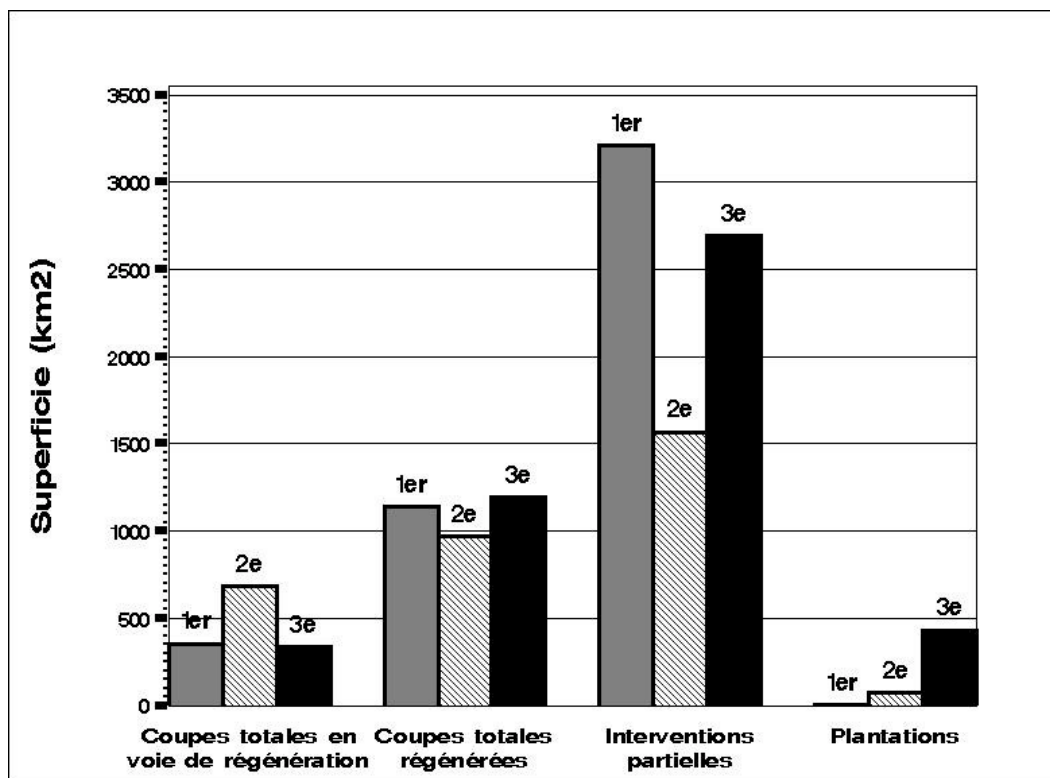
Toutefois, il est observé que les superficies élevées en coupes partielles du premier programme d'inventaire correspondent à la période où les concessionnaires forestiers pratiquaient la coupe à diamètre limite à grande échelle dans les peuplements mixtes et feuillus en y prélevant une bonne part du résineux et les tiges feuillues de qualité seulement.

Les superficies réduites du deuxième programme correspondent à la période où l'effort était davantage dirigé vers la récupération des peuplements affectés par la TBE (davantage de coupes totales).

La hausse des superficies du troisième programme illustre l'entrée en scène de la coupe de jardinage pratiquée à grande échelle, ainsi que l'introduction des travaux d'éclaircie précommerciale. Le graphique 10 montre clairement la forte progression des choix de traitements privilégiés parmi les coupes partielles et l'abandon des coupes à diamètre limite.

GRAPHIQUE 10

**Superficie ayant fait l'objet d'activités d'aménagement
(1^{er}, 2^e et 3^e inventaire)**



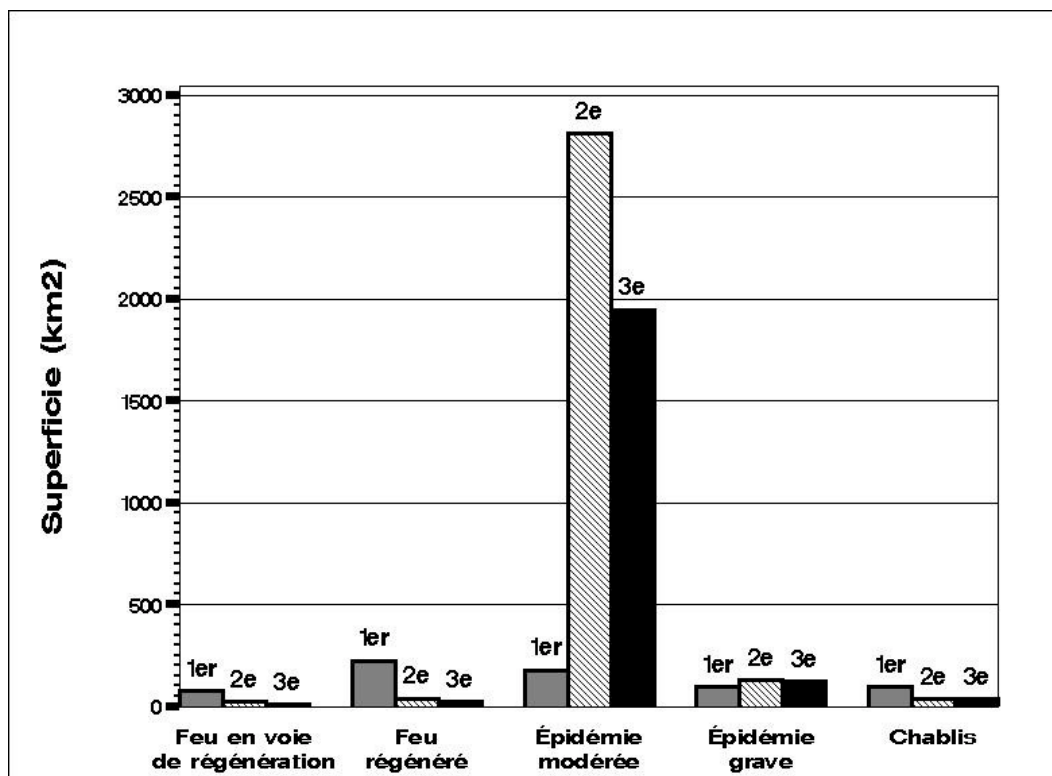
Source : Direction des inventaires forestiers, MRNFP

2.2.5 Superficie affectée par des perturbations naturelles

Le graphique 11 illustre principalement le passage de l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette en deux vagues successives de 1973 à 1977 et de 1982 à 1986. Si cette perturbation a surtout été active lors du deuxième programme d'inventaire, ces effets (défoliation partielle) sont encore perceptibles dans les peuplements au troisième programme.

GRAPHIQUE 11

**Superficie affectée par des perturbations naturelles
(1^{er}, 2^e et 3^e inventaire)**



Source : Direction des inventaires forestiers, MRNFP

Feu en voie de régénération	Regroupe les peuplements qui ont une origine naturelle de feu et qui ont un stade de développement « en voie de régénération ».
Feu régénéré	Regroupe les peuplements qui ont une origine naturelle de feu et qui ont un stade de développement « régénéré ».
Épidémie modérée	Regroupe les peuplements qui ont une perturbation naturelle partielle causée par des épidémies d'insectes.
Épidémie grave	Regroupe les peuplements de moins de 7 mètres (« régénéré » ou « en voie de régénération ») qui ont une origine naturelle causée par les épidémies d'insectes.
Chablis	Regroupe les peuplements de moins de 7 mètres (« régénéré » ou « en voie de régénération ») qui ont une origine naturelle de chablis.

Il faut noter que les données qui suivent, concernant les perturbations naturelles depuis 1998, sont fournies pour l'ensemble de la forêt des cinq régions administratives de la grande région de Montréal et pas seulement pour la forêt publique sous aménagement.

2.2.5.1 Superficie affectée par le feu

Étant donné la composition des forêts de la région, les superficies affectées par le feu sont relativement minimales. Ainsi, la superficie totale n'a jamais dépassé 100 ha dans une année entre 1998 et 2003 pour aucune des cinq régions. De plus, aucune superficie significative n'a été affectée par le feu dans les régions 06 et 13 depuis 1998.

TABLEAU 15

Superficie affectée par le feu

Région administrative		1998	1999	2000	2001	2002	2003
14 Lanaudière	Nombre de feux	61	87	25	88	44	52
	Nombre (ha)	71	42	19	35	20	48
15 Laurentides	Nombre de feux	52	86	39	78	61	69
	Nombre (ha)	16	31	46	53	23	37
16 Montérégie	Nombre de feux	22	36	6	41	23	16

Notes : Seules les superficies incluses dans la zone de protection intensive sont considérées.
Données préliminaires.

Source : Direction de la conservation des forêts, MRNFP, mise à jour de novembre 2003

2.2.5.2 Superficie affectée par la tordeuse des bourgeons de l'épinette

Entre 1998 et 2002, seule une superficie de 53 ha a été l'objet d'une épidémie (en 2001) dans la région des Laurentides, pour l'ensemble des cinq régions du territoire.

2.2.6 Importance relative des superficies selon les groupements d'essences-synthèses

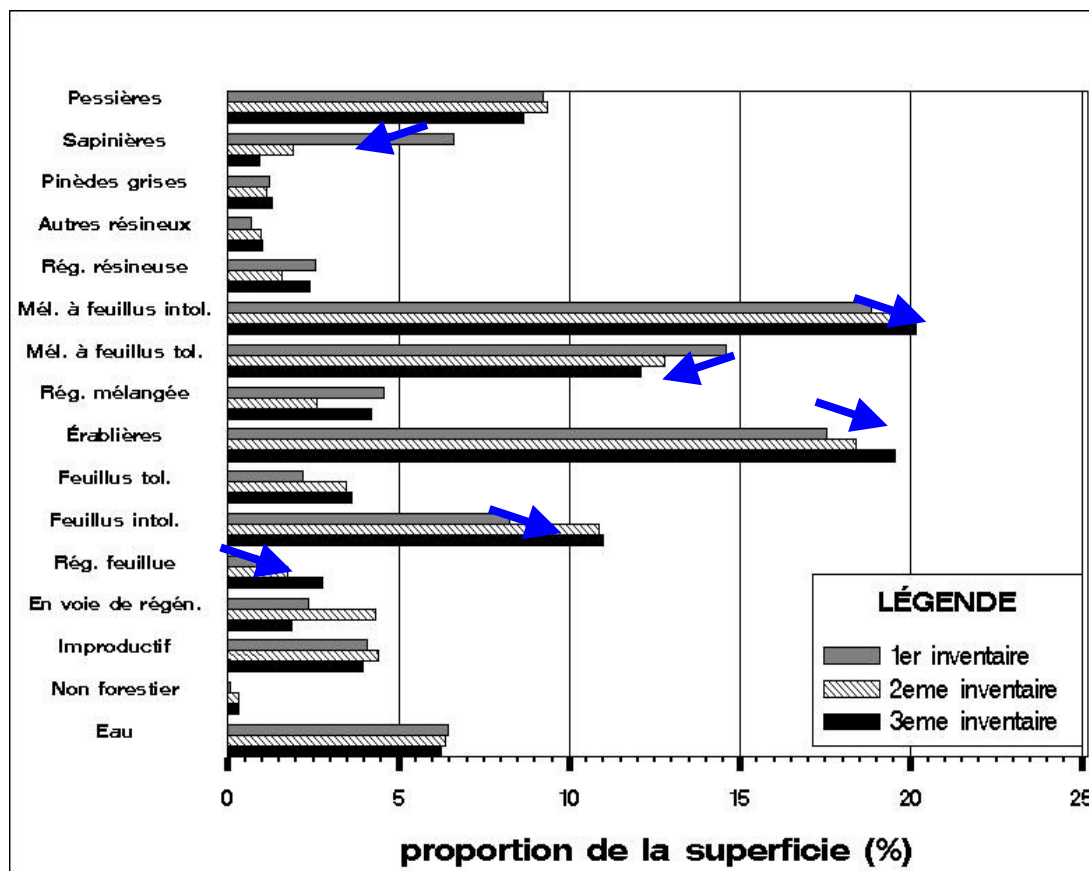
L'évolution de l'importance des différents types de peuplements est généralement plus marquée entre le premier et le deuxième programme. Elle porte les traces des effets de l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette et du redéploiement des interventions forestières pour récupérer les pertes. En témoigne la diminution draconienne des sapinières de façon générale dans la région 06. Quant à la baisse des peuplements mélangés à feuillus tolérants, elle a été surtout constatée dans la région des Laurentides.

Ce phénomène, combiné à l'envahissement des parterres de coupe par les feuillus intolérants, explique probablement la hausse des peuplements mélangés à feuillus intolérants, constatée essentiellement dans Lanaudière. Par contre, dans les Laurentides, on a plutôt vu une hausse des superficies en feuillus intolérants purs. L'accroissement des superficies en régénération feuillue est général dans la région 06.

Les superficies en érablières et en feuillus tolérants augmentent graduellement dans les Laurentides, mais sont relativement stables dans Lanaudière.

GRAPHIQUE 12

Importance relative des superficies selon les groupements d'essences-synthèses



Source : Direction des inventaires forestiers, MRNFP

Nom	Description
Pessières	Peuplements résineux dominés par l'épinette noire ou rouge
Sapinières	Peuplements résineux dominés par le sapin ou l'épinette blanche
Pinèdes grises	Peuplements résineux dominés par le pin gris
Autres résineux	Peuplements résineux dominés par les autres résineux (pin blanc, pin rouge, pruche, thuya, mélèze)
Régénération résineuse	Peuplements résineux en régénération (type de couvert résineux et entre 2 et 7 mètres de hauteur)
Mélangé à feuillus intolérants	Peuplements mélangés composés de résineux et de feuillus intolérants (peuplier, bouleau blanc et érable rouge), quelle que soit la dominance
Mélangé à feuillus tolérants	Peuplements mélangés composés de résineux et de feuillus tolérants (érable à sucre, bouleau jaune et autres), quelle que soit la dominance
Régénération mélangée	Peuplements mélangés en régénération (type de couvert mélangé et entre 2 et 7 mètres de hauteur)
Érablières	Peuplements feuillus dominés par l'érable à sucre
Feuillus tolérants	Peuplements feuillus dominés par les autres feuillus tolérants (y compris le bouleau jaune et les chênes)
Feuillus intolérants	Peuplements feuillus dominés par les feuillus intolérants (peuplier, bouleau blanc et érable rouge)
Régénération feuillue	Peuplements feuillus en régénération (type de couvert feuillu et entre 2 et 7 mètres de hauteur)
En voie de régénération	Terrains qui n'ont pas de couvert de plus de 2 mètres de haut et qui sont productifs
Improductif	Terrains forestiers improductifs (aulnaies, dénudés secs ou humides)
Non forestier	Terrains non forestiers (route, lignes de transport d'énergie, villes, agricole, etc.)
Eau	Comprends les lacs, les rivières, les inondés

3. LA FORÊT PUBLIQUE SOUS AMÉNAGEMENT

3.1 Territoire de gestion forestière

Aires communes et unités d'aménagement forestier (UAF)

La carte 4a en annexe permet de visualiser l'étendue et la répartition des différents modes de gestion retrouvés dans la forêt publique sous aménagement de la grande région de Montréal, en fonction des aires communes actuellement en vigueur. Quant à la carte 4b, elle illustre la répartition des unités d'aménagement forestier (UAF).

L'Unité de gestion de la Rivière-Rouge (61), localisée principalement dans les Laurentides, comprend deux aires communes (61-01 et 61-02). L'aire commune 61-01 est très morcelée et se trouve en territoire intramunicipal. Quant à la 61-02, elle est située au nord de l'unité de gestion, dans la grande forêt publique.

L'Unité de gestion de l'Assomption-Matawin (62) est localisée principalement dans Lanaudière, mais elle déborde un peu dans les Laurentides et dans la Mauricie. Elle comporte aussi deux aires communes. La 62-01, au sud de l'unité, jouxte la forêt privée, mais elle est relativement homogène. En ce qui a trait à la 62-02, elle fait partie de la grande forêt publique, sauf pour une enclave de forêt privée.

Quant à l'Unité de gestion de La Lièvre (64), la plus vaste de la région, elle est située très majoritairement dans les Laurentides. Elle comprend trois aires communes. À l'instar des aires communes 61-01 et 62-01, la 64-03 est située au sud de l'unité, en territoire intramunicipal, avec des enclaves de forêt privée. Les deux autres, 64-01 et 64-02, couvrent de façon homogène le nord de l'unité, en grande forêt publique.

La superficie de ces aires communes est variable. Elle va de 58 383 ha pour la 61-01 à 579 924 ha pour la 64-03.

Il faut souligner que trois aires communes de la région Mauricie–Centre-du-Québec (04) de Forêt Québec touchent une partie non négligeable de la région de Lanaudière.

Lorsque les UAF remplaceront les aires communes comme base territoriale de gestion, il y aura six UAF dans la région. Les principales modifications sont le regroupement des aires communes 64-01 et 64-03, pour former l'UAF 64-51, et le remodelage des aires communes 62-01 et 62-02 en fonction des caractéristiques écologiques du territoire. En effet, le sud de l'unité de gestion 62 fera dorénavant partie de l'UAF 62-51.

La carte 4a permet aussi de localiser les territoires qui ne font pas partie des aires communes, mais qui peuvent faire l'objet d'autres types de contrats ou droits : réserves forestières et lots intramunicipaux avec CvAF, avec bail ou sous convention de gestion territoriale.

Le tableau 16 fournit le nombre de CAAF, CvAF et CtAF par région administrative de destination des bois, donc en fonction de la localisation de l'usine où le bois est destiné. Voici quelques détails sur les divers modes de gestion.

TABLEAU 16
Nombre de contrats et de conventions
en date du 31 décembre 2003

Régions de destination		CAAF	CvAF	CtAF
01	Bas-Saint-Laurent	31	2	0
02	Saguenay–Lac-Saint-Jean	38	30	0
03	Capitale-Nationale	14	2	0
04	Mauricie	20	3	1
05	Estrie	3	1	0
06	Montréal	0	0	0
07	Outaouais	21	1	1
08	Abitibi-Témiscamingue	29	22	0
09	Côte-Nord	11	17	0
10	Nord-du-Québec	8	1	0
11	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	18	5	0
12	Chaudière-Appalaches	12	0	0
13	Laval	0	0	0
14	Lanaudière	13	1	0
15	Laurentides	19	0	0
16	Montérégie	1	0	0
17	Centre-du-Québec	4	0	0
TOTAL		242	85	2

Source : Direction de la gestion des stocks forestiers, MRNFP

Contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF)

On dénombre 33 usines de la région 06 (13 dans Lanaudière, 19 dans les Laurentides et une dans la Montérégie) qui s'approvisionnent dans les aires communes de la région par le biais d'un CAAF. Par contre, le tableau 17 montre que 39 bénéficiaires détiennent des CAAF dans les sept aires communes de la région et que six bénéficiaires ont des usines à l'extérieur de la région.

TABLEAU 17

Liste des bénéficiaires de CAAF par aire commune Région 06 - Montréal

	061-01	061-02	062-01	062-02	064-01	064-02	064-03
152599 CANADA INC. (Les Produits forestiers Laurentien enr.)		•					•
AUMONT, GEORGES-ÉMILE			•				
BOIS DUMAIS INC. (LES)			•	•			
BOIS FEUILLUS DE LA LIÈVRE INC. (LES)					•		•
BOIS FRANCS BENOÎT INC. (LES)			•	•			
BOIS KMS (GMI) LTÉE		•			•	•	•
BOIS OMÉGA LTÉE	•	•			•	•	•
C. MEILLEUR ET FILS INC.					•		
CÈDRES WILSON INC. (LES)				•			
CLAUDE FORGET INC.		•					•
COMPAGNIE COMMONWEALTH PLYWOOD LTÉE (LA), Division Labelle		•			•		
COMPAGNIE COMMONWEALTH PLYWOOD LTÉE (LA), Division Shawinigan			•	•			
COOPÉRATIVE FORESTIÈRE DES HAUTES-LAURENTIDES					•	•	•
EXPLOITATIONS J.Y.B. PAPINEAU INC. (LES)							•
GUY BARIL ET FILS INC.			•	•			
HENRI RADERMAKER ET FILS INC.							•
INDUSTRIES LÉGARÉ (1998) LTÉE (LES)				•			
INDUSTRIES MAIBEC INC., Division Saint-Théophile					•	•	•
INDUSTRIES MANUFACTURIÈRES MÉGANTIC INC.				•		•	
JEAN RIOPEL INC.		•	•	•			
LAUZON (THURSO) - RESSOURCES FORESTIÈRES INC.						•	
LOUISIANA - PACIFIQUE CANADA, Division Québec St-Michel - OSB	•	•	•	•	•	•	•
LOUISIANA - PACIFIQUE CANADA, Division Québec St-Michel - Scierie				•			
MAX MEILLEUR ET FILS LTÉE					•		•
PAPIERS FRASER INC. (Thurso)	•	•			•	•	•
PORTES ET FENÊTRES YVON BORDELEAU ET FILS INC.				•			
PRODUITS FORESTIERS B. ET B. INC. (LES)						•	
PRODUITS FORESTIERS BELLERIVE-KA'N'ENDA INC. (DÉROULAGE) (LES)	•	•			•	•	•
PRODUITS FORESTIERS BELLERIVE-KA'N'ENDA INC. (SCIAGE) (LES)							•
SCIERIE BENOÎT MAILLOUX INC.			•				
SCIERIE BONDU INC.			•	•	•	•	•
SCIERIE BRIGHAM INC.	•	•				•	
SCIERIE CARRIÈRE LTÉE	•						
SCIERIE G.M. DUFOUR INC.	•	•	•			•	•
SCIERIE RIVEST INC.				•			
SCIERIE SAINT-DONAT INC.			•				
SIMON LUSSIER LTÉE, DIV. ST-CÔME			•	•	•		
SIMON LUSSIER LTÉE, DIV. STE-ÉMÉLIE-DE-L'ÉNERGIE			•	•			
STELLA-JONES INC.			•				
39 bénéficiaires de CAAF	7	11	14	15	13	13	16

Source : Direction régionale de Montréal, MRNFP

Contrat d'aménagement forestier (CtAF)

Aucun contrat d'aménagement forestier n'a encore été signé dans la région 06.

Convention d'aménagement forestier (CvAF)

Actuellement, une seule convention d'aménagement est en vigueur dans la région de Lanaudière; il s'agit d'un projet de forêt habitée. Une autre convention est en voie d'enregistrement avec une MRC qui détient une convention de gestion territoriale dans les Laurentides.

Convention de gestion territoriale (CGT)

Jusqu'à maintenant, trois MRC des Laurentides ont signé des conventions de gestion territoriale. Le tableau 18 en fournit les détails. Il faut mentionner qu'elles prévoient toutes une délégation en matière de gestion forestière.

TABLEAU 18

**Convention de gestion territoriale
en vigueur ou en préparation
(8 décembre 2003)**

Région 15 - Laurentides

TITRE	
MRC :	MRC des Laurentides
Superficie :	5 960 ha
Durée :	Du 20 décembre 2002 au 20 décembre 2007
MRC :	MRC d'Antoine-Labelle
Superficie :	10 454 ha
Durée :	Du 26 mai 2000 au 26 mai 2005
MRC :	MRC des Pays-d'en-Haut
Superficie :	1 880 ha
Durée :	Du 16 janvier 2003 au 16 janvier 2008

Source : Direction de la planification opérationnelle, MRNFP

Autres permis

En plus des permis pour l'approvisionnement d'usines de transformation du bois, la Direction régionale délivre près de 500 permis par année. Le tableau 19 permet de voir la ventilation de ces permis par type et par unité de gestion. Les plus nombreux sont les permis pour le bois de chauffage à des fins domestiques. Malgré leur nombre élevé, ceux-ci ne représentent qu'environ 4 000 m³ au total dans l'ensemble des trois unités de gestion, soit plus ou moins 10 m³ par permis.

TABLEAU 19

**Permis d'intervention pour « Autres fins »
Exercice 2002-2003**

Type de permis	Nombre de permis émis par unité de gestion			Total régional
	61	62	64	
Bois de chauffage à des fins domestiques	96	110	245	451
Utilité publique	0	3	1	4
Aménagement récréatif et faunique	5	18	2	25
Activités minières	0	1	1	2
Intervention ponctuelle	0	0	0	0
Bois de chauffage commercial	0	0	7	7
Total	101	132	233	489

Source : Direction régionale de Montréal, MRNFP

3.2 Évolution de la possibilité forestière

Les tableaux 20a à 20d et les graphiques 13a à 13d présentent l'évolution de la possibilité forestière, des attributions et de la récolte entre 1990 et 2003, soit pour les trois derniers plans généraux d'aménagement forestier. Les données sont ventilées pour les quatre grands groupes d'essences couramment utilisés.

TABLEAU 20a

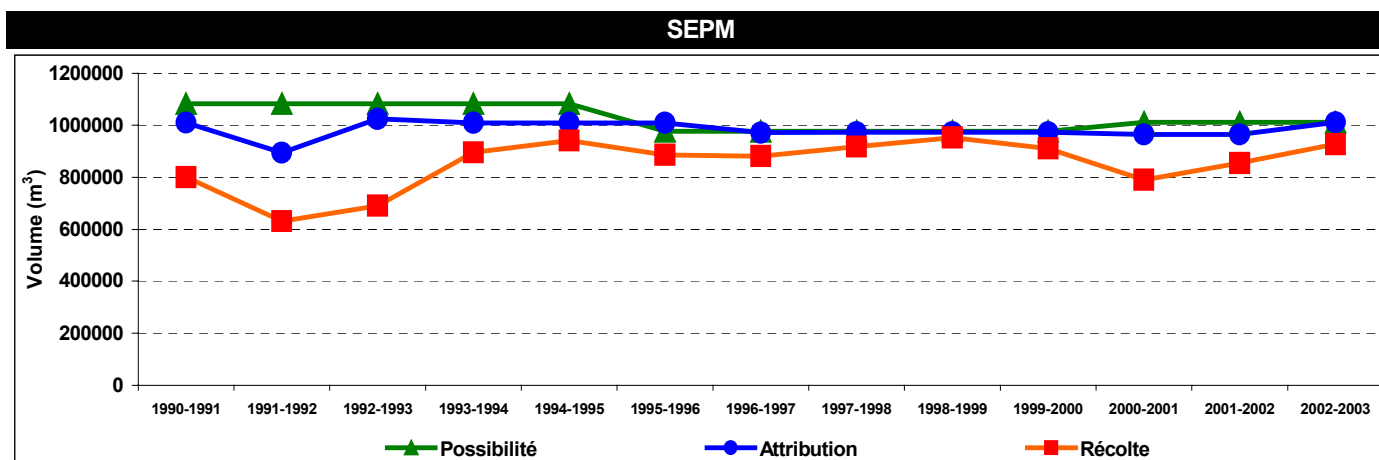
Évolution de la possibilité forestière, du volume attribué
et des volumes récoltés (m³/année)

Région 06 - Montréal

Années	Possibilité*	Attribution*	Récolte	Écarts Rec - att
	SEPM			
1990-1991	1 083 100	1 010 120	800 888	
1991-1992	1 083 100	895 020	630 718	
1992-1993	1 083 100	1 024 270	690 372	
1993-1994	1 083 100	1 009 270	896 015	
1994-1995	1 083 100	1 009 270	941 346	
1995-1996	976 600	1 009 270 ¹	885 938	
1996-1997	976 600	971 770	881 908	
1997-1998	976 600	972 450	918 173	
1998-1999	976 600	972 450	953 403	
1999-2000	976 600	972 450	911 180	
2000-2001**	1 011 900	964 550	789 726	
2001-2002	1 011 900	964 550	854 301 ²	
2002-2003	1 011 900	1 011 900	927 099	

* : Données au 31 mars.

** : La possibilité forestière de 2000-2001 a été revue l'année suivante en raison du retard de la révision des PGAF.

GRAPHIQUE 13a
Région 06 - Montréal

Source : Direction de la gestion des stocks forestiers, MRNFP

Remarques

¹ Dans le groupe SEPM, on trouve, en 1995-1996, une situation où l'attribution dépasse la possibilité forestière. L'année 1995-1996 se situe à une période de transition entre deux périodes quinquennales. Ainsi, la possibilité forestière indiquée est le résultat réévalué lors de la révision du PGAF, alors que l'attribution n'a pas encore, au 31 mars 1996, fait l'objet d'une révision par le ministre.

² Le volume de récolte exclut les volumes laissés sur les sites de récolte (glanures) mentionnés dans la section 4.5.1. En intégrant cette donnée pour 2001-2002, on constate que le volume affecté par les opérations de récolte (VAOR), établi à 887 956 m³, est inférieur à l'attribution.

TABLEAU 20b

Évolution de la possibilité forestière, du volume attribué
et des volumes récoltés (m³/année)

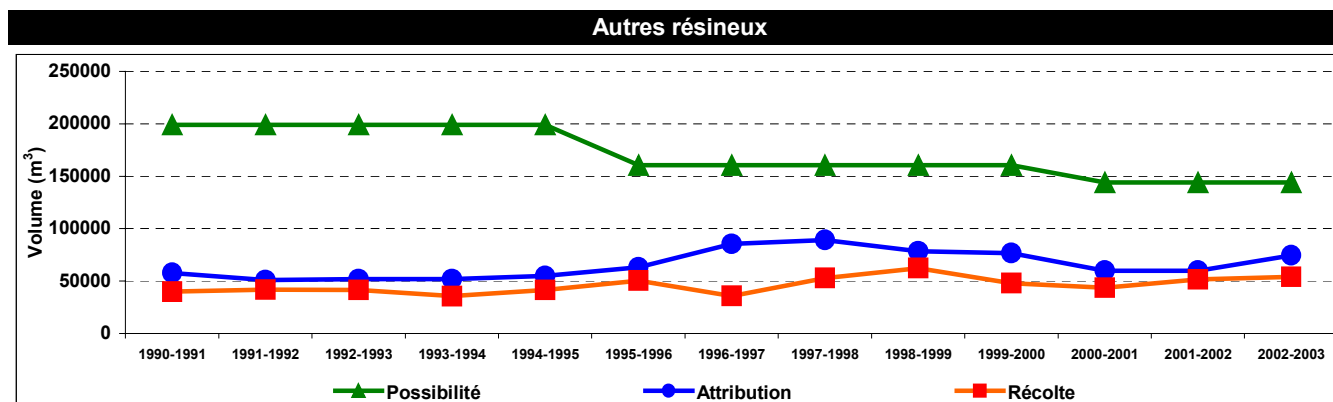
Région 06 - Montréal

Années	Possibilité*	Attribution*	Récolte	Écarts
				Rec - att
Autres résineux				
1990-1991	199 000	57 800	39 938	
1991-1992	199 000	50 900	41 646	
1992-1993	199 000	51 800	41 599	
1993-1994	199 000	51 800	35 466	
1994-1995	199 000	54 800	41 507	
1995-1996	160 600	63 300	50 535	
1996-1997	160 600	85 300	35 882	
1997-1998	160 600	89 300	52 830	
1998-1999	160 600	78 300	62 250	
1999-2000	160 600	76 800	48 120	
2000-2001**	143 900	59 940	43 630	
2001-2002	143 900	59 940	51 418 ¹	
2002-2003	143 900	74 600	53 919	

* : Données au 31 mars.

** : La possibilité forestière de 2000-2001 a été revue l'année suivante en raison du retard de la révision des PGAF.

GRAPHIQUE 13b
Région 06 - Montréal



Source : Direction de la gestion des stocks forestiers, MRNFP

Remarques

¹ Aucun dépassement de l'attribution ou de la possibilité forestière n'est observé.

² Le volume de récolte exclut les volumes laissés sur les sites de récolte (glanures) mentionnés dans la section 4.5.1. En intégrant cette donnée pour 2001-2002, on constate que le volume affecté par les opérations de récolte (VAOR), établi à 86 942 m³, dépasse l'attribution, mais non la possibilité. Cette situation s'explique par le fait que les volumes laissés sur les sites de récolte sont essentiellement des bois de qualité trituration qui ne sont pas attribués, faute de demande.

TABLEAU 20c

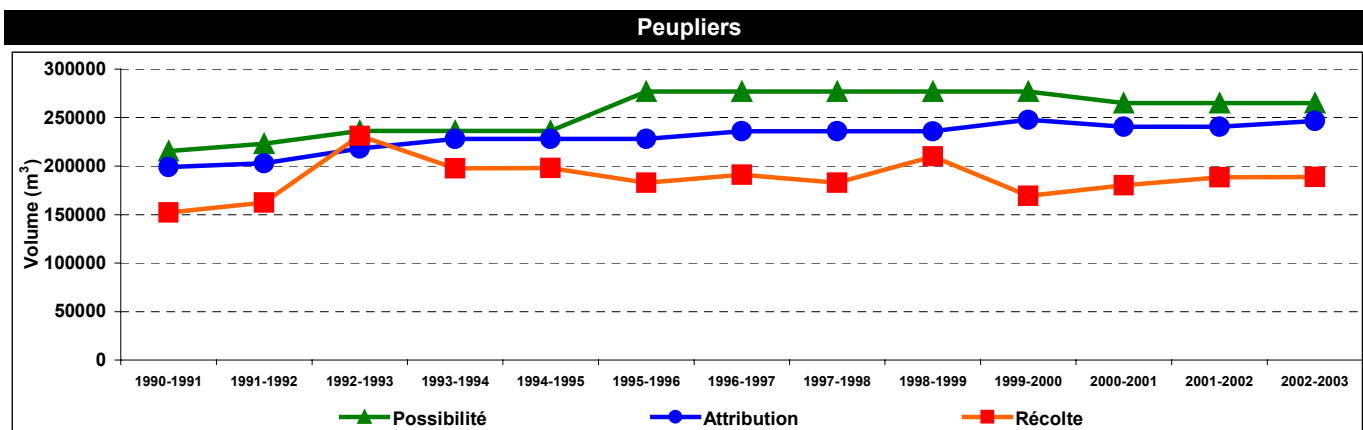
Évolution de la possibilité forestière, du volume attribué
et des volumes récoltés (m³/année)

Région 06 - Montréal

Années	Possibilité*	Attribution*	Récolte	Écarts Rec - att
1990-1991	215 600	198 900	152 058	
1991-1992	223 000	202 900	162 359	
1992-1993	236 400	218 100	231 078	12 978 ¹
1993-1994	236 400	228 000	197 602	
1994-1995	236 400	228 000	197 921	
1995-1996	276 800	228 000	182 808	
1996-1997	276 800	236 000	190 796	
1997-1998	276 800	236 000	182 739	
1998-1999	276 800	235 700	209 940	
1999-2000	276 800	247 700	169 316	
2000-2001**	265 100	240 300	180 269	
2001-2002	265 100	240 300	188 460 ²	
2002-2003	265 100	246 400	188 938	

* : Données au 31 mars.

** : La possibilité forestière de 2000-2001 a été revue l'année suivante en raison du retard de la révision des PGAF.

GRAPHIQUE 13c
Région 06 - Montréal

Source : Direction de la gestion des stocks forestiers, MRNFP

Remarques

¹ Dans le cas des peupliers, le graphique présente en 1992-1993 une récolte dépassant le niveau de l'attribution. Cette situation résulte du fait que certains bénéficiaires se sont prévalus des dispositions prévues à l'article 92.0.1 de la Loi sur les forêts qui permet, selon certains critères, la récolte de bois attribué, mais qui n'a pas été récolté au cours des années précédentes (maximum : 15 % du volume attribué).

² Le volume de récolte exclut les volumes laissés sur les sites de récolte (glanures) mentionnés dans la section 4.5.1. En intégrant cette donnée pour 2001-2002, on constate que le volume affecté par les opérations de récolte (VAOR), établi à 198 704 m³, est inférieur à l'attribution.

TABLEAU 20d
Évolution de la possibilité forestière, du volume attribué
et des volumes récoltés (m³/année)

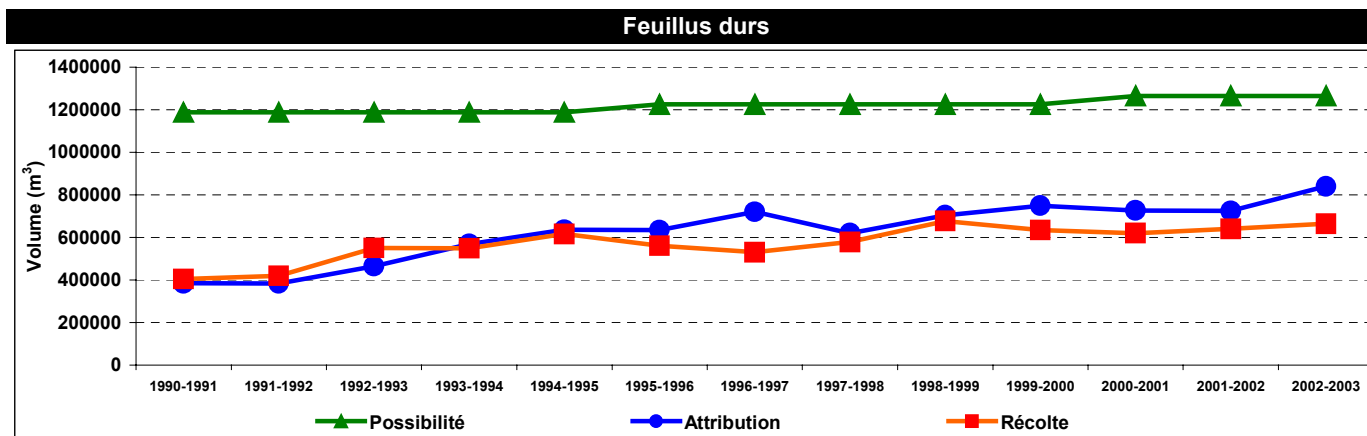
Région 06 - Montréal

Années	Possibilité*	Attribution*	Récolte	Écarts
				Rec - att
Feuillus durs				
1990-1991	1 187 000	385 200	405 270	20 070 ¹
1991-1992	1 187 000	383 650	420 122	36 472 ¹
1992-1993	1 187 000	465 370	550 945	85 575 ¹
1993-1994	1 187 000	568 770	548 627	
1994-1995	1 187 000	635 270	615 639	
1995-1996	1 224 900	634 420	560 823	
1996-1997	1 224 900	719 920	529 756	
1997-1998	1 224 900	619 420	578 119	
1998-1999	1 224 900	703 520	677 400	
1999-2000	1 224 900	749 520	633 996	
2000-2001**	1 264 600	726 210	620 426	
2001-2002	1 264 600	724 210	639 802 ²	
2002-2003	1 264 600	839 950	664 503	

* : Données au 31 mars.

** : La possibilité forestière de 2000-2001 a été revue l'année suivante en raison du retard de la révision des PGAF.

GRAPHIQUE 13d
Région 06 - Montréal



Source : Direction de la gestion des stocks forestiers, MRNFP

Remarques

¹ Les dépassements de la récolte par rapport à l'attribution en 1990-1991, 1991-1992 et 1992-1993 proviennent de l'application de l'article 92.0.2 de la Loi sur les forêts qui permet au ministre d'autoriser la destination à une autre usine d'un volume de bois non attribué et généré en surplus lors de la réalisation des traitements sylvicoles de récolte des bois attribués aux CAAF. À ceci s'ajoutent les volumes de bois impropres au sciage et au déroulage destinés au bois de chauffage commercial et dont la récolte est autorisée en vertu des dispositions de l'article 11.2 de la Loi sur les forêts.

² Le volume de récolte exclut les volumes laissés sur les sites de récolte (glanures) mentionnés dans la section 4.5.1. En intégrant cette donnée pour 2001-2002, on constate que le volume affecté par les opérations de récolte (VAOR), établi à 1 094 021 m³, dépasse l'attribution, mais non la possibilité. Cette situation s'explique par le fait que les volumes laissés sur les sites de récolte sont essentiellement des bois de qualité trituration qui ne sont pas attribués, faute de demande.

SEPM

La possibilité en SEPM (sapin, épinette, pin gris et mélèze) a varié à la suite des trois derniers calculs. Estimée à 1 083 100 m³ en 1990, la possibilité a baissé à 976 600 m³ pour la deuxième période (baisse d'environ 10 %), pour remonter à 1 011 900 m³ pour la période de 2000 à 2005. La modification des méthodes de mise à jour des données d'inventaire et l'introduction des productions prioritaires mixtes en 1995 peuvent expliquer les variations.

Autres résineux

La possibilité des résineux autres que ceux du groupe SEPM a baissé constamment depuis 1990, passant de 199 000 m³ initialement à 143 900 m³ pour la période en cours. Cela constitue une diminution de près de 28 %. Cette baisse s'explique par divers facteurs dont la modification de la méthode de mise à jour des superficies en 1995, les réductions introduites pour tenir compte des ravages du cerf de Virginie qui touchent une bonne partie des volumes d'essences secondaires résineuses (pruche et thuya), l'utilisation d'hypothèses de calcul plus conservatrices et la modification de la méthode de calcul pour les essences secondaires en 2000.

Peupliers

La possibilité en peupliers a monté entre la première et la deuxième période quinquennale et s'est pratiquement maintenue à la troisième période autour de 265 000 m³. L'introduction des productions prioritaires mixtes en 1995 explique la hausse cette même année.

Feuillus durs

La possibilité en feuillus durs a monté faiblement entre 1990 et 2000 et atteint maintenant près de 1 265 000 m³. L'introduction des productions prioritaires mixtes et de nouveaux traitements expliquent les augmentations. Il faut mentionner que la possibilité comprend les volumes pour toutes les classes de qualité.

3.3 Évolution des attributions

SEPM

Compte tenu de la forte demande pour ce groupe d'essences, une large proportion de la possibilité a été attribuée pour les trois périodes quinquennales. En effet, la plus faible proportion de la possibilité attribuée fut de 83 % en 1991-1992, alors qu'elle était de 100 % en 2002-2003.

En 1995-1996, les attributions ont exceptionnellement dépassé la possibilité. Cela s'explique par le fait qu'on se retrouvait alors en situation de transition entre deux périodes quinquennales. La possibilité a été réévaluée pour le PGAF suivant, mais les attributions n'avaient pas encore été révisées par le ministre. La récolte n'a cependant pas dépassé la possibilité.

Autres résineux

Les attributions pour ce groupe d'essences ont évolué entre 26 % et 55 % de la possibilité entre 1990 et 2002. Notons que le thuya et la pruche ne sont pas attribués dans les ravages de cerf de Virginie où le couvert d'abri est jugé problématique.

Peupliers

La demande pour les peupliers demeure élevée, principalement en raison de la présence de l'usine de panneaux de Saint-Michel-des-Saints. La proportion attribuée de la possibilité a baissé sous les 90 % seulement durant la deuxième période quinquennale et s'établit maintenant autour de 93 %.

Feuillus durs

En raison de la faible demande pour les feuillus durs de qualité trituration, les attributions ont été d'environ 60 % de la possibilité pour les trois dernières années dans l'ensemble de la région. Cependant, cette proportion a dépassé les 80 % durant la même période pour les unités de gestion 61-01 et 64-02, qui approvisionnent des usines de pâte feuillue de l'Outaouais. En 1990, seulement 30 % de la possibilité était attribuée, alors qu'en 2002-2003, ce furent les deux tiers.

3.4 Évolution de la récolte

SEPM

Le sapin se récolte pour une forte proportion des attributions, soit 87 % en moyenne pour les trois dernières années. Toutefois, ce taux a été de moins de 70 % en 1992-1993.

Autres résineux

La proportion des attributions qui est récoltée varie d'une année à l'autre, mais elle fut de 77 % pour les trois dernières années.

Peupliers

La récolte de peupliers avoisine les 80 % des attributions en général. Elle a même dépassé l'attribution (mais non la possibilité) en 1992-1993. Ceci s'explique par le fait que certains bénéficiaires se sont prévalus des dispositions prévues à l'article 92.0.1 de la Loi sur les Forêts. Ils pouvaient ainsi récolter, en respectant les critères, des volumes non récoltés des années précédentes (maximum de 15 % du volume attribué).

Feuillus durs

Une forte partie des attributions est récoltée, avec une moyenne de 84 % pour les trois dernières années. En 1990-1991, 1991-1992 et 1992-1993, la récolte a même dépassé les attributions pour trois années de suite. Dans ce cas, les dépassements découlent de l'application de l'article 92.0.2, permettant au ministre d'autoriser la destination à une autre usine, des volumes non attribués et générés en surplus lors de la réalisation de traitements sylvicoles et de récolte de bois prévus aux CAAF. À ceci s'ajoutent les volumes de bois impropres au sciage et au déroulage, et dont la récolte est autorisée en vertu des dispositions de l'article 11.2 de la Loi.

Note

Il faut noter que les volumes récoltés identifiés représentent des volumes attribués ainsi que ceux visés au paragraphe précédent et non pas la totalité des volumes affectés par les opérations de récolte. Si on détermine le VAOR, on constate des dépassements de l'attribution en 2001-2002 pour les autres résineux et les feuillus durs. La possibilité est cependant toujours respectée.

Le tableau 21 présente un sommaire des informations par aire commune pour les trois dernières années complètes d'opération (2000-2001 à 2002-2003), soit les trois premières années du PQAF. Le regroupement en trois ans permet d'intégrer les variations annuelles.

TABLEAU 21
Possibilité forestière - Attribution - Récolte de bois
Volume en m³

Aire commune	Superficie (hectare)	Groupe d'essence	3 ANS (2000, 2001 et 2002)		
			Possibilité forestière	Attribution	Récolte*
061-01	58383	SEPM	42000	40000	32130
		A. Résineux	28200	12300	5542
		Peupliers	26100	21800	25798
		Feuillus.durs	194400	165700	125057
		T. Essences	290700	239800	188527
061-02	150327	SEPM	344100	322900	304060
		A. Résineux	18900	3800	8316
		Peupliers	38700	36500	11463
		Feuillus.durs	334800	172600	104186
		T. Essences	736500	535800	428025
062-01	101623	SEPM	212100	204700	173044
		A. Résineux	36000	20550	15328
		Peupliers	41700	39400	20934
		Feuillus.durs	219000	107950	80271
		T. Essences	508800	372600	289577
062-02	368672	SEPM	760800	725400	720162
		A. Résineux	33300	21330	11732
		Peupliers	331200	315400	293136
		Feuillus.durs	562500	342220	308236
		T. Essences	1687800	1404350	1333266
064-01	375278	SEPM	555900	534900	399802
		A. Résineux	112200	49900	30813
		Peupliers	165900	138600	82111
		Feuillus.durs	841800	463100	378937
		T. Essences	1675800	1186500	891663
064-02	177233	SEPM	99300	91600	69258
		A. Résineux	129000	61000	48625
		Peupliers	55200	46000	37937
		Feuillus.durs	617400	492800	455991
		T. Essences	900900	691400	611811
064-03	579924	SEPM	1021500	1021500	872671
		A. Résineux	74100	25600	28610
		Peupliers	136500	129300	86288
		Feuillus.durs	1023900	546000	472052
		T. Essences	2256000	1722400	1459621
G.Total	1811440	SEPM	3035700	2941000	2571127
		A. Résineux	431700	194480	148966
		Peupliers	795300	727000	557667
		Feuillus.durs	3793800	2290370	1924730
		T. Essences	8056500	6152850	5202490

* Note : Les données sur les volumes récoltés ne comprennent pas les territoires tels que les réserves forestières, les lots intramunicipaux et le CvAF. Ces données diffèrent de celles de la section 4.5.1.1 sur le mesurage et la facturation des droits.

Source : Direction régionale de Montréal, MRNFP

3.5 Traitements sylvicoles réalisés

Le tableau 22 présente la situation pour les trois dernières années complètes d'opération et pour l'ensemble des aires communes de la région.

TABLEAU 22

**Réalisation de la stratégie d'aménagement des PGAF
(en hectare)**

Traitement sylvicole	Superficie au PGAF (cumul. 3 ans)	Superficie réalisée			Total	
		2000-2001	2001-2002	2002-2003	hectares	%
CPRS et mosaïque	35 781	9 289	9 385	8 944	27 618	77,2%
Coupe de régénération	7 749	959	594	437	1 990	25,7%
Plantation et associés	11 790	3 673	3 304	3 640	10 617	90,1%
Entretien de plantation	13 890	1 611	1 694	1 078	4 383	31,6%
Rendement naturel	12 903	1 710	2 487	1 598	5 795	44,9%
Entretien de la régénération naturelle	6 315	854	425	426	1 705	27,0%
Coupe partielle	57 048	11 692	15 336	15 572	42 600	74,7%
Total	14 5476	29 788	33 225	31 695	94 708	65,1%

Source : Direction régionale de Montréal, MRNFP

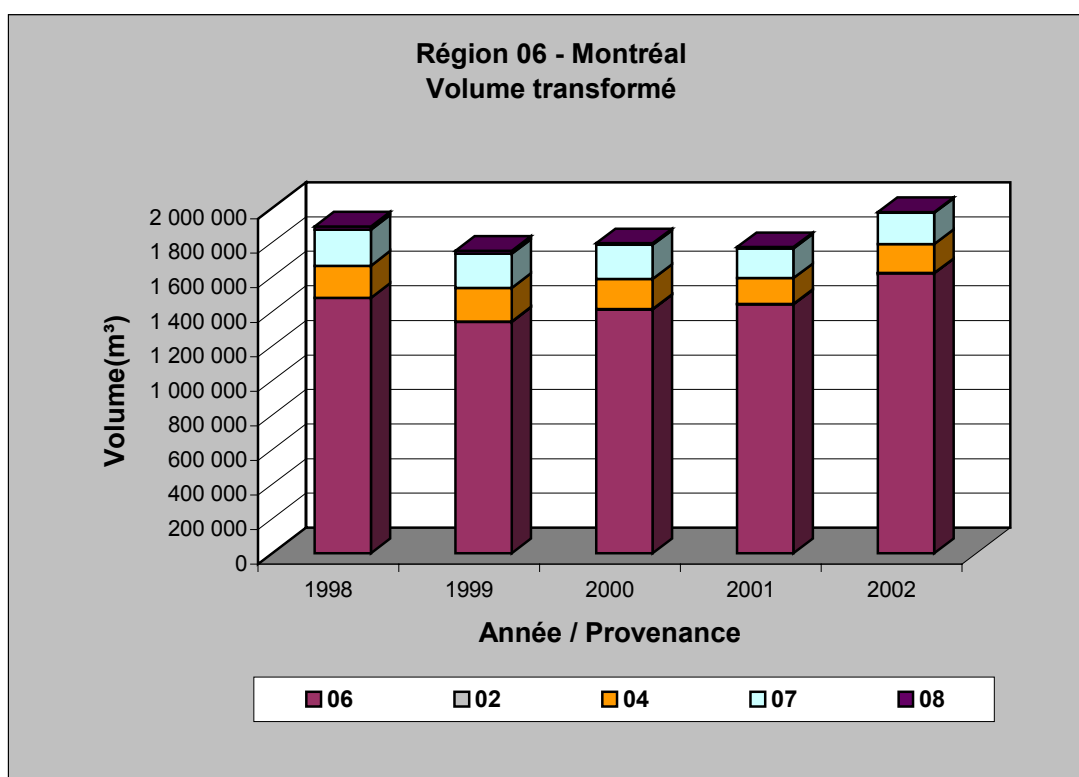
3.6 Mouvements interrégionaux des bois ronds en provenance des forêts publiques sous aménagement

L'analyse des données sur les mouvements des bois démontre que la région est pratiquement en équilibre entre les bois qui sortent de la région et ceux qui proviennent des autres régions. De plus, les volumes transformés dans la région en proviennent pour près de 80 % en moyenne. Au cours des années 1998 et 1999, la région a transformé un peu moins de bois que le volume récolté, tandis que pour les années suivantes, les volumes transformés dépassent la récolte. Il y a cependant toujours eu des échanges de bois avec les autres régions.

Cette situation s'explique surtout par l'exportation de bois de feuillus de qualité trituration pour la pâte et des bois de qualité sciage dans l'Outaouais, alors que des bois de trituration pour les panneaux et des bois de sciage proviennent des autres régions.

GRAPHIQUE 14

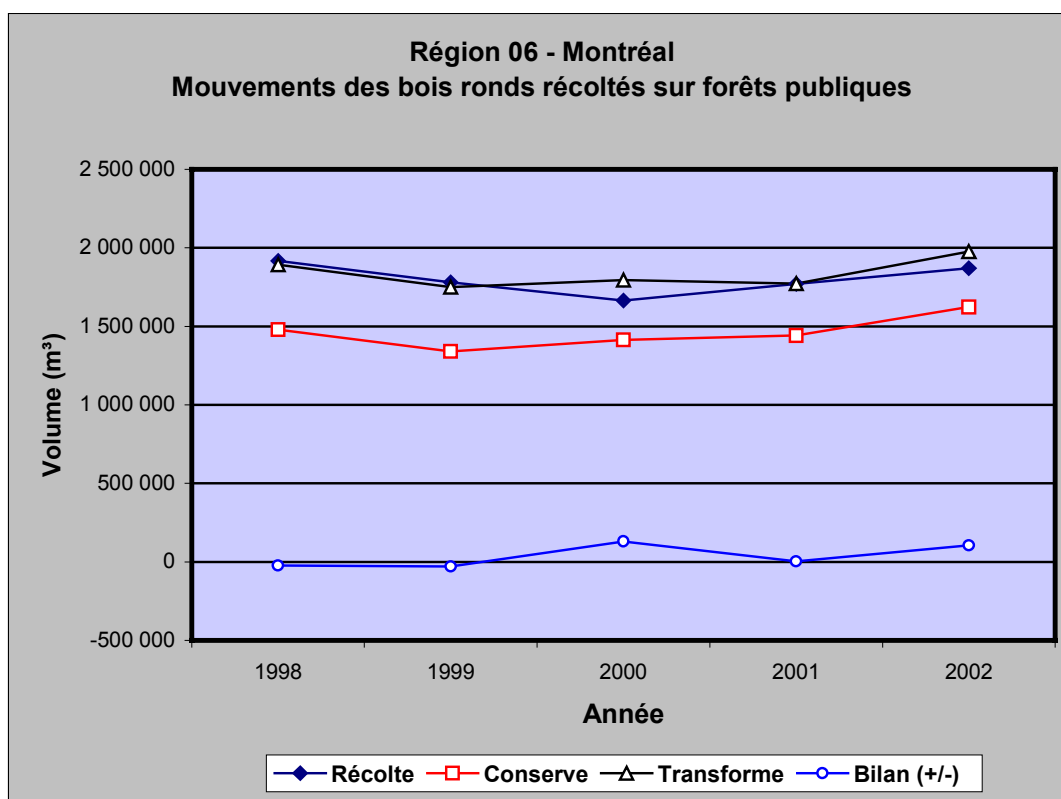
Provenance des volumes de bois ronds récoltés dans les forêts publiques sous aménagement et transformés par les usines de la région (1998-2002)					
Provenance régions	1998	1999	2000	2001	2002
02 Saguenay–Lac-Saint-Jean		1 620	1 985	2 258	812
04 Mauricie	187 187	195 050	174 275	149 817	167 902
06 Montréal	1 477 512	1 339 835	1 412 709	1 440 949	1 621 367
07 Outaouais	209 056	196 124	196 550	172 020	180 380
08 Abitibi-Témiscamingue	17 886	17 287	9 272	7 772	5 068
Total volume transformé (m³)	1 891 642	1 749 914	1 794 790	1 772 816	1 975 530



Source : Direction de l'assistance technique, MRNFP

GRAPHIQUE 15

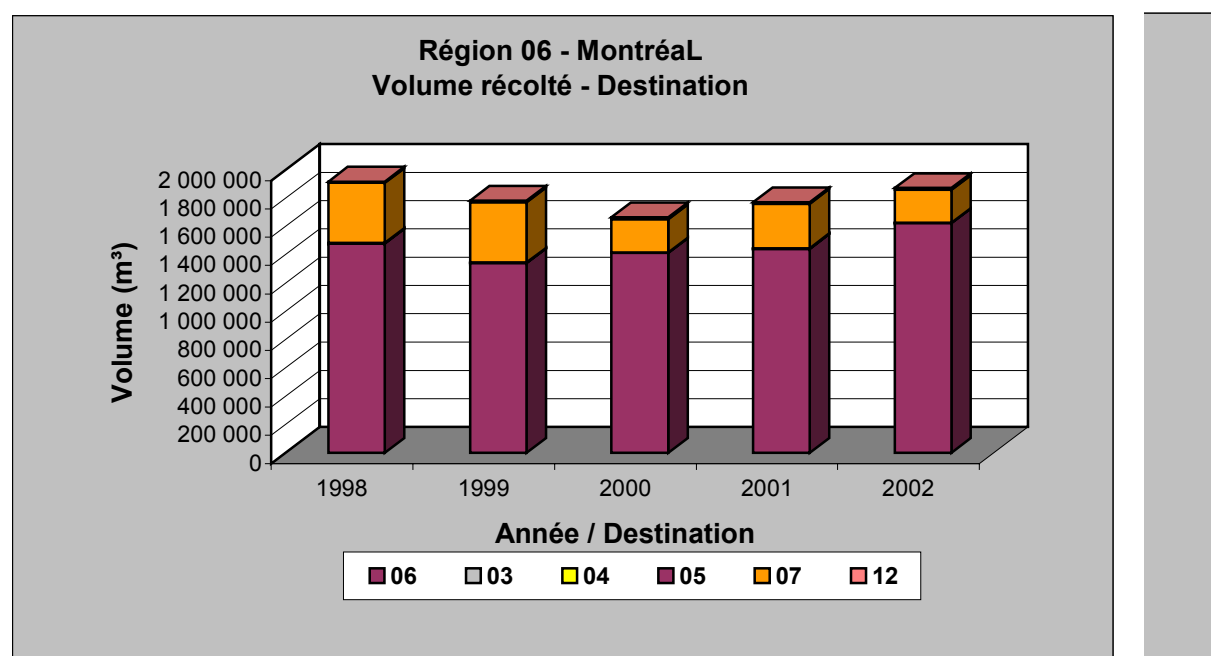
Bilan des mouvements des bois					
	1998	1999	2000	2001	2002
Récolte	1 916 449	1 779 968	1 664 091	1 770 176	1 870 372
Conserve	1 477 512	1 339 835	1 412 709	1 440 949	1 621 367
Transforme	1 891 642	1 749 914	1 794 790	1 772 816	1 975 530
Bilan (+/-)	-24 807	-30 053	130 700	2 640	105 158



Source : Direction de l'assistance technique, MRNFP

GRAPHIQUE 16

Destination des volumes de bois ronds récoltés dans les forêts publiques sous aménagement de la région (1998-2002)					
Destination régions	1998	1999	2000	2001	2002
03 Capitale-Nationale	1 332	158	278	2 119	
04 Mauricie	1 927	1 684	1 550	882	944
05 Estrie	1 925	1 095	1 336	1 232	1 647
06 Montréal	1 477 512	1 339 835	1 412 709	1 440 949	1 621 367
07 Outaouais	423 389	427 491	235 355	314 105	233 104
12 Chaudière-Appalaches	10 364	9 705	12 863	10 890	13 310
Total volume récolté (m³)	1 916 449	1 779 968	1 664 091	1 770 176	1 870 372



Source : Direction de l'assistance technique, MRNFP

4. LE PROCESSUS DE GESTION DES FORÊTS PUBLIQUES

4.1 Grands enjeux régionaux

L'harmonisation du développement économique forestier et du développement touristique et récréatif

L'harmonisation de l'utilisation des différentes ressources du territoire public constitue l'un des principaux enjeux de la gestion des forêts publiques, et ce, tant dans la région des Laurentides que, bien que dans une moindre mesure, dans la région de Lanaudière.

D'une part, les activités récréotouristiques connaissent un développement spectaculaire en particulier avec l'implantation d'une station de ski de niveau international à Mont-Tremblant, ce qui a favorisé l'émergence de projets d'envergure (développement du réservoir Basketong, Montagne du Diable, projet Windigo, amélioration des infrastructures de l'aéroport de La Macaza, développement du secteur de Saint-Donat, Parc régional du Lac Taureau, etc.). À ce chapitre, la région des Laurentides est la troisième en importance au Québec derrière Montréal et Québec en ce qui concerne les nuitées, les visiteurs et les dépenses touristiques.

D'autre part, les activités reliées à la nature constituent un autre pôle majeur d'intérêt puisque les Laurentides occupent le premier rang sur les 17 régions du Québec en ce qui a trait au nombre de participants dans les secteurs de la pêche sportive, de la chasse ainsi que dans les activités de plein air. Par ailleurs, les territoires structurés (ZEC, pourvoires, réserves fauniques) représentent un pourcentage beaucoup plus élevé que dans la majorité des autres régions, soit 60 % de l'ensemble de la superficie des Laurentides.

Dans un tel contexte d'usages multiples de la forêt, les interventions réalisées par les bénéficiaires de CAAF sont soit en compétition avec ces différentes formes d'utilisation du territoire et des ressources, soit parfois en opposition directe, particulièrement dans les secteurs à forte densité de villégiature. En général, ces conflits se règlent par le biais d'ententes entre bénéficiaires et autres utilisateurs, ententes qui portent sur l'application de modalités d'intervention particulières (répartition spatiale des coupes, localisation d'un chemin ou récolte en dehors des périodes de chasse par exemple), sur la limitation comme telle des interventions (étalement des récoltes sur 25 ans dans un territoire de pourvoirie par exemple) ou même sur le retrait pur et simple de secteurs d'intervention.

C'est dans ce contexte que le ministre a proposé la mise en place d'un *laboratoire d'expérimentation d'activités d'harmonisation des usages multiples de la forêt dans un contexte récréotouristique*.

Ce projet vise entre autres à expérimenter, à une échelle opérationnelle, différentes mesures d'harmonisation des usages multiples de la forêt dans un contexte récréotouristique et à en documenter les coûts.

Les premiers résultats des travaux, prévus pour septembre 2004, devraient permettre le développement de nouveaux outils de prise de décision en matière de gestion des forêts dans un contexte d'usages multiples.

La problématique d'aménagement de la forêt feuillue :

Les régions des Laurentides et de Lanaudière sont situées dans des zones écologiques propices au développement des feuillus qui constituent une source non négligeable d'approvisionnement des industries forestières régionales. Cependant, il existe un certain nombre de facteurs qui ont un impact

négatif soit sur le niveau des approvisionnements et donc sur le niveau des investissements en usine, soit sur l'aménagement comme tel des peuplements feuillus et sur les coûts d'approvisionnement.

- Le manque d'utilisateurs pour les feuillus durs de trituration, dans un contexte de forêt dégradée, est l'un des facteurs les plus importants puisqu'il ne favorise pas un aménagement optimal des strates lorsque les tiges de trituration sont laissées sur les parterres ou qu'il impose un accroissement substantiel des coûts lorsqu'il y a récolte. À cet égard, la population accepte difficilement que des arbres abattus soient laissés en forêt puisque cette pratique est perçue comme du gaspillage. Or, les traitements de jardinage impliquent que les tiges non vigoureuses ou susceptibles de disparaître au cours d'une rotation soient éliminées, ce qui, en l'absence de débouché, constitue un coût supplémentaire relativement important;
- La majorité des peuplements feuillus ont fait l'objet dans le passé de coupes à diamètre limite qui visaient le prélèvement prioritaire des meilleures tiges (« écrémage »). Suite à l'introduction du jardinage, ce sont les strates résiduelles les mieux stockées qui ont alors fait l'objet d'un prélèvement. Ces deux facteurs expliquent la diminution sensible du volume récolté actuellement en bois d'œuvre ainsi que la baisse du pourcentage de billes de qualité à l'intérieur de ce volume. En moyenne, les bénéficiaires de CAAF ne récoltent qu'entre 65 % et 70 % de leurs attributions en bois d'œuvre, ce pourcentage diminuant à moins de 40 % en ce qui concerne les entreprises de déroulage. Ce phénomène ne pourra se corriger que lors des deuxièmes ou même des troisièmes interventions dans les strates ayant fait l'objet d'un jardinage puisque ce traitement vise l'amélioration du peuplement;
- L'absence de débouché pour le bois à pâte constitue un frein à l'aménagement des strates feuillues, mais la sensibilité de la population par rapport aux coupes totales dans une région touristique constitue un facteur contraignant supplémentaire qui peut limiter la panoplie de traitements sylvicoles utilisables par les bénéficiaires. Ainsi, une coupe d'assainissement qui constitue une prescription sylvicole appropriée aux caractéristiques biophysiques de certaines strates dégradées peut être plus difficilement applicable selon les normes d'acceptation sociale dans la région, qu'un traitement qui n'impliquerait qu'un prélèvement partiel comme le jardinage.

La modification du couvert forestier :

Tel que l'illustre le chapitre 2.2.1, on constate une baisse marquée de la superficie des strates résineuses particulièrement dans la région de Lanaudière où la perte est d'environ 40 %. En corollaire, la superficie des strates mélangées à dominance de feuillus intolérants (peupliers et bouleau à papier) augmente de façon sensible dans cette même région.

Les causes de cette modification importante sont multiples :

- l'impact de l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette;
- l'agressivité des essences pionnières sur les sites les plus pauvres localisés principalement dans la zone ouest de la région;
- l'absence, jusqu'au milieu des années 90, de débouché pour le peuplier et le bouleau blanc qui étaient donc laissés debout lors des opérations de récolte des résineux;
- mais c'est l'inadaptation des stratégies d'aménagement inscrites dans les deux derniers PGAF qui semble être le facteur déterminant. Cette inadaptation s'explique en grande partie par la méconnaissance de la dynamique forestière de cette zone écologique et par le manque de techniques sylvicoles réellement adaptées aux caractéristiques des peuplements mélangés.

Malgré ces transformations du couvert forestier, le volume global de résineux n'a pas diminué dans la même proportion, ce qui peut s'expliquer par l'augmentation de la production moyenne des superficies traitées. Le prochain PGAF devrait confirmer ou infirmer ce diagnostic.

Par ailleurs, dans les Laurentides, on constate un accroissement sensible de la superficie des strates de feuillus purs résultat d'une transformation des peuplements mélangés à tendance feuillus en peuplements feuillus suite aux interventions sylvicoles. Ces deux situations illustrent la complexité de l'aménagement des peuplements mélangés pour lesquels il importe d'accroître nos connaissances de la dynamique forestière et de la réponse des différentes strates aux traitements sylvicoles qui y sont appliqués.

4.2 Plan général d'aménagement

4.2.1 Application des PGAF en vigueur

Constats

Les enjeux, décrits précédemment, influencent de façon directe l'application des PGAF actuellement en vigueur puisque l'on constate des problèmes d'approvisionnement en bois d'œuvre feuillu, des volumes importants de bois de trituration laissés sur les parterres de coupe en l'absence de preneurs avec l'accroissement des coûts que cela implique ainsi que des ajustements constants des stratégies en fonction des revendications de la population et des autres utilisateurs.

Par ailleurs, on constate les éléments suivants :

- Comme l'illustre le tableau 22 (voir section 3.5), la stratégie d'aménagement n'est pas respectée intégralement. En effet, les travaux de plantation, de dégagement de la régénération et d'éclaircie précommerciale prévus n'ont pas été réalisés en totalité dans les trois premières années de la période quinquennale en cours. Le Ministère dénote un manque de rigueur dans la planification et plusieurs secteurs prévus aux plans ne répondent pas aux critères d'admissibilité. Cette situation a tendance à s'améliorer depuis 2001, car les plans ne sont pas approuvés tant qu'ils ne sont pas conformes et les bénéficiaires ont l'obligation légale de réaliser des inventaires d'intervention;
- Selon les résultats des vérifications réalisées, la qualité des traitements est satisfaisante selon les normes en vigueur, comme l'illustre le tableau 25. Cependant les suivis réalisés 10 ans après montrent, dans le cas des plantations, un taux de réussite très variable (de 48% à 91%);
- La transformation de peuplements mixtes à feuillus intolérants en peuplements de feuillus intolérants après CPRS tout comme la transformation de peuplements résineux en peuplements mélangés change les intrants de la stratégie;
- La mesure des effets réels des traitements de jardinage permet de constater que la stratégie ne produit pas les résultats escomptés même si elle est respectée. Suite à ce constat, le rendement prévu initialement dans les calculs de possibilité ne sera pas atteint dans les strates ayant fait l'objet d'un jardinage, ce qui implique un ajustement dans les prochains PGAF.
- Le Ministère constate le non-respect des stratégies prévues dans certains ravages du cerf de Virginie. Malgré les plans d'intervention existants, l'industrie ne répond pas toujours aux attentes de la FAPAQ, dans la planification des interventions annuelles.

4.2.2 Réalisation des prochains PGAF

Constats

Constats généraux

- Les contraintes additionnelles à considérer (CMO, OPMV, participation des tiers, nouveau manuel d'aménagement, etc.) auront vraisemblablement un effet à la baisse sur la possibilité et les attributions;
- Certains objectifs de protection et de mise en valeur proposés (ex. : les îlots de vieillissement) pourraient être difficiles à atteindre dans la région. En effet, les forêts ont été passablement perturbées, compte tenu de la superficie réduite de certaines unités d'aménagement, et les secteurs possédant les caractéristiques recherchées seront plus difficiles à trouver.

Aspects reliés à l'inventaire forestier

- Peu de données sont disponibles pour décrire les peuplements de moins de sept mètres issus de coupes réalisées depuis 1990 (suivis du Manuel d'aménagement forestier) et l'état des traitements non commerciaux et plantations réalisés. Les résultats disponibles à ce jour démontrent que les plantations sont peu éclaircies. Les données fournies par les industriels sont insuffisantes ou de format difficile à intégrer. La solution est expliquée au troisième paragraphe du point 4.2.4;
- Beaucoup d'informations sont disponibles sur les strates feuillues jardinées, étant donné que les bénéficiaires doivent réaliser des inventaires détaillés avant et après intervention dans ces strates, ce qui n'est pas le cas pour les strates résineuses, où les données recueillies sont moins précises. Celles-ci sont utilisées pour bonifier l'inventaire décennal, principalement pour les peuplements ayant fait l'objet d'interventions. En effet, la variabilité de ces peuplements est plus grande après coupe;
- En raison des difficultés d'échantillonnage, l'expérience démontre que la précision de l'inventaire est relative et difficile à évaluer pour des essences plus rares, mais souvent très recherchées, tel le pin blanc. La précision attendue exigera des investissements considérables, tenant compte des bénéfices escomptés.

Aspects reliés aux autochtones

- En lien avec le plan de travail 2003-2006 sur la foresterie Manawan-Québec, les Atikamekw de cette communauté ont exprimé des attentes importantes à l'égard des interventions forestières sur le territoire : désaccord avec la coupe mosaïque (CMO), volonté d'appliquer un modèle de coupe particulier (coupe autochtone) sur un grand territoire et désir de définir des modalités particulières pour des UTR qui correspondent aux territoires familiaux. L'impact de ces coupes sur la possibilité n'a pas encore été évalué.

Aspects reliés aux coupes de jardinage

- Les nouveaux critères relatifs au jardinage rendent ce traitement moins attrayant du point de vue économique. En effet, les obligations de récolte prioritaire des arbres dépérissants sont plus élevées qu'auparavant, ce qui réduit la proportion de tiges récoltées de qualité supérieure;

- La coupe de jardinage par parquets n'est pas favorisée en général par la région, compte tenu de ses succès variables et des impacts visuels dans le sud du territoire très fréquenté. Des essais additionnels sur une échelle réduite seront réalisés dans Lanaudière pour valider les effets du traitement;
- Les effets réels observés des coupes de jardinage réalisées depuis 1990 indiquent qu'il faut réduire les rendements escomptés de ces traitements. Cependant, l'intégration en 2003 de la notion de vigueur des tiges dans les critères de prélèvement permettra d'atteindre les rendements escomptés pour les superficies qui seront traitées en fonctions de ces nouvelles normes.

4.2.3 Points forts

- Le MRNFP bâtit la stratégie d'aménagement préalable servant aux calculs de possibilité en intégrant l'information écologique disponible (types écologiques). De plus, l'approche utilisée (principes et canevas de travail) est la même pour l'ensemble des UAF de la région 06, ce qui assure une cohérence régionale;
- La géomatique est utilisée comme outil de travail et est intégrée dans les processus;
- Les données d'inventaire régionales intègrent des données locales de suivi des coupes partielles (placettes d'inventaire);
- La consultation et l'implication des tiers sont effectuées simultanément avec la réalisation des calculs et de l'élaboration de la stratégie sylvicole;
- La région a adopté le modèle d'une équipe régionale de réalisation des calculs de possibilité et de supervision des PGAF formée des experts de chaque unité administrative spécialisés par thème de travail (compétences et habiletés particulières) et non par territoire (compétences générales);

4.2.4 Principaux problèmes et mesures correctives

- Aucune banque de données commune n'existe pour enregistrer et partager les informations recueillies en forêt. Le projet de logiciel TIGE a été initié et développé en collaboration avec la région de l'Outaouais pour numériser et sauvegarder les données des parcelles échantillons et bonifier les données sur la qualité. Ce logiciel sera amélioré et de nouvelles fonctionnalités y seront ajoutées, notamment pour recueillir les données des peuplements de moins de sept mètres de hauteur;
- Les données de l'inventaire décennal sont généralement utilisables telles quelles pour les strates originales ou peu perturbées; le niveau de précision satisfait alors aux besoins. Par contre, dans les strates ayant fait l'objet d'intervention, donc de composition variable, le niveau de précision doit être augmenté; il faut alors bonifier les inventaires avec les données locales. Notamment, les nombreuses informations disponibles sur les strates feuillues jardinées sont utilisées pour bonifier l'inventaire décennal et ajuster les données afin que celles-ci reflètent le plus possible la réalité terrain. Les stratégies d'aménagement définies sont ainsi mieux appuyées et les résultats du calcul de possibilité plus précis, étant donné qu'on peut mieux simuler l'évolution après intervention;

- Peu de données sont disponibles pour décrire les peuplements de moins de sept mètres de 1990 et plus (suivis du Manuel) et l'état des traitements non commerciaux et plantations réalisés. Cependant, des contrats ont été donnés par le Ministère afin d'obtenir l'information pour les peuplements du même type datant d'avant 1990 (responsabilité du MRNFP). Comme les données sont insuffisantes dans les secteurs récents, des hypothèses basées sur les rendements des plus vieux secteurs sont utilisées ainsi que les types écologiques pour prédire le retour après coupe. En l'absence de données, on utilisera celles des séries d'aménagement les plus semblables où elles sont disponibles;
- Les renseignements sur les peuplements orphelins ou enclavés sont insuffisants : un effort additionnel a été fait pour acquérir l'information sur ceux-ci, en plus des lisières boisées, les séparateurs de coupes et certaines affectations. Les résultats seront intégrés dans les calculs de possibilité;
- Les habitats fauniques sont sous aménagement. C'est pourquoi il faut réviser les plans d'intervention conjointement (FAPAQ, MRNFP et industrie) et retirer les superficies et volumes correspondants pour chaque année où la stratégie n'est pas respectée;
- Les tiges non récoltées laissées sur le parterre de coupe entraînent une problématique dans l'installation de la régénération et de son entretien en plus de créer une impression de gaspillage vis-à-vis de la population. Comme la disponibilité du bouleau à papier dépasse la possibilité attribuée, les diamètres de récolte doivent dans certains cas être augmentés, d'où des tiges résiduelles non récoltées entraînant des problèmes d'aménagement des peuplements résiduels. Les solutions mentionnées au chapitre 4.2.1 demeurent d'actualité;
- Lorsqu'il y a des problèmes de retour après coupe, il faudrait investir massivement en aménagement intensif pour maintenir le résineux ou modifier nos méthodes de récolte;
- Les tiers font des pressions importantes pour retirer certains territoires de toute intervention forestière ou pour appliquer des mesures restrictives de protection des paysages. Un effort de concertation majeur reste à faire, compte tenu de l'opposition probable des industriels;
- D'une part, la contestation est possible par les bénéficiaires au sujet des hypothèses utilisées par le MRNFP dans les calculs. D'autre part, les industriels exercent de fortes pressions pour réaliser d'autres types de traitements (coupes de régénération, coupes de jardinage par parquets, coupes alternatives) plus rentables économiquement. Il est important de bien analyser les propositions afin de concilier l'intérêt économique et les besoins de la forêt (intérêts écologiques);
- Les Atikamekw présents sur le territoire ainsi que les autres utilisateurs (gestionnaires fauniques, villégiateurs, etc.) proposent des modifications qui risquent d'entraîner des effets notables sur la possibilité forestière. Des efforts majeurs devront être apportés par les bénéficiaires pour concilier ces attentes avec les objectifs de production forestière;
- La connaissance écologique reste à parfaire chez les industriels pour bien comprendre les hypothèses utilisées qu'ils ont parfois tendance à contester. Il est important de les sensibiliser. La façon reste à définir;
- Le résultat final des calculs de possibilité devra être utilisé en tenant compte de la précision relative des données et des intrants au processus.

4.3 Plan annuel d'intervention forestière

Constats :

- La concordance entre les PAIF et les PGAF n'est pas toujours établie et divers facteurs contribuent à cette situation. Les bénéficiaires disposent d'une marge de 25 % de superficie additionnelle en traitements sylvicoles qu'ils peuvent identifier dans leur plan quinquennal, en surplus de la superficie prévue dans la stratégie d'aménagement. Elle est permise pour tenir compte des impondérables et de l'imprécision relative de l'inventaire décennal à l'échelle du peuplement forestier. Il arrive que les bénéficiaires utilisent cette marge de manœuvre et la tolérance au niveau de la prématurité pour rentabiliser leurs opérations au lieu de l'utiliser pour mieux ajuster la planification prévue au PQAF. De plus, les changements dans les traitements sylvicoles applicables à la forêt feuillue (strates d'érables et bouleau jaune) entraînés par la mise en place du plan d'action sur les feuillus et l'intégration des nouvelles dispositions concernant la coupe en mosaïque dans les forêts résineuses alourdissent le processus de vérification de la conformité du PAIF;
- Les bénéficiaires éprouvent de la difficulté à respecter la possibilité par essence ou groupe d'essence annuellement. Cependant, lors de la planification annuelle des travaux, ils disposent d'une marge de manœuvre de 10 % de superficie, dans la même optique que la marge de 25 % mentionnée au paragraphe précédent. Cette marge permet aux bénéficiaires d'atteindre les objectifs durant la période quinquennale;
- Au cours des dernières années, les inventaires d'intervention déposés avec les PAIF n'ont pas toujours eu la précision permettant d'appliquer le meilleur traitement à chaque peuplement ou strate forestière. Depuis, des critères de précision ont été fixés dans les instructions et les méthodes d'échantillonnage;
- La récolte prévue dans les lisières boisées et séparateurs de coupe est difficile à gérer au PAIF. Par ailleurs, la détermination d'un volume annuel devant provenir de ce type de travaux au PAIF est un exercice complexe et dont le résultat ne peut être qu'imprécis. De plus, la vérification du volume ainsi identifié s'avère fastidieuse (création de projet de mesurage pour chaque récolte partielle d'une bande riveraine ou de séparateurs de coupe).

4.3.1 Points forts

- Un processus certifié d'élaboration du PAIF et de délivrance du permis annuel a été élaboré dans l'Unité de gestion de La Lièvre (64). L'application de ce processus a permis une amélioration marquée de la qualité et de la fiabilité des données et des prescriptions ainsi que le respect des échéances;
- Le respect de la possibilité annuelle est vérifié pour ce qui est de la superficie ou du volume (le premier atteint), et ce, par production prioritaire et par traitement. Cependant, des demandes de rééquilibrage sur plus d'une année sont fréquemment déposées par l'industrie et celles-ci sont souvent acceptées lorsque les attributions sont peu élevées.

4.3.2 Principaux problèmes et mesures correctives

- Le non-respect de la stratégie peut entraîner une baisse de rendement escompté et cela pourrait avoir un impact significatif sur la possibilité. L'application des dispositions prévues à l'article 60 (Engagement par le bénéficiaire) de la Loi devrait contribuer à résoudre ce problème. De même, l'article 169.1 de la Loi modifiant la Loi sur les forêts (Régime provisoire) permet au ministre d'imposer au bénéficiaire des échéanciers de réalisation des activités d'aménagement forestier en vue de s'assurer du respect des stratégies;

- Le nombre de modifications demandées aux PAIF démontre une mauvaise planification. Cependant, le processus d'élaboration du PAIF est lourd, ce qui peut entraîner le découragement des bénéficiaires;
- De nombreux bénéficiaires de CAAF, n'utilisant que de petits volumes de bois ne disposent pas de personnel forestier suffisant. Cela entraîne des lacunes d'intégration, de planification et de livraison de produits de qualité. Il serait souhaitable que le MRNFP exige du mandataire de gestion une confirmation à l'effet que l'entente d'intégration, que doivent présenter les bénéficiaires au PAIF, prend en compte les particularités de tous les bénéficiaires;
- La réalisation des inventaires d'intervention exige des ressources additionnelles pour les bénéficiaires de CAAF, mais ces données sont nécessaires pour s'assurer de la pertinence du traitement à réaliser. De plus, ces mêmes données peuvent contribuer à l'établissement du VAOR si la précision est suffisante. Par conséquent, ces inventaires sont doublement utiles, tant pour l'industrie que pour le MRNFP;
- La mise en place du système d'analyse à partir de données numériques (PRAIF) suscite beaucoup d'espoirs pour améliorer le processus d'analyse et d'approbation des plans.

4.4 Rapport annuel d'intervention forestière

Constats :

- Les obligations des bénéficiaires ont augmenté considérablement en ce qui a trait au contenu du RAIF (pièces justificatives, suivi des données des années antérieures, EVAOR, etc.);
- Le respect de la date légale de dépôt des RAIF entraîne souvent des problèmes en lien avec la date de réception tardive des photos aériennes, pour des raisons climatiques;
- En maintes occasions, l'évaluation du volume affecté par les opérations de récolte (EVAOR) a mis en lumière un dépassement des volumes autorisés au permis d'intervention;
- Les outils géomatiques développés pour le suivi du RNI doivent être améliorés pour faciliter l'analyse en tenant compte des nombreuses variables en cause (ex. : superficie d'un seul tenant, unité territoriale de référence (UTR), coupes en mosaïque (CMO), couche d'historique);
- On constate le manque de liens entre le PAIF-RAIF et les inventaires. Par contre, la mise en place du système PRAIF devrait régler ce problème.

4.4.1 Points forts

- Les données sont disponibles sous format numérique dans la plupart des aires communes de la région, ce qui facilite grandement l'analyse, notamment à l'aide d'outils géomatiques;
- La gestion des crédits sylvicoles est effectuée de façon rigoureuse dans les unités administratives de la région;
- Le rattrapage qui devait être entrepris pour compléter l'homologation des rapports annuels d'intervention a été réalisé.

4.4.2 Principaux problèmes et mesures correctives

- Le processus d'analyse est très lourd. Le développement du système PRAIF devrait permettre de faciliter la tâche en développant des outils d'analyse liés au format numérique des données;
- En raison du manque de précision des données, on ne peut certifier avec une confiance raisonnable s'il y a dépassement ou non de la possibilité et des attributions pour les années antérieures (bilan de la matière ligneuse à la suite des calculs du VAOR);
- Comme décrit au chapitre suivant, il faut bien comprendre l'importance des données de l'ÉVAOR, autant pour assurer le respect de la possibilité forestière que lors de la détermination des volumes autorisés au permis. Cependant, afin d'éviter une contestation de la méthode et des résultats, la précision statistique des données doit être suffisante, d'où l'importance de réaliser des inventaires rigoureux.

4.5 Suivi et contrôle des interventions

4.5.1 Suivi et contrôle des interventions de l'année courante

A. Volumes affectés par les opérations de récolte (VAOR)

Voici un tableau qui présente pour la grande région de Montréal l'évaluation des volumes laissés sur les sites de récolte 2001-2002 par essences.

TABLEAU 23

Évaluation des volumes laissés sur les sites de récolte (glanures) 2001-2002
Volume en m³

Groupements d'essences ¹	Volume mesuré	Glanures	VAOR	Possibilité forestière	Attributions	Écarts VAOR – Att.
SEPM	854 301	33 655	887 956	1 011 900	964 550	
Autres résineux	51 418	35 524	86 942	143 900	59 940	27 002
Peupliers	188 460	10 244	198 704	265 100	240 300	
Feuillus durs	639 802	454 219	1 094 021	1 264 600	724 210	369 811
Total	1 733 981	533 642	2 267 623	2 685 500	1 989 000	396 813

¹ SEPM : Sapin, épinette, pin, mélèze.
Autres résineux : thuya, pruche, pin blanc, pin rouge.
Feuillus durs : bouleau, érable et autres feuillus durs (chêne, hêtre, etc.).

Source : MRNFP – Direction régionale de Montréal, avril 2004

Le volume laissé sur les sites de récolte, aussi désigné comme les *glanures*, permet d'établir les volumes de bois affectés par les opérations de récolte (VAOR) pour l'application de l'article 86.1 de la Loi sur les forêts et de vérifier si la possibilité forestière est respectée. Les résultats ont été discutés dans les tableaux des sections 3.2 à 3.4.

La méthode d'établissement des glanures à partir de l'inventaire terrain donne des résultats fiables, mais nécessite un effort important de la part de l'industrie et du Ministère.

Dans deux aires communes (A.C.), les bénéficiaires ont réalisé un inventaire terrain des glanures, tandis que dans les cinq autres, l'évaluation des glanures a été réalisée à partir des données des inventaires d'intervention. Dans ce cas, le volume des glanures est estimé en soustrayant le volume coupé et mesuré du volume théorique déterminé par les inventaires d'intervention.

Cette dernière méthode théorique a produit jusqu'à maintenant des résultats parfois douteux en raison de l'imprécision statistique des données d'inventaire des industriels. Dans le cas où la méthode théorique ne rencontrait pas les exigences de précision statistique, les bénéficiaires auraient dû procéder à un inventaire des glanures sur le terrain.

Dans ce contexte, si les bénéficiaires continuent de se prévaloir de la méthode théorique pour l'évaluation du VAOR et des glanures, un niveau minimum de précision des données devra être établi et appliqué rigoureusement.

B. Taux de réalisation des stratégies d'aménagement

Le tableau 24 nous montre les réalisations sylvicoles prévues à la stratégie du PGAF pour 2000, 2001 et 2002.

TABLEAU 24

Réalisations des traitements sylvicoles prévus à la stratégie du PGAF pour 2000, 2001 et 2002

Traitement sylvicole	061-01	061-02	062-01	062-02	064-01	064-02	064-03	REG 06		
	Superficie réalisée (%)	Superficie réalisée (%)	Superficie réalisée (%)	Superficie réalisée (%)	Superficie réalisée (%)	Superficie réalisée (%)	Superficie réalisée (%)	Superficie à la stratégie (ha) (cum. 3ans)	Superficie réalisée (ha) (2000-2003)	Superficie réalisée (%)
CPRS et Mosaïque	104,9%	57,3%	72,8%	82,3%	81,4%	104,8%	75,7%	35781	27618	77,2%
Coupe de régénération	3,0%	0,0%	74,2%	38,9%	13,1%	3,8%	25,9%	7749	1990	25,7%
Plantation et associés	15,4%	119,9%	55,1%	89,2%	153,6%	100,0%	76,0%	11790	10617	90,1%
Entretien de plantation	--	--	168,0%	64,8%	18,4%	238,3%	18,1%	13890	4383	31,6%
Rendement naturel	13,8%	9,0%	11,7%	47,5%	72,8%	28,3%	45,3%	12903	5795	44,9%
Entretien de régénération naturelle	0,0%	11,4%	0,0%	13,2%	--	--	--	6315	1705	27,0%
Coupe partielle	82,2%	55,7%	35,8%	63,8%	65,1%	94,4%	85,3%	57048	42600	74,7%
Total	69,8%	43,8%	50,6%	69,8%	63,0%	88,9%	64,5%	145476	94708	65,1%

Coupes de régénération : coupes de régénération et CPE.
 Coupes partielles : tous les jardinages et éclaircies commerciales.
 Plantation et associés : plantations, ÉPC dans un peuplement naturel et regarni (rendement de plantation).
 Entretien de plantation : EPC et dégagement dans une plantation.
 Rendement naturel : remise en production d'une AEET, regarnis (rendement naturel), préparation de terrain (régénération naturelle).
 Entretien de la régénération naturelle : dégagement de la régénération naturelle.

Source : Direction régionale de Montréal, MRNFP

La réalisation de tous les traitements sylvicoles à la troisième année de la période quinquennale représente 65,1 % des travaux prévus à la stratégie des PGAF. Cette faible performance s'explique principalement par une réalisation inférieure au niveau planifié pour les coupes de régénération et des travaux d'entretien de plantations et de la régénération naturelle.

Dans cinq aires communes, le niveau de réalisation des traitements non commerciaux dans les peuplements résineux (EPC, dégagement, plantation, etc.) est insuffisant pour assurer adéquatement la remise en production et l'entretien des superficies ayant fait l'objet d'une récolte. Les bénéficiaires de CAAF dans ces aires communes devront présenter un plan pour remédier à cette situation d'ici la fin de la période quinquennale.

Pour certaines aires communes, les bénéficiaires acceptent de collaborer pour corriger la situation, mais dans d'autres cas, ils argumentent à l'effet que les traitements de dégagement prévus à la stratégie du PGAF sont surestimés par rapport au besoin réel sur le terrain. Cette argumentation devra être bien documentée par l'industrie pour être acceptable par le MRNFP.

Bien qu'étant déjà prévus aux articles 35.10, 60 et 61 de la Loi sur les forêts, le bilan du respect de la stratégie et une demande de plan correcteur au bénéficiaire en défaut ont été mis en application seulement en 2003-2004 et, par conséquent, on se retrouve parfois avec des retards importants échelonnés sur les trois premières années de la période quinquennale.

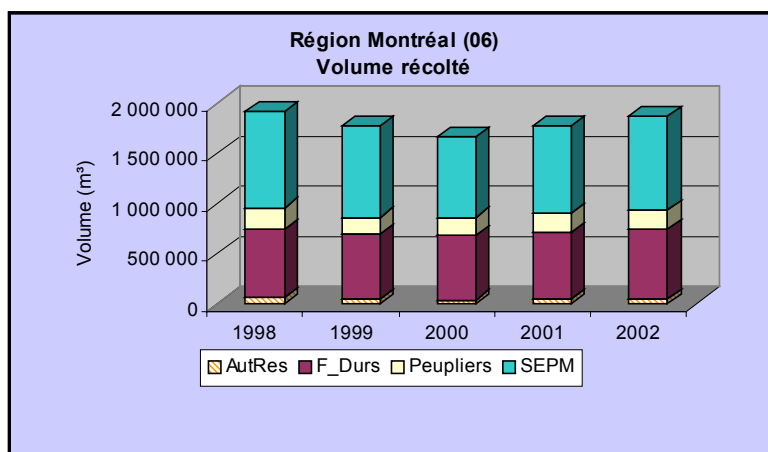
4.5.1.1 Mesurage des bois récoltés et facturation des droits

Le graphique 17 présente les données de mesurage des bois récoltés annuellement de 1998 à 2002.

GRAPHIQUE 17

Volumes récoltés annuellement

Volume (m ³) Grp_Ess	Année					Total
	1998	1999	2000	2001	2002	
Autres résineux	62 921	48 514	43 796	52 150	54 097	261 477
Feuillus durs	689 329	647 039	634 516	668 172	696 471	3 335 526
Peupliers	210 021	170 159	188 722	189 910	190 100	948 912
SEPM	954 179	914 255	797 057	859 945	929 705	4 455 140
Total	1 916 449	1 779 968	1 664 091	1 770 176	1 870 372	9 001 056



Note : Les volumes de bois récoltés et facturés sont uniquement en provenance des forêts publiques, incluant les territoires qui ne sont pas sujets à un CAAF, notamment les réserves forestières, les lots intramunicipaux et les CvAF.

Source : Direction de l'assistance technique, MRNFP, données de Mesuboïs, 8 décembre 2003

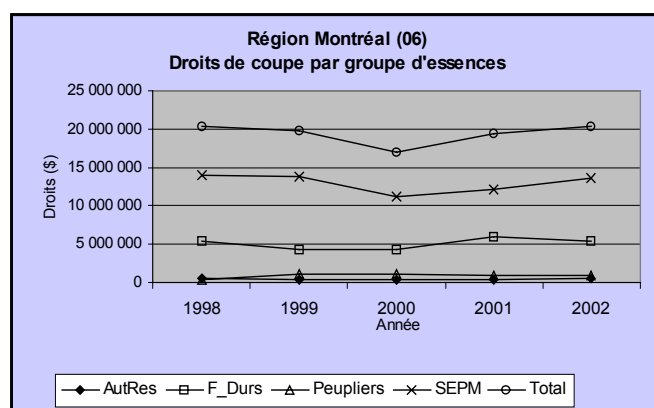
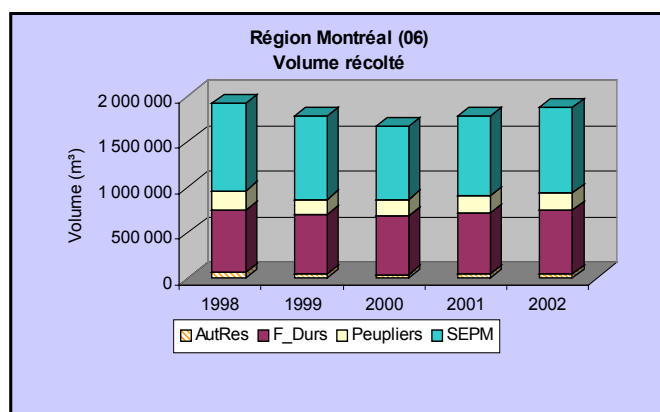
Les constats relatifs aux méthodes de mesurage sont les suivants :

- Les instructions permettent aux industriels d'utiliser, selon leur situation particulière, l'une des multiples méthodes de mesurage en vigueur officiellement. Plusieurs de ces méthodes sont difficiles à vérifier avec rigueur et augmentent ainsi les risques d'obtenir une évaluation erronée de la qualité et du volume des bois récoltés;
- Le mouvement des bois, entre les points de chargement en forêt et le déchargement à l'usine, est difficile à contrôler, principalement en raison des éléments suivants :
 - La proximité de la forêt privée, dont le bois est transporté souvent sur les mêmes routes que le bois de la forêt publique;
 - Les difficultés de déterminer la provenance privée ou publique des bois dans les cours des usines;
- Les bois de feuillus durs sont mesurés par qualité et par volume et les redevances à l'État sont largement tributaires de l'évaluation de la qualité. Aussi, il arrive que certaines entreprises aient tendance à déclarer les bois pour un usage ou un façonnage inapproprié. Par conséquent, l'État ne reçoit pas les justes redevances sur ces bois.

Les graphiques 18 et 19 présentent les données des droits de coupe payés annuellement de 1998 à 2002.

GRAPHIQUES 18 ET 19 Droits de coupe payés annuellement

Somme Montant DC Grp_Ess	Année					Total
	1998	1999	2000	2001	2002	
AutRes	562 411	437 133	315 662	407 714	469 905	2 192 825
F_Durs	5 449 265	4 344 138	4 218 704	5 976 395	5 326 594	25 315 094
Peupliers	437 830	1 145 896	1 164 527	969 898	978 733	4 696 883
SEPM	13 956 654	13 794 886	11 191 003	12 123 696	13 551 048	64 617 288
Total	20 406 160	19 722 053	16 889 895	19 477 702	20 326 279	96 822 090



Note : Les données de droits de coupe proviennent du Mesuboïs le 8 décembre 2003, selon les territoires de gestion forestière du MRNFP. Elles diffèrent de la section 1.3.2 (redevances) puisque dans cette dernière, c'est une lecture de Mesuboïs en janvier 2004, selon le territoire des régions administratives du gouvernement.

Source : Direction de l'assistance technique, MRNFP, données de Mesuboïs, 8 décembre 2003

4.5.1.2 Vérification des traitements sylvicoles

Le tableau 25 présente les traitements sylvicoles réalisés en 2002-2003 et vérifiés par le MRNFP.

TABLEAU 25
Suivi et contrôle des traitements sylvicoles admissibles
en paiement des droits réalisés en 2002-2003

Regroupement de traitements	Superficies reçues (ha)	Validées par la méthode oculaire (ha)	Vérifiées par la méthode relecture (ha)	Vérifiées par la méthode parallèle (ha)	Vérifiées conformes (ha)	Taux de vérification (%)	Taux de conformité (%)
Reboisement et regarni	2 467	31	160	0	160	8%	100%
EPC et dégagement	3 440	465	1 159	272	1 397	55%	98%
Coupes partielles	14 079	561	3 765	1 332	4 218	40%	83%
Préparation de terrain	1 928	235	32	5	37	14%	100%
Total	21 914	1 292	5 116	1 609	5 812	37%	86%

Source : MRNFP, 31 mars 2004, données extraites du système SOCI

Les superficies reçues constituent les superficies des traitements pour lesquels les bénéficiaires demandent un crédit de droits. Celles-ci correspondent essentiellement dans la région aux superficies traitées. Les résultats présentés démontrent que le taux de conformité des traitements les plus suivis après réalisation est très bon, soit 98 % pour les EPC et le dégagement, et 83 % pour les coupes partielles, très largement réalisées dans les peuplements feuillus.

Les bénéficiaires évaluent eux-mêmes la qualité des traitements sylvicoles qu'ils réalisent. Ils effectuent tous les inventaires (avant intervention, après martelage et après coupe); ils connaissent donc la localisation des parcelles échantillons implantées à cet effet avant l'intervention. Par conséquent, cela entraîne des risques de biaiser l'évaluation des résultats et une vérification par relecture ne peut détecter les faiblesses de ce système. Les équipes de vérification doivent donc faire preuve de vigilance et la vérification en parallèle doit être favorisée davantage, bien que plus coûteuse.

Les coupes partielles doivent respecter plusieurs paramètres pour être admissibles en paiement des droits. Par conséquent, le vérificateur doit porter une attention particulière à la précision statistique de l'ensemble de ces éléments.

Par ailleurs, des progrès ont été réalisés en ce qui concerne le développement d'outils disponibles dans toutes les phases de contrôle des traitements sylvicoles (logiciel de prise de données TIGE, géomatique et autres programmes informatiques de soutien).

Enfin, l'harmonisation et la cohérence intrarégionale des pratiques relatives au suivi et au contrôle des traitements sylvicoles donnent des résultats très positifs.

4.5.1.3 Suivi du Règlement sur les normes d'intervention en milieu forestier

Le tableau 26 présente la conformité, en pourcentage, du respect du Règlement sur les normes d'intervention en milieu forestier (RNI).

TABLEAU 26
Respect du Règlement sur les normes d'intervention en milieu forestier (RNI)
Conformité en %

Aire commune	Année	Traverse de cours d'eau	Chemin forestier	Lisière boisée	Autres éléments	Total
Région 06	2000-2001	75,8	69,4	96,0	90,7	83,9
	2001-2002	73,2	66,0	95,5	97,4	81,7
Région 14 062-01	2000-2001	58,6	50,0	99,1	88,5	69,5
	2001-2002	55,8	58,2	96,0	95,9	70,7
Région 14 062-02	2000-2001	74,5	59,7	92,5	98,9	78,2
	2001-2002	83,4	56,9	99,0	100,0	83,4
Région 15 061-01	2000-2001	83,6	81,57	97,5	98,5	89,6
	2001-2002	75,2	85,5	98,0	99,4	91,5
Région 15 061-02	2000-2001	81,9	83,5	98,8	98,6	93,1
	2001-2002	77,9	75,5	98,1	98,0	87,8
Région 15 064-01	2000-2001	78,7	73,0	93,3	75,3	86,5
	2001-2002	72,7	78,0	99,3	98,8	81,4
Région 15 064-02	2000-2001	65,9	83,4	96,4	95,8	87,3
	2001-2002	78,9	86,5	99,4	98,5	93,1
Région 15 064-03	2000-2001	68,3	72,7	96,5	80,8	84,3
	2001-2002	68,4	70,3	91,2	95,3	79,3

Source : MRNFP

Le respect du RNI est effectué selon un inventaire systématique. Pour certains éléments, les données proviennent d'un échantillonnage (ex. : traverses de cours d'eau, etc.) et les autres sont vérifiés en totalité (ex. : gravière, construction de chemin à moins de 60 mètres des cours d'eau, etc.).

La méthode s'est raffinée au cours des dernières années et actuellement la majorité des dispositions prévues au RNI font l'objet de ce suivi.

Le tableau précédent illustre que la problématique se retrouve dans la construction des chemins et des traverses de cours d'eau où la conformité est d'environ 70 % comparativement à un niveau supérieur à 80 % si on considère tous les éléments.

Lorsque les bénéficiaires atteignent un taux de conformité inférieur à l'objectif fixé par le MRNFP, ils doivent présenter un plan d'amélioration de leur pratique.

4.5.2 Suivi et contrôle des interventions des années antérieures

Le tableau 27 présente le suivi 2001-2002 et 2002-2003 des obligations du Manuel d'aménagement forestier et le taux en pourcentage de réalisation. Il comprend aussi l'information concernant le taux d'acceptation aux normes des travaux évalués.

TABLEAU 27

Suivi des traitements sylvicoles des années antérieures

Traitements Réalisés	Groupe de production prioritaire	Année de réalisation du traitement	Année du suivi	Résultat en date du 31 mars 2004			
				Superficies (ha) à suivre	Superficies (ha) suivies par le bénéficiaire	Taux (%) de réalisation des suivis inscrits au MAF	Taux (%) d'acceptation des superficies suivies par le bénéficiaire ¹
CPRS 10 ans	SEPM	1990-1991	2001-2002	4 327	3 506	81 %	35 %
CPRS 10 ans	SEPM	1991-1992	2002-2003	4 682	1 845	39 %	46 %
CPRS 5 ans	PEUPLIER	1995-1996	2001-2002	1 134	1 071	94 %	92 %
CPRS 5 ans	PEUPLIER	1996-1997	2002-2003	1 074	0	0 %	N/A
Plantation 10 ans	SEPM	1990-1991	2001-2002	2 697	829	31 %	48 %
Plantation 10 ans	SEPM	1991-1992	2002-2003	1 936	1 040	54 %	91 %
TOTAL				15 850	8 291	52 %	nd

¹ Correspond aux superficies suivies par le bénéficiaire et qui respectent les normes des rendements escomptés par les traitements sylvicoles inscrits au Manuel d'aménagement forestier.

CPRS: coupe avec protection de la régénération et des sols.

Source : MRNFP, mars 2004, données extraites du système SOCI

Le suivi des traitements sylvicoles des années antérieures est une obligation pour les bénéficiaires en vertu du Manuel d'aménagement forestier et selon les échéanciers qui y sont précisés. Ces suivis permettent de vérifier si les traitements sylvicoles réalisés vont atteindre les rendements escomptés.

Chaque année, le Ministère fournit aux bénéficiaires les secteurs d'intervention pour lesquels des données doivent être présentées au rapport annuel d'intervention. Les données reçues à ce jour sont incomplètes et présentées sous différentes formes. De plus, pour l'année de suivi 2002-2003, les données présentées devront être mises à jour. Il est constaté, à la lumière des données fournies par l'industrie, que les efforts pour effectuer ce suivi sont insuffisants et que les bénéficiaires ne respectent pas complètement leurs obligations. Cette situation a incité le MRNFP à réagir vigoureusement pour obtenir des résultats satisfaisants des bénéficiaires. Dans le cas contraire, le MRNFP prendra action pour faire réaliser les suivis, aux frais des industriels.

En ce qui concerne les taux d'acceptation des superficies en matière de conformité aux normes de rendement escompté, on remarque que les CPRS vérifiées dans le groupe SEPM sont conformes à moins de 50 % de leur superficie. Il faudra donc dans certains cas obliger les bénéficiaires à réaliser des traitements correcteurs et les résultats seront pris en compte dans le calcul de possibilité (strate de retour différente de la strate coupée). Quant aux plantations, il est nécessaire et urgent de prendre action au regard des résultats mitigés constatés et de compléter les suivis pour l'année de plantation 1990-1991.

Par ailleurs, aucun logiciel informatique provincial ne permet de recevoir, d'analyser et de sauvegarder ces données de suivi. Cet outil permettrait de réaliser des analyses plus complètes, mais il nécessiterait une harmonisation de la prise de données.

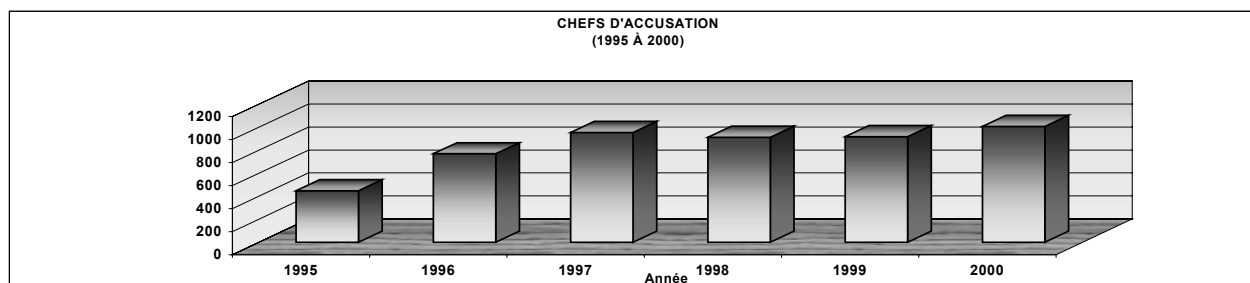
4.5.3 Irrégularités et infractions

Les données relatives aux infractions à la Loi et à sa réglementation concernent en premier lieu la protection des cours d'eau par les bénéficiaires de CAAF ou leurs exécutants et en second lieu les coupes de bois sans permis exécutées par des particuliers. Ainsi, 47 % des dossiers d'infraction touchent la protection des lacs et cours d'eau. Il s'agit surtout de la construction de traverses de cours d'eau non conformes et du passage de la machinerie dans l'eau.

Les graphiques 20 et 21 et le tableau 28 représentent différentes données relatives aux infractions à la Loi sur les forêts et ses règlements afférents.

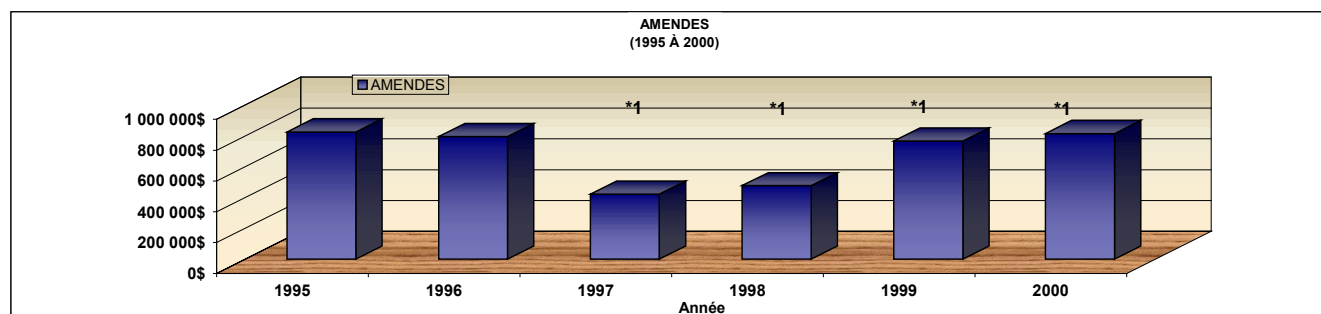
Infractions à la *Loi sur les forêts* et ses règlements afférents Données provinciales

GRAPHIQUE 20



Source : Direction de l'assistance technique (DAT), MRNFP, janvier 2004

GRAPHIQUE 21



Source : Direction de l'assistance technique (DAT), MRNFP, janvier 2004

TABLEAU 28

ANNÉE	ACCUSATIONS	REFUS	RETRAITS	ACQUITTEMENTS	COUPABLES	AMENDES	RAV
1995	449	46	51	19	333	824 234 \$	
1996	771	49	144	22	556	793 322 \$	
1997	955	70	219	11	574	420 577 \$	81
1998	914	16	398	8	426	475 432 \$	66
1999	919	9	297	44	409	764 634 \$	160
2000	1008	35	149	6	431	813 642 \$	387
TOTAL	5 016	225	1 258	110	2 729	4 091 841 \$	694

Chef d'accusation : constat d'infraction ou plainte déposée devant la cour.

Refus : refus de poursuite du ministère de la Justice.

Retrait : arrêt des procédures pénales du ministère de la Justice.

RAV : résultat à venir (causes en attente d'un procès ou d'un jugement).

*1 : Résultats partiels pour les amendes étant donné les délais pour obtenir un procès ou un jugement.

Source : Direction de l'assistance technique (DAT), MRNFP, janvier 2004

4.5.4 Points forts

- Contrôles réalisés en fonction du risque;
- Harmonisation provinciale des pratiques et des méthodes de contrôle et cohérence dans les modes de suivi et de contrôle intrarégionaux;
- Accent mis sur la vérification en parallèle des traitements sylvicoles admissibles en paiement des droits;
- Évaluation des bois laissés sur les parterres de coupe favorisant une utilisation plus complète de la matière ligneuse et permettant de s'assurer du respect de la possibilité forestière;
- Exigence de réalisation d'un plan correcteur pour les bénéficiaires qui ne respectent pas les stratégies d'aménagement des PGAF;
- Traitements jardinatoires permettant une amélioration du capital forestier, soit une appréciation dans le temps de la qualité des peuplements forestiers;
- Évaluation du respect des modalités d'intervention (RNI) permettant la production d'un bulletin par bénéficiaire ou par aire commune. Exigence d'un plan d'amélioration pour les bénéficiaires qui n'atteignent pas le seuil de conformité établi par la province;
- Publication dans les médias de l'identité des contrevenants comme moyen dissuasif pour réduire les infractions à la Loi et aux règlements;
- Vérification du transport de bois en provenance des forêts du domaine de l'État en dehors des horaires habituels de travail, ce qui contribue à s'assurer que les redevances sont perçues sur tous les bois récoltés;
- Afin d'assurer la cohérence des interventions et l'amélioration des résultats, expérience de mise en place d'équipes régionales spécialisées dans les activités de suivi et de contrôle suivantes :

Vérification du mesurage et facturation

Tous les vérificateurs de mesurage et le personnel affecté à la facturation sont regroupés dans cette équipe. Un spécialiste sur le terrain s'occupe de la formation et de l'harmonisation des prises de mesures, tandis qu'un chef d'équipe régional est responsable de la validation des données dans le système Mesubois.

Suivi des opérations

Tout le personnel des opérations est regroupé en comités qui échangent continuellement sur les façons d'harmoniser leurs suivis, pour résoudre des problèmes d'application et pour suggérer des modifications aux normes. Cette équipe est coordonnée par un responsable régional

Enquêtes en matières frauduleuses

Les enquêteurs en matières frauduleuses font partie de cette équipe, sous la responsabilité d'un responsable régional. Leur regroupement permet l'établissement d'un traitement équitable pour l'ensemble de la clientèle sur le territoire, en plus de créer de meilleures conditions dans le traitement des dossiers légaux.

4.5.5 Principaux problèmes et mesures correctives

- Dans de trop nombreux cas, les bénéficiaires de CAAF et les exécutants ne favorisent pas une optimisation de la qualité de réalisation d'un traitement sylvicole. En effet, dans l'application des normes d'intervention, ils visent seulement le minimum à atteindre pour que le traitement soit admissible en paiement des droits;
- Les traitements sylvicoles non réussis et non modifiables ne peuvent être pénalisés, outre le fait qu'ils ne sont pas admissibles en paiement des droits. L'application stricte des dispositions légales existantes et l'ajout, au besoin, de mesures plus dissuasives favoriseront la protection du capital forestier en minimisant la quantité de traitements sylvicoles non conformes;
- Le résultat de la vérification de la conformité d'un traitement sylvicole est appliqué seulement à la superficie vérifiée et non à l'ensemble du traitement. Comme les résultats de vérification de secteurs d'intervention d'un traitement ne peuvent être applicables à tout le traitement réalisé par un bénéficiaire, il est impératif d'accroître le niveau de vérification des intervenants concernés;
- Les changements apportés aux critères de traitements sylvicoles devraient s'appliquer seulement aux années subséquentes et non pas à l'année courante, ce qui permettrait de mettre à jour les connaissances des ouvriers sylvicoles;
- Il manque une structure informatique provinciale pour faire le suivi et le traitement des données des interventions antérieures dans le cadre des obligations du Manuel d'aménagement forestier. Le système PRAIF devrait remédier à la situation;
- La détermination des VAOR, par la méthode des inventaires d'intervention, génère des résultats dont la précision apparaît faible pour l'application de l'article 86.1 de la Loi sur les forêts;
- Le suivi systématique du RNI permet d'établir un bulletin de conformité par aire commune, mais ce suivi étant souvent effectué au cours de l'été suivant, l'élaboration des dossiers d'infraction exige des enquêteurs beaucoup plus d'énergie pour retrouver des éléments de preuve.

5. DES INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

5.1 Rôle de la forêt privée

Lors de la révision des CAAF, le prélèvement admissible des bois des forêts privées a été pris en compte pour la détermination des besoins résiduels des usines, et ce, en vertu des dispositions prévues à l'article 43 de la Loi sur les forêts.

L'évaluation du prélèvement admissible a été réalisé en collaboration avec les syndicats des producteurs de bois et en fonction des données en provenance des plans d'aménagement de la forêt privée. Un niveau d'approvisionnement de source privée a été établi pour chaque usine en fonction de sa capacité de transformation et des habitudes d'approvisionnement.

Voici un survol de la forêt privée de la grande région de Montréal :

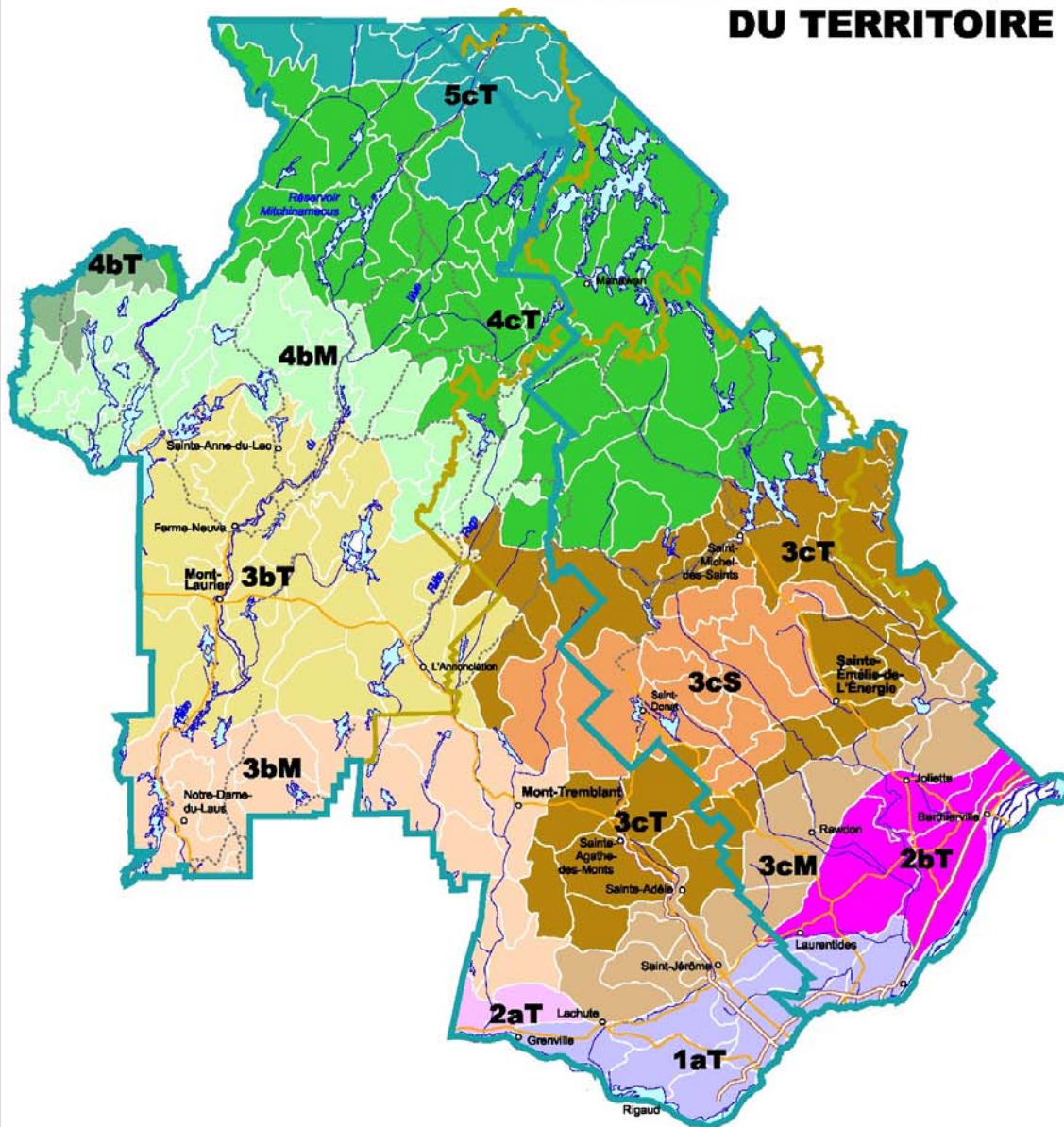
Propriétaires de boisés privés (plus de 4 hectares) :	32 200 environ
(1 900 producteurs forestiers mettent annuellement du bois sur le marché)	
Territoire forestier productif :	10 819 km²
Possibilité forestière :	1 592 953 m³
Récolte totale de bois 1998-1999 :	1 213 442 m³
Agences de mise en valeur des forêts privées : (une par région à vocation forestière)	3
Syndicats de producteurs de bois impliqués :	6
Organismes de gestion en commun (OGC) et sociétés sylvicoles :	7
Producteurs forestiers enregistrés	Superficies forestières enregistrées (ha)
13 – Laval	1
14 – Lanaudière	824
15 – Laurentides	1 193
16 - Montérégie	1 778
Total :	3 794
	202 182

Source : Direction régionale de Montréal, MRNFP

ANNEXES

CARTE 1

CLASSIFICATION ÉCOLOGIQUE DU TERRITOIRE



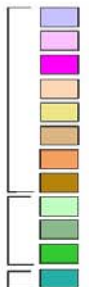
Légende

Zone et sous zones de végétation

Tempérée nordique, Forêt décidée

Tempérée nordique, Forêt mixte

Boréale, Forêt boréale continue



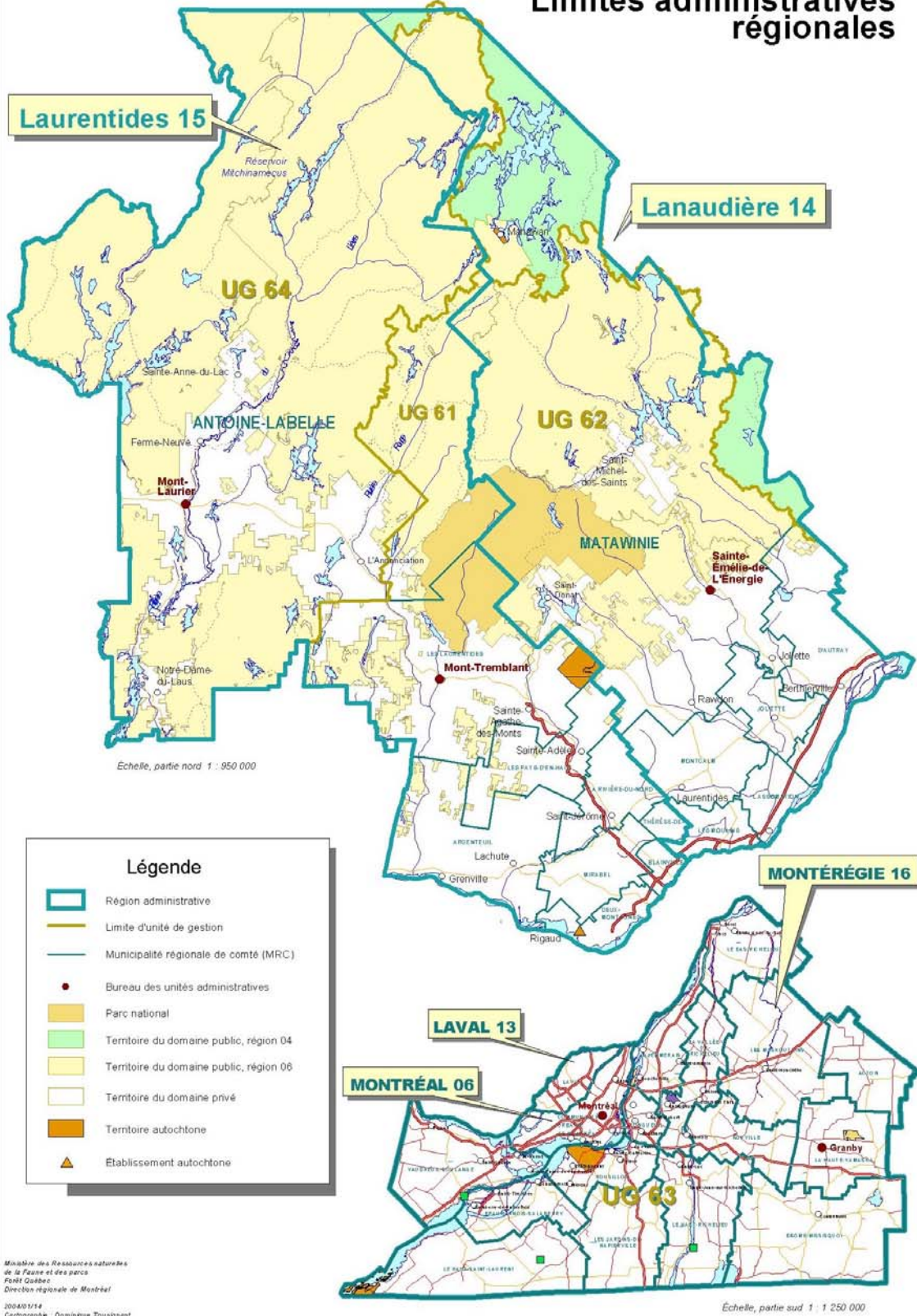
1aT	Érabières à caryer cordiforme, Bas-Outouais et Rivière-Richelieu
2aT	Érabières à tilleul de l'ouest, Basse-Gatineau
2bT	Érabières à tilleul de l'est, Basses-terres du Saint-Laurent
3aM	Érabières à bouleau jaune de l'ouest, Collines des Laurentides, Lacs Simon et Poisson-Blanc
3bT	Érabières à bouleau jeune de l'ouest, Collines des Laurentides, Mont-Laurier et Lac Normandin
3cM	Érabières à bouleau jaune de l'est, Hautes-collines de la Mauricie, Contrefort des Laurentides de la Mauricie
3cS	Érabières à bouleau jeune de l'est, Hautes-collines de la Mauricie, Massif du Mont-Tremblant
3cT	Érabières à bouleau jeune de l'est, Hautes-collines de la Mauricie, Hautes-collines de Val-David Lac-Mékinac
4bM	Sapinières à bouleau jeune de l'ouest, Réservoirs Cabonga et Dozois, Lacs Dolehey et Notawisi
4bT	Sapinières à bouleau jeune de l'ouest, Réservoirs Cabonga et Dozois, Côteaux de la Réserve faunique La Vérandrye
4cT	Sapinières à bouleau jeune de l'ouest, Colline du Moyen-Saint-Maurice, Collines de la rivière Vermillon
5cT	Sapinières à bouleau blanc de l'ouest, Collines du Haut-Saint-Maurice, Collines du lac Laroué

Exemple 3 Domaine bioclimatique et sous domaine bioclimatique (est ou ouest) - Érabières à bouleau jaune, de l'ouest
 b Région écologique - Collines des Laurentides
 M Sous région écologique - Lacs Simon et Poisson-Blanc

CARTE 2

RÉGIME DE PROPRIÉTÉ

Limites administratives régionales



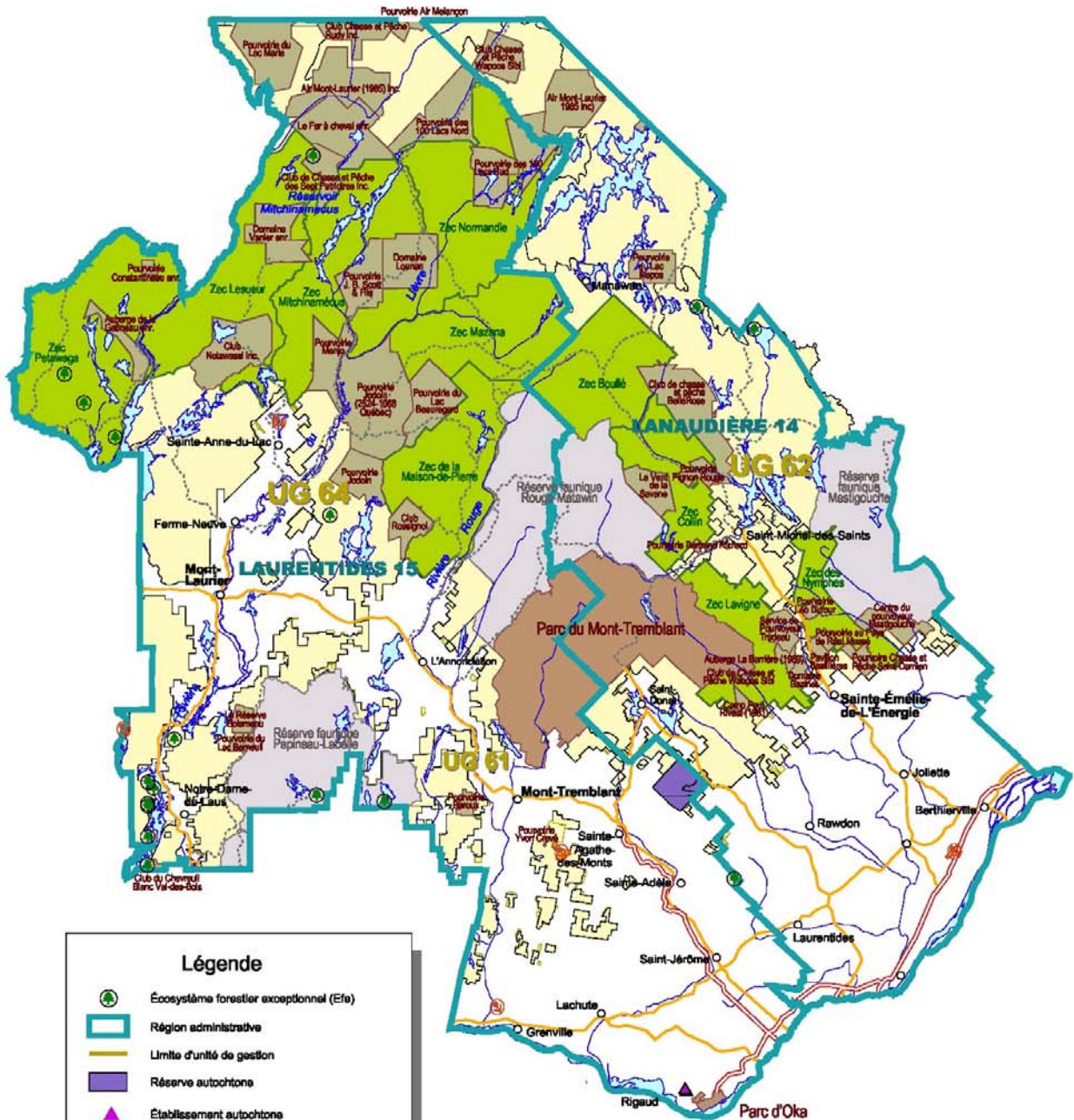
Ministère des Ressources naturelles
de la Faune et des parcs
Québec
Direction régionale de Montréal
200403/14
Cartographie : Dominique Tussignan

Échelle, partie sud 1 : 1 250 000

Échelle, partie nord 1 : 950 000

CARTE 3

AFFECTATIONS DES TERRES DU DOMAINE PUBLIC



Légende

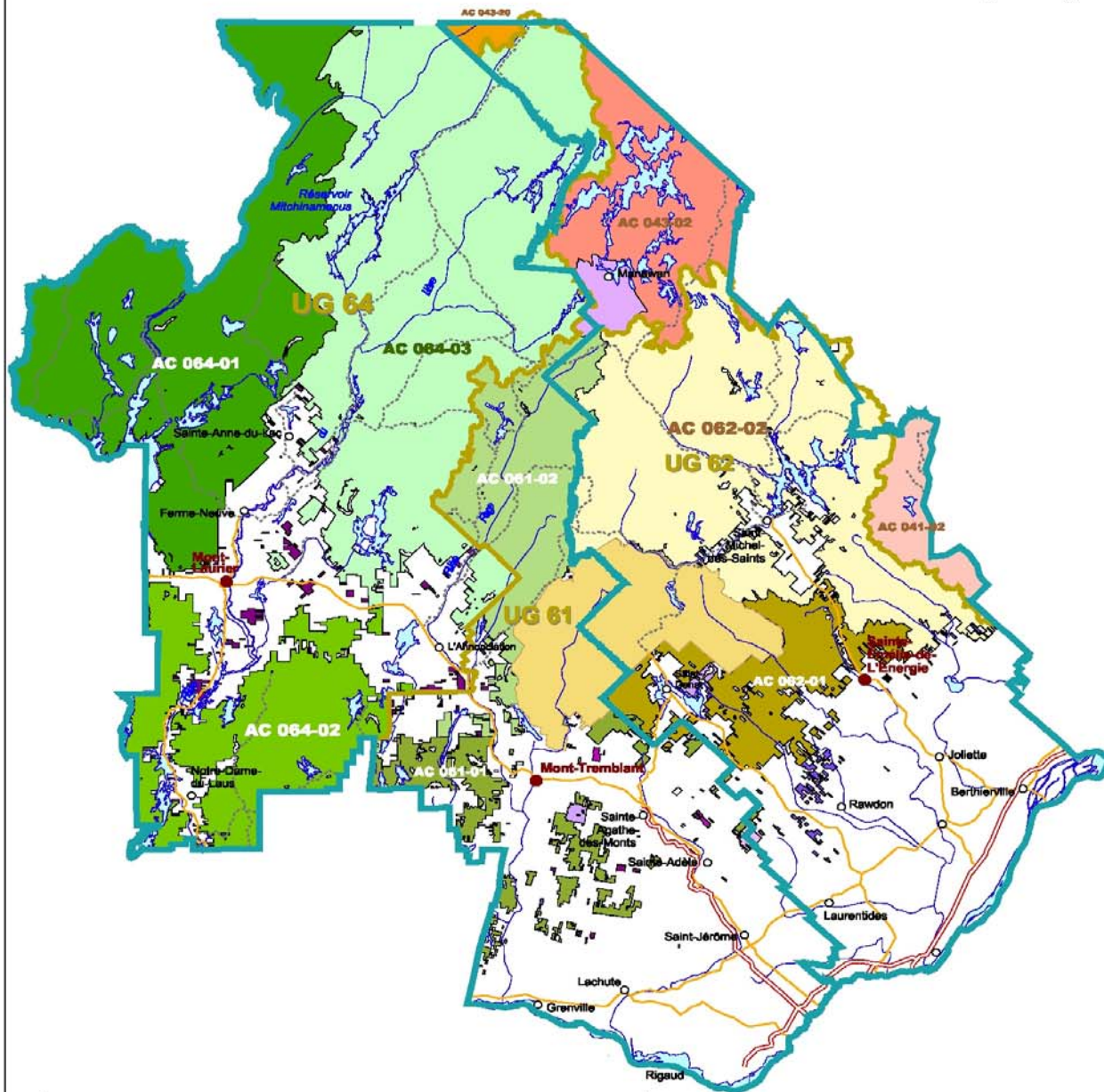
- Écosystème forestier exceptionnel (Efe)
- Région administrative
- Limite d'unité de gestion
- Réserve autochtone
- Établissement autochtone

Territoire faunique et récréatif

- Parc national
- Pourvoite
- Réserve écologique
- Réserve faunique
- Zec
- Territoire libre des forêts du domaine de l'État

CARTE 4a

GESTION FORESTIÈRE Aire commune (AC)



Légende

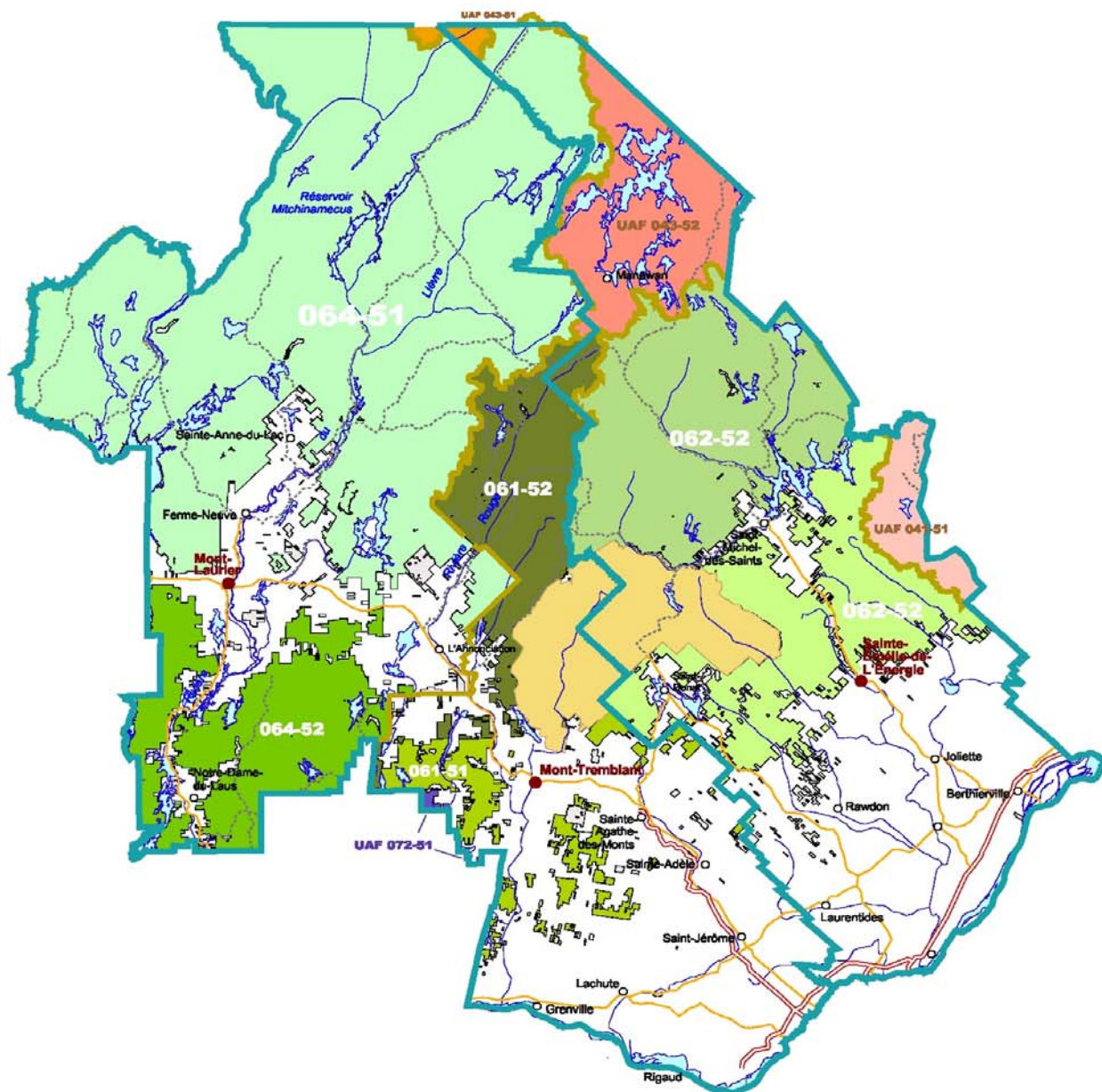
	Région administrative		Aire commune, région 04
	Limite d'unité de gestion		041-02
	Parc national du Mont-Tremblant		043-02
Gestion forestière			043-20
	Réserve forestière sans unité d'aménagement forestier		Aire commune, région 06
	Réserve forestière avec bail		061-01
	Réserve forestière avec convention d'aménagement forestier		061-02
	Lot intramunicipal		062-01
	Lot intramunicipal avec convention d'aménagement forestier		062-02
	Lot intramunicipal avec convention de gestion territoriale		064-01
			064-02
			064-03

Ministère des Ressources naturelles
de la Faune et des parcs
Forêt Québec
Direction régionale de Montréal
2004/01/14
Cartographie : Dominique Toussaint


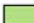

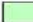










CARTE 4b

GESTION FORESTIÈRE

Unité d'aménagement forestier (UAF)



Légende

	Région administrative		062-52
	Limite d'unité de gestion		064-51
	Parc national du Mont-Tremblant		064-52
	Territoire forestier hors UAF	Unité d'aménagement forestier, région 04	
Unité d'aménagement forestier, région 06			041-51
	061-51		043-52
	061-52		043-51
	062-51	Unité d'aménagement forestier, région 07	
			072-51

Ressources
naturelles,
Faune et Parcs
Québec

Forêt Québec
Direction régionale de Montréal
2004/01/14
Cartographie : Dominique Toussaint

GLOSSAIRE

AEET :	Aire d'empilement, d'ébranchage et de tronçonnage
CAAF :	Contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier
CGT :	Convention de gestion territoriale
CMO :	Coupe en mosaïque
CPE :	Coupe progressive d'ensemencement
CPRS :	Coupe avec protection de la régénération et des sols
CRD :	Conseil régional de développement
CtAF :	Contrat d'aménagement forestier
CvAF :	Convention d'aménagement forestier
EFE :	Écosystème forestier exceptionnel
ÉPC :	Éclaircie précommerciale
ÉVAOR :	Évaluation des volumes affectés par les opérations forestières
FAPAQ :	Société de la faune et des parcs
MAF :	Manuel d'aménagement forestier
MRC :	Municipalité régionale de comté
MRNFP :	Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs
OGC :	Organisme de gestion en commun (groupement forestier)
OPMV :	Objectifs de protection et de mise en valeur du milieu forestier
PAIF :	Plan annuel d'intervention forestière
PGAF :	Plan général d'aménagement forestier
PICPAF :	Processus d'information et de consultation des plans d'aménagement forestier
PMVRMF :	Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier
PQAF :	Plan quinquennal d'aménagement forestier
PRAIF :	Plans et rapports annuels d'interventions forestières
RAIF :	Rapport annuel d'interventions forestières
RNI :	Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État
SEPM :	Sapin, épinette, pin gris et mélèze
TBE :	Tordeuse des bourgeons de l'épinette
UA :	Aire commune
UAF :	Unité d'aménagement forestier
UG :	Unité de gestion
UTR :	Unité territoriale de référence
VAOR :	Volumes affectés par les opérations de récolte
ZEC :	Zone d'exploitation contrôlée